



UN RÉGIME POUR **TOUTES** LES SAISONS



CAPITALISATION

Une évaluation préliminaire montre que le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est capitalisé à 105 % au 1^{er} janvier 2017.

Notre excédent s'élève à 11,5 G\$. Ce résultat a été obtenu alors que nous continuons de faire preuve de prudence en appliquant un taux d'actualisation de 4,8 %.

Étant donné que la valeur de notre passif est exprimée en dollars canadiens, nos actifs sont également exprimés dans cette monnaie.

Nos placements sont libellés dans 37 monnaies du monde entier. Ces placements ont été convertis en dollars canadiens afin de permettre une juste comparaison avec notre passif.

105 %
CAPITALISATION

11,5 G\$
EXCÉDENT

4,8 %
TAUX D'ACTUALISATION

TAUX DE RENDEMENT

175,6 G\$
ACTIF NET

4,2 %
TAUX DE RENDEMENT
TOTAL DE LA CAISSE

7,2 %
RENDEMENT DES
ACTIFS (EN MONNAIE
LOCALE)

-4,5 G\$
EFFET DE CHANGE

L'actif net a atteint 175,6 G\$.

En 2016, le taux de rendement total de la caisse a été de 4,2 % et nous avons dégagé un rendement des actifs de 7,2 % en monnaie locale. Ce résultat est comparable aux rendements des actifs enregistrés sur quatre ans (voir le graphique de la page suivante).

Toutefois, en dollars canadiens, l'effet de change a été de -2,8 %, ce qui représente une perte de 4,5 G\$. Ce résultat montre les fluctuations que peut causer l'effet de change d'une année à l'autre. Par exemple, ce dernier a ajouté 8,3 % au rendement total de la caisse en 2015.

RENDEMENT DES PLACEMENTS¹ (%)

	2016	4 ans	5 ans	10 ans
Rendement total	4,2	9,9	10,5	7,3
Indice de référence	3,5	8,2	8,7	6,3
Revenu de placement supérieur à celui de l'indice de référence (G\$ CA)	1,3 \$	10,1 \$	12,3 \$	14,2 \$

¹ Les rendements excluent les frais d'administration des placements du RREO (voir page 18).

1,3 G\$
DE PLUS QUE L'INDICE DE RÉFÉRENCE

POSITIONS DE CHANGE

Comme le montrent nos résultats de 2016 et de 2015, les fluctuations de change peuvent avoir un effet positif ou négatif à court terme sur nos placements à l'échelle mondiale.

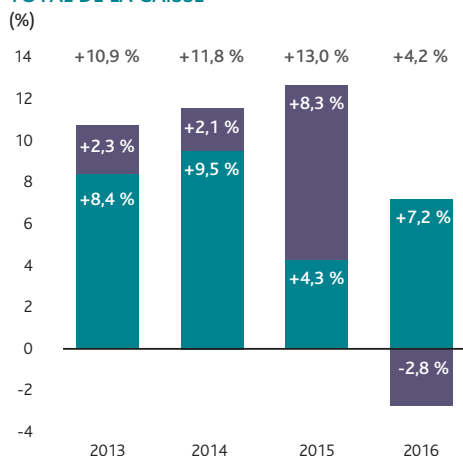
Le change fait partie de la constitution globale de nos portefeuilles, et nous tenons compte du risque associé au change. Dans certains cas, nous effectuerons des couvertures pour protéger la caisse contre des événements majeurs, comme l'issue du vote sur le Brexit au Royaume-Uni.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

Les services offerts par le régime continuent d'obtenir une note élevée de la part des participants. L'indice global de qualité du service est toujours de 9,1 sur 10.

En outre, CEM Benchmarking Inc. a comparé le régime à d'autres régimes de retraite et l'a classé au deuxième rang, tant dans sa catégorie qu'à l'échelle internationale.

EFFET DE CHANGE SUR LE RENDEMENT TOTAL DE LA CAISSE*



● Retenue des actifs ● Retenue liée à l'effet de change
● Retenue totale de la caisse

* Aux fins du calcul du rendement, le rendement des actifs et l'effet de change sont liés géométriquement, et non additionnés de façon arithmétique, pour donner le rendement en dollars canadiens.

9,1/10
INDICE DE QUALITÉ
DU SERVICE

45 000 \$
RENTE MOYENNE
INITIALE

318 000
PARTICIPANTS
ACTIFS ET RETRAITÉS

59 ANS
ÂGE MOYEN DU
DÉPART À LA RETRAITE

À PROPOS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) est le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Le RREO est une organisation indépendante établie en vertu des lois de l'Ontario. Ses deux répondants sont le

gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO). Les ministères de l'Éducation et des Finances représentent conjointement le gouvernement de l'Ontario.

TABLE DES MATIÈRES

2 Rapport du président du conseil	3 Rapport du chef de la direction	4 Analyse par la direction	7 État du régime
12 Rapport du chef des placements	13 Placements	24 Services aux participants	27 Gouvernance du régime
38 Information financière	45 États financiers consolidés	80 Principaux placements	83 Rétrospective financière sur 11 ans
84 Historique des évaluations actuarielles	85 Direction		

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

« Le RREO a de nouveau démontré sa capacité de produire des résultats positifs tout en gérant un certain nombre de risques difficiles. »



ÉTAT DE LA CAPITALISATION

Au 1^{er} janvier 2017, le régime affichait un excédent de capitalisation préliminaire de 11,5 G\$, en tenant compte d'une protection conditionnelle contre l'inflation de 90 %. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, les corépondants du régime, décideront de l'affectation de cet excédent s'ils choisissent de déposer l'évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation.

Les répondants ont déposé une évaluation actuarielle équilibrée en 2016. Ils ont convenu d'utiliser une partie de l'excédent de capitalisation constaté au 1^{er} janvier 2016 pour accroître les niveaux de protection contre l'inflation pour les cas des services décomptés après 2009. La capacité de rajuster la protection contre l'inflation en fonction de la capitalisation du régime s'est avérée un outil extrêmement efficace qui favorise la stabilité dans les taux de cotisation et les niveaux de prestations.

Les excédents de capitalisation annuels des quatre dernières années sont positifs et bienvenus. Cependant, ils ne devraient pas susciter une baisse de vigilance. Compte tenu de la méthode d'évaluation actuarielle, des parties de ces excédents récents proviennent de gains de placement avant 2016, lorsque les rendements des placements se situaient dans les deux chiffres. Comme nous l'affirmons depuis des années, nous ne pouvons pas nous attendre à obtenir des rendements élevés indéfiniment. La prudence devrait être notre mot d'ordre, compte tenu de la maturité du régime et du contexte mondial complexe dans lequel il évolue.

RESPONSABILITÉ APPROPRIÉE À L'ÉGARD DES RISQUES

En 2016, le conseil a consacré beaucoup de temps à examiner les modifications apportées à la structure de gouvernance des risques et à la stratégie de placement du RREO. Nous avons décidé qu'il serait possible d'améliorer la structure de gouvernance actuelle en modifiant l'équilibre de la responsabilité en ce qui a trait aux risques de capitalisation du régime.

Selon notre nouvelle démarche, le conseil établit les niveaux de tolérance au risque. La direction possède une plus grande responsabilité à l'égard de la prise de décisions en matière de placement, conformément aux paramètres approuvés par le conseil et sous sa surveillance. Plutôt que de mettre uniquement l'accent sur les rendements à valeur ajoutée, la nouvelle stratégie de placement du RREO, « OneTeachers », reconnaît que la réduction des risques au minimum et le déploiement d'efforts pour maintenir la stabilité des taux de cotisation et des niveaux de prestations sont tout aussi importants que les rendements à valeur ajoutée pour ce qui est d'assurer la sécurité financière à la retraite pour les participants du régime. Cela permet d'assurer une concordance totale entre les intérêts de nos participants et les décisions prises par le conseil et la direction.

GOVERNANCE DU RISQUE

Les membres du conseil doivent rester au fait des risques mondiaux, y compris les développements géopolitiques et sur les marchés, ainsi que les changements économiques, environnementaux, sociaux et technologiques. Cela permet de nous assurer que la direction du régime dispose de stratégies suffisantes et appropriées pour faire face aux risques les plus pertinents pour le RREO.

Bien entendu, les risques ne sont pas seulement mondiaux et externes – ils sont inhérents aux activités et aux opérations internes du régime. Compte tenu de la dépendance accrue du régime aux systèmes informatisés et aux technologies de l'information évolués et interconnectés, les membres du nouveau Comité des risques opérationnels du conseil ont commencé à se réunir en 2016 pour aider à la surveillance de la technologie, de la gestion des projets d'entreprise, des opérations et de la sécurité.

Les décisions du conseil à l'égard de la gouvernance et de la stratégie liées aux risques, jumelées aux changements organisationnels connexes apportés par la direction, placent le régime en position d'assurer sa réussite pendant les années à venir.

Jean Turmel, B.Comm., MA
Président du conseil

RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION

« En 2016, nous avons jeté les assises de notre réussite future. Tous les domaines de l'organisation ont fait face à un niveau inhabituellement élevé de changements complexes pendant que des décisions importantes ont été prises afin de se préparer pour les dix prochaines années et au-delà, et tous les employés dévoués du régime ont contribué à cet effort. »



SE PRÉPARER POUR L'AVENIR

Au cours de sa première année à titre de chef des placements, Bjarne Graven Larsen a mis tous les éléments requis en place pour appliquer notre stratégie de placement « OneTeachers », qui est fondée sur trois piliers : rendement de l'ensemble de la caisse, rendement à valeur ajoutée (excédant l'indice de référence) et gestion de la volatilité. À un niveau élevé, cette stratégie tire parti de notre démarche unifiée de gestion de l'ensemble de la caisse à l'égard des placements. Elle confère à la direction davantage de pouvoirs pour gérer les risques de capitalisation (conformément aux niveaux de tolérance au risque approuvés par le conseil), afin de promouvoir la stabilité des taux de cotisation et des niveaux de prestations.

Nous avons harmonisé la structure de la Division des placements et les rôles et responsabilités de nos professionnels des placements de haut niveau avec la stratégie de placement « OneTeachers ». Nous avons également remanié notre programme de rémunération à l'intention de l'ensemble de nos employés pour assurer une meilleure concordance entre les pratiques de rémunération et les indicateurs de rendement clés relatifs à cette stratégie. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. La mise à jour de ce programme de rémunération au rendement nous aidera à attirer et à fidéliser les meilleurs employés dont nous avons besoin pour réussir dans ce secteur hautement concurrentiel.

Les régimes de retraite doivent toujours tenir compte des répercussions à long terme des décisions prises aujourd'hui. Nous avons donc procédé à un examen de nos principaux comités de gouvernance internes et intégré plus efficacement les priorités d'affaires, les objectifs, les plans d'atténuation des risques et la budgétisation.

RENDEMENT 2016, EXCÉDENT PRÉLIMINAIRE

Le régime affichait un excédent de capitalisation de 11,5 G\$ au 1^{er} janvier 2017, en tenant compte d'une protection conditionnelle contre l'inflation de 90 %. Ce résultat a été obtenu en fonction d'un taux d'actualisation de 4,8 %. Bien qu'il compte parmi les plus faibles de l'industrie, ce taux d'actualisation est prudent et réaliste.

Malgré les défis économiques importants à l'échelle mondiale, y compris la volatilité des marchés et les occasions de placement limitées, la caisse de retraite a réalisé un rendement de 4,2 %. Nous avons dégagé un rendement des actifs de 7,2 % en monnaie locale, comparativement à 4,3 % en 2015. Comme vous pouvez le constater, l'effet de change a été d'environ -3 % en 2016. La caisse a obtenu un revenu de placement de 7,0 G\$ pour dépasser de 1,3 G\$ l'indice de référence à la clôture de

l'exercice. L'actif net a augmenté, passant de 171,4 G\$ en 2015 à 175,6 G\$ en 2016.

Grâce à notre division Services aux participants, le régime s'est distingué en tant que l'un des deux meilleurs régimes au monde en ce qui a trait au service, et la division a de nouveau obtenu des notes de satisfaction élevées dans les sondages auprès des participants.

PRODUCTION DE RAPPORTS COMPLETS

Nous avons produit notre premier rapport entièrement consacré à l'investissement responsable. La façon dont nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus de placement occupe une place de plus en plus importante, et les risques et occasions ESG évoluent constamment. Le rapport de 2016 est accessible sur le site otpp.com/fr.

Nous commencerons à présenter de l'information financière semestrielle en 2017 pour une transparence accrue.

PERSPECTIVES FUTURES

La croissance mondiale, qui était très faible, a repris légèrement, mais reste vulnérable au risque. La nouvelle administration aux États-Unis et le vote du Brexit indiquent que des changements de politique importants pourraient survenir, bien qu'il soit difficile de déterminer de quelle façon, ou dans quelle mesure, le commerce et les entreprises seront touchés. Nous pouvons nous attendre à ce que les marchés des devises mondiaux demeurent volatils. Comme nous l'avons vu en 2015 et en 2016, cette volatilité des devises à l'échelle mondiale peut causer des variations importantes de la valeur de l'actif du régime à court terme. Malgré la volatilité à court terme, nous demeurons concentrés sur le rendement du régime à long terme.

Pour continuer de réussir dans une ère de changements constants et maintenir la stabilité des taux de cotisation et des niveaux de prestations pour les participants, nous devons prendre des décisions avisées en matière de placement et de gestion des risques. J'ai hâte de vous faire part des efforts déployés à cet égard l'année prochaine.

Ron Mock, B.A.Sc., MBA
Président et chef de la direction

ANALYSE PAR LA DIRECTION

L'analyse par la direction présente un portrait d'ensemble du régime du point de vue de la direction, en exposant les tendances et les incertitudes importantes qui ont exercé une influence sur les résultats et la situation financière du régime. Cette analyse contient des renseignements d'ordre historique ainsi que des énoncés prospectifs qui traduisent les objectifs, les perspectives et les attentes de la direction. Ces énoncés prospectifs comportent des risques, des hypothèses et des incertitudes, et les résultats réels du régime différeront probablement de ceux qui étaient prévus. Les états financiers consolidés du régime devraient être lus parallèlement à l'analyse par la direction.

MISSION Service hors pair et sécurité de la retraite pour nos participants, aujourd'hui et demain

Devenir le leader mondial parmi les régimes de retraite

VISION

VALEURS

- HUMILITÉ** : Nous faisons preuve d'humilité par rapport à nos réalisations
- INTÉGRITÉ** : Nous faisons ce qui doit être fait
- RENDEMENT** : Nous sommes déterminés à réussir
- COLLABORATION** : Ensemble, nous sommes plus forts
- INNOVATION** : Nous avons le courage de tracer de nouvelles voies

ÉQUIPE DE DIRECTION



(De gauche à droite) **Ron Mock**, B.A.Sc., MBA, président et chef de la direction; **Bjarne Graven Larsen**, M.Écon., vice-président directeur, Placements et chef des placements; **Tracy Abel**, BA, MBA, chef, Services de retraite; **David McGraw**, B.Comm., MBA, FCPA, FCA, IAS.A, directeur financier; **Rosemarie McClean**, BA, MBA, CPA, CMA, IAS.A, chef des opérations; **Barbara Zvan**, M. Math., FSA, FICA, CERA, directrice, Risques et stratégie; **Jeff Davis**, BA, LL.B., chef des affaires juridiques et des affaires générales

VUE D'ENSEMBLE DU RÉGIME

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) gère des placements et administre des prestations de retraite pour le compte de ses participants : les 182 000 enseignants actifs et les 136 000 enseignants retraités de la province.

Le RREO compte environ 1 100 employés répartis à Toronto, à Londres et à Hong Kong. Quelques 1 500 personnes travaillent pour notre filiale immobilière, La Corporation Cadillac Fairview Limitée.

Le régime de retraite est régi par la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et est assujéti à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale ainsi qu'aux lois des divers territoires de compétence dans lesquels il investit.

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario sont les corépondants du régime. Ensemble, la FEO et le gouvernement veillent à ce que le régime demeure suffisamment capitalisé pour verser les prestations de retraite. Les répondants déterminent ensemble le taux des cotisations versées par les enseignants actifs (auxquelles s'ajoutent les cotisations de contrepartie du gouvernement et des employeurs désignés); les prestations qui seront versées aux participants, incluant la protection contre l'inflation; ainsi que les mesures à prendre en cas d'insuffisance ou d'excédent de capitalisation.

Rôle de la direction

La direction du régime de retraite assume trois responsabilités principales :

- investir l'actif du régime pour aider à payer les rentes;
- administrer le régime et verser les prestations de retraite aux participants et à leurs survivants;
- rendre compte de l'état de la capitalisation du régime et des exigences réglementaires et donner des conseils à ces égards.

La direction élabore des stratégies de placement et de service à long terme qui tiennent compte du profil démographique des participants et des risques économiques et de ceux liés aux placements et aux marchés.

Rôle du conseil

Un conseil formé de onze membres nommés par la FEO et le gouvernement supervise l'administration du régime de retraite. Les membres du conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions indépendamment des répondants et de la direction du régime et de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les bénéficiaires du régime.

NOUS PRÉPARER POUR L'AVENIR

Notre mission est claire : fournir un service hors pair et une sécurité de la retraite pour nos participants, aujourd'hui et demain.

Pour nous acquitter de notre mission, nous devons nous tourner vers l'avenir et vers d'autres pays. Nous exerçons nos activités dans un contexte commercial concurrentiel qui évolue rapidement et qui comprend les éléments suivants :

- Le capital n'est plus un facteur de différenciation. Nous faisons face à une concurrence de plus en plus féroce de la part d'autres investisseurs institutionnels dans le monde entier.
- Le marché est fortement réglementé, axé sur la technologie et de plus en plus complexe, et il s'étend à l'échelle mondiale.
- Les marchés, les lois et les règlements internationaux évoluent tous rapidement. La croissance mondiale évolue en faveur des marchés émergents, ce qui donne lieu à de nouveaux enjeux d'ordre légal. Les pressions réglementaires accrues que nous subissons ont rendu les opérations plus complexes.
- Les meilleurs talents sont très en demande, mais ils sont peu nombreux. Nos meilleurs employés constituent notre atout le plus précieux et ils occupent une place de plus en plus importante à mesure que nous renforçons notre présence dans certaines régions du monde et développons de nouvelles compétences à l'interne.
- Les besoins de nos participants changent. Les attentes à l'égard du service sont plus élevées compte tenu du caractère instantané des services en ligne et de la rapidité foudroyante des progrès technologiques. La demande de capacités et de communications numériques améliorées nous pousse à nous adapter et à faire évoluer notre modèle de prestation de services.

En 2016, la complexité croissante de cet environnement et la rapidité à laquelle il évolue nous a incités à réexaminer le cadre de gouvernance des risques du RREO et à réattribuer la responsabilité de la gestion des risques de capitalisation du régime.

Par le passé, la direction du régime et le conseil établissaient ensemble une politique sur la composition de l'actif à long terme qui tenait compte du passif futur, et la direction était fortement encouragée, au moyen d'incitatifs, à générer des rendements supérieurs à ceux des indices de référence des catégories d'actifs (appelés rendements à valeur ajoutée). Dans le contexte actuel, le conseil a convenu que la direction du régime était mieux placée pour gérer à la fois la politique et la composition de l'actif selon un cadre élargi de gestion de l'ensemble de la caisse, dans lequel les décisions en matière de placement sont prises en harmonie avec la mission du régime qui est d'assurer une sécurité financière à la retraite.

Selon cette démarche unifiée de gestion, appelée la stratégie « OneTeachers », le rendement pour l'ensemble de la caisse et la réduction des risques ont la même importance pour la viabilité du régime que des rendements à valeur ajoutée. Comme il a été indiqué dans le rapport du chef de la direction, la structure organisationnelle et le programme de rémunération du régime ont été modifiés afin de mettre en œuvre la stratégie « OneTeachers » et de maintenir la focalisation sur l'ensemble de la caisse.

Les bureaux de Hong Kong et de Londres investissent à l'échelle régionale et sont essentiels pour cultiver des relations de placement stratégiques. Les capacités de négociation et de trésorerie centralisées du régime soutiendront les nouvelles stratégies de négociation novatrices, amélioreront l'efficacité et réduiront les coûts d'exécution.

Pour ce qui est des Services aux participants, notre stratégie de la clarté aborde la complexité opérationnelle et l'évolution des besoins et des attentes des participants. Dans le cadre de cette stratégie, des progrès ont été réalisés au niveau de la simplification et de la personnalisation de l'information pour les participants et de la rationalisation des processus.

Le RREO a élaboré en 2016 un nouveau programme continu de planification triennal qui intègre les stratégies, les priorités de l'organisation, les objectifs et les coûts connexes. L'organisation a choisi un horizon de planification de trois ans pour établir un équilibre entre une perspective à long terme et une agilité à court terme.

Il incombe à l'équipe de direction de superviser et de mettre en place le plan triennal de l'organisation, qui vise également à atténuer un certain nombre de risques. La section Gouvernance du régime du présent rapport renferme des renseignements supplémentaires sur la gestion des risques d'entreprise et des risques opérationnels ainsi que sur la surveillance du conseil d'administration.

ÉTAT DU RÉGIME

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est conçu de manière à verser des prestations à vie à ses participants. Le régime, dont les répondants sont la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario, est le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada.

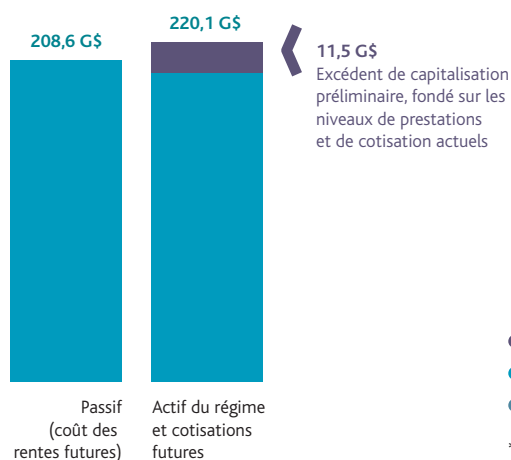
Au 1^{er} janvier 2017, pour une quatrième année consécutive, le régime a connu un excédent préliminaire, en grande partie en raison de la prise en compte de gains d'exercices antérieurs dans le cadre de la méthode d'ajustement de nivellement de l'actif décrite à la page 8. Cet excédent suppose que les taux de cotisation et les niveaux de prestations actuels demeureront les mêmes à l'avenir. Les répondants décideront de l'utilisation de cet excédent s'ils choisissent de déposer l'évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation.

ÉTAT DE LA CAPITALISATION

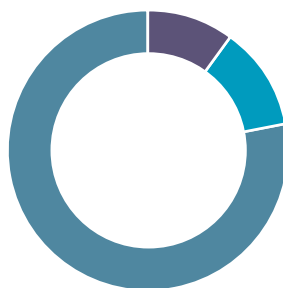
Une évaluation actuarielle permet de déterminer la santé financière d'un régime de retraite à une date donnée. Elle détermine si l'actif prévu du régime est raisonnablement suffisant pour verser toutes les rentes promises dans l'avenir.

ÉVALUATION ACTUARIELLE PRÉLIMINAIRE

Au 1^{er} janvier 2017



SOURCES DE LA CAPITALISATION DES RENTES DEPUIS 1990



- 10 % Cotisations des participants
- 12 % Cotisations du gouvernement et des employeurs*
- 78 % Placements

* Inclut 1 % du déficit de capitalisation du régime d'origine.

QUE FONT LES RÉPONDANTS?

- Ils nomment les membres du conseil indépendants
- Ils déterminent le montant des prestations et le taux des cotisations
- Ils veillent à ce que les fonds du régime soient suffisants pour respecter ses obligations à l'égard des participants



QUE FAIT LE RREO?

- Il génère des rendements – grâce aux placements – pour aider à payer les rentes
- Il administre le régime et verse les prestations
- Il rend compte de l'état de la capitalisation du régime et des exigences réglementaires et donne des conseils à ces égards

Dans le cas du RREO, l'évaluation actuarielle :

- porte sur la durée de vie prévue restante de chaque participant au régime (plus de 70 ans);
- est préparée par un actuairiste indépendant;
- estime les cotisations et les prestations futures des participants, ainsi que leurs coûts;
- est déposée auprès des autorités de réglementation au moins tous les trois ans;
- ne peut pas indiquer un déficit au moment du dépôt.

L'évaluation préliminaire est une évaluation qui n'est pas finalisée ni déposée auprès des autorités de réglementation. Les répondants du régime, la FEO et le gouvernement de l'Ontario, déterminent ensemble la façon d'équilibrer le régime s'ils décident de déposer l'évaluation auprès des autorités de réglementation.

Évaluation préliminaire de 2017

L'évaluation actuarielle préliminaire du régime a révélé un excédent de capitalisation de 11,5 G\$ au 1^{er} janvier 2017. L'excédent reflète le nivellement de l'actif (expliqué en détail ci-dessous) et la prudence exercée par les répondants du régime. Avec ce niveau d'excédent, le régime avait 105 % de l'actif nécessaire pour satisfaire à ses obligations selon les taux de cotisation en vigueur et les niveaux actuels (réduits) de protection contre l'inflation.

La protection contre l'inflation est établie à 90 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés après 2009 et à 100 % pour les services décomptés avant 2010. Les taux de cotisation actuels correspondent à 10,4 % de la portion du salaire en dessous du plafond fixé par le Régime de pensions du Canada (RPC) et à 12 % de la portion du salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC, plus une cotisation spéciale de 1,1 % qui devrait prendre fin en décembre 2026. En 2016, le plafond fixé par le RPC était de 54 900 \$.

Des précisions sont fournies dans le tableau Résumé de l'évaluation actuarielle à la page 9.

Ajustement de nivellement

Le nivellement est une pratique couramment utilisée dans les évaluations actuarielles pour réduire la volatilité à court terme. Les évaluations actuarielles du RREO nivellement les gains et les pertes au titre de l'actif sur une période de trois ans. Le report de la comptabilisation des gains et des pertes permet de réduire la volatilité du ratio de capitalisation, des taux de cotisation et des niveaux de prestations du régime. Sans le recours au nivellement, les répondants seraient peut-être tenus de modifier plus souvent les cotisations et les prestations pour assurer la stabilité de la capitalisation.

Comme il est indiqué dans le tableau Résumé de l'évaluation actuarielle, l'ajustement de nivellement de l'actif du régime a été considérablement réduit suite à la libération de gains antérieurs qui étaient « retenus ». L'évaluation préliminaire de 2017 comprenait des gains non constatés de l'ordre de 2,9 G\$, en baisse par rapport aux 10,8 G\$ indiqués dans l'évaluation de 2016. Les gains non constatés qui sont retenus servent de marge dans le calcul des résultats d'évaluation. Comme il reste moins de gains à comptabiliser, une grande partie de la marge dans la valeur de l'actif du régime aux fins de la capitalisation a été libérée.

Évaluation déposée en 2016

En 2016, la FEO et le gouvernement de l'Ontario ont déposé une évaluation actuarielle, décrite dans le tableau Résumé de l'évaluation actuarielle, auprès des autorités de réglementation. Ils ont utilisé une partie de l'excédent de capitalisation préliminaire de 13,2 G\$ pour accroître les niveaux de protection contre l'inflation à 90 % (au lieu de 70 %) de l'augmentation annuelle du coût de la vie dans le cas des services décomptés après 2009. Les répondants ont également conservé une partie de l'excédent. Il est utile d'avoir un excédent, car cela permet de favoriser la stabilité des taux de cotisation et des niveaux de prestations, dans l'éventualité où une évaluation actuarielle future indiquerait une baisse des actifs ou une augmentation du coût des rentes. Tous les participants bénéficieront de la stabilité accrue que procure l'excédent.

La protection contre l'inflation pour la portion des services décomptés après 2009 est conditionnelle à la capitalisation du régime. Ce levier aide à maintenir la viabilité du régime à long terme. Les montants relatifs à la protection contre l'inflation seront plus importants ou moindres selon qu'un excédent ou une insuffisance de capitalisation est projeté, respectivement. Les services des participants décomptés avant 2010 demeurent pleinement indexés sur l'inflation.

L'année 2017 marque le 100^e anniversaire de l'organisation qui a précédé le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, la Caisse de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Les enseignantes et enseignants de cette province ont un régime de retraite depuis le milieu des années 1850. La *Teachers' and Inspectors' Superannuation Act* de 1917 a créé la Teachers' and Inspectors' Superannuation Commission, qui regroupait des personnes désignées par le ministre de l'Éducation et des représentants élus des participantes et participants de la caisse. Sa responsabilité consistait à administrer la caisse et à examiner des demandes de rente. Cela a marqué le début des évaluations actuarielles régulières qui portaient sur le solde de l'actif et du passif de la caisse. Depuis, de nombreux changements relatifs à la capitalisation ont été apportés au régime. Vous pouvez consulter la chronologie des décisions importantes concernant la capitalisation à otpp.com/fr/plan-history.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE

Au 1^{er} janvier (G\$ CA)

	2017 Préliminaire	2016 Déposée	2016 Préliminaire
Actif net disponible pour le service des prestations	175,6 \$	171,4 \$	171,4 \$
Ajustement de nivellement	(2,9)	(10,8)	(10,8)
Valeur de l'actif	172,7 \$	160,6 \$	160,6 \$
Cotisations de base futures	41,9	41,5	41,5
Cotisations spéciales futures ¹	3,0	3,1	3,2
Futures cotisations d'équivalence de la réduction de protection conditionnelle contre l'inflation	2,5	2,3	6,6
Total de l'actif	220,1 \$	207,5 \$	211,9 \$
Passif (coût des rentes futures)	(211,1)	(205,3)	(205,3)
Réduction du coût grâce à l'indexation de moins de 100 %	2,5	2,3	6,6
Excédent	11,5 \$	4,5 \$	13,2 \$
Hypothèses (%)			
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation réel ²	2,75	2,75	2,75
Taux d'actualisation	4,80	4,80	4,80

¹ Des cotisations spéciales ont été mises en place en 2011 et devraient prendre fin en décembre 2026.

² Le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Hypothèses

Diverses hypothèses sont utilisées dans l'évaluation actuarielle pour estimer la valeur du passif futur du régime et des cotisations futures. Des hypothèses sont faites relativement à l'inflation future, aux augmentations salariales, à l'âge du départ à la retraite, à l'espérance de vie et à d'autres variables. Le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que les cotisations qu'il prévoit recevoir, est l'une des hypothèses les plus importantes dont le conseil doit tenir compte. Le passif du régime est sensible aux changements du taux d'actualisation, étant donné qu'un taux plus bas entraînerait une augmentation du passif. Le taux d'actualisation est fondé sur le taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du régime et des provisions pour des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

Le processus qui permet d'établir les hypothèses est extrêmement rigoureux et comprend une analyse annuelle approfondie des résultats du régime et tient compte des commentaires des répondants. Si les hypothèses ont tendance à s'écarter des résultats réels, elles sont examinées et peuvent être rajustées annuellement. L'actuaire indépendant doit confirmer la pertinence des hypothèses; il participe à leur élaboration en étroite collaboration avec les membres du conseil. Les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) exigent que chacune des hypothèses soit intrinsèquement raisonnable et que les hypothèses soient appropriées dans l'ensemble.

Les hypothèses relatives aux taux d'inflation et d'actualisation utilisées dans les évaluations les plus récentes sont présentées au tableau Résumé de l'évaluation actuarielle ci-dessus.

CONSIDÉRATIONS SUR LA CAPITALISATION DU RÉGIME

Dans les décisions qu'ils prennent au nom de l'ensemble des bénéficiaires, la direction et les répondants du régime tiennent compte de facteurs et de risques démographiques et économiques en constante évolution.

Le tableau des variables de capitalisation de la page 10 montre comment certaines variables importantes ont évolué au fil du temps. Il est suivi de quelques considérations importantes concernant la capitalisation. Le régime a déterminé quatre risques de capitalisation principaux, liés à la longévité, aux taux d'intérêt, à l'inflation et à la volatilité de l'actif, et il s'emploie à gérer l'équité intergénérationnelle en fonction de ces risques.

VARIABLES DE CAPITALISATION – PASSÉES ET ACTUELLES

	2016	1990
Âge moyen du départ à la retraite	59	58
Rente moyenne initiale	45 000 \$	29 000 \$
Nombre moyen d'années de cotisation au départ à la retraite	26	29
Nombre d'années prévues de la rente	31	25
Nombre de retraités de 100 ans ou plus	142	13
Ratio des enseignants actifs par rapport aux retraités	1,3 pour 1	4 pour 1
Taux de cotisation moyen	12,3 %	8,0 %

Longévité

Les enseignants de l'Ontario vivent plus longtemps que la population canadienne en général, et leur espérance de vie continue d'augmenter. Il en coûte davantage pour verser des rentes viagères lorsque les participants vivent plus longtemps. Les participants cotisent au régime pendant moins d'années que dans les années 1990, et leur retraite dure plus longtemps. Au fil du temps, l'augmentation de la longévité peut avoir une incidence importante sur le passif : si les évaluations actuarielles récentes avaient été préparées en fonction des hypothèses de mortalité de 1990, les rentes coûteraient environ 20 % moins cher, tous les autres facteurs étant égaux. Le régime actualise régulièrement ses hypothèses de mortalité et a adopté des modèles plus innovants pour prévoir les augmentations de la longévité, conformément aux principes établis par les actuaires du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni.

Taux d'intérêt

Une croissance économique hésitante et une faible inflation ont maintenu les taux d'intérêt à des planchers historiques. Au Canada, les rendements des obligations à rendement réel à long terme ont diminué pour passer de 2,07 %, en moyenne, au cours des 20 dernières années, à 0,51 % à la fin de 2016. Les taux d'intérêt ont une incidence sur les prix de l'actif, et une augmentation des taux pourrait diminuer la valeur de l'actif du régime. Les taux d'intérêt à long terme constituent également un élément important dans la décision relative au taux d'actualisation. Le taux d'actualisation reflète les attentes raisonnables en ce qui a trait au rendement à long terme des actifs du régime, moins une provision pour le risque auquel le régime est exposé. Le passif du régime est sensible aux changements du taux d'actualisation. Appliquer un taux plus élevé aurait pour effet de réduire le passif.

Inflation

Le régime tente d'indexer annuellement la rente des participants retraités afin de compenser l'incidence de l'inflation. Un taux d'inflation plus élevé que celui prévu dans l'évaluation accroît le passif du régime, compte tenu de son mécanisme de protection contre l'inflation, tandis qu'un taux d'inflation plus faible a pour effet de réduire le passif. L'augmentation annuelle que reçoivent les participants qui ont pris leur retraite après 2009 est conditionnelle à la capitalisation du régime. Au Canada, le taux d'inflation est stable depuis 1991; il se situe généralement à moins d'un point de pourcentage du taux cible de la Banque du Canada, soit 2 %. La variation annuelle en pourcentage de l'indice mensuel des prix à la consommation se situait entre 1,1 % et 2,0 % en 2016.

Volatilité de l'actif

Le solide rendement des marchés boursiers ces dernières années a contribué aux rendements positifs des placements du régime. Dans un contexte de croissance modeste à l'échelle mondiale, de risques macroéconomiques et géopolitiques croissants et de resserrement de la politique monétaire des États-Unis, des valorisations plus élevées entraîneront une plus grande volatilité des marchés. Un certain nombre des principales devises ont connu un changement brusque après les résultats inattendus du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne et des élections américaines. Il faut s'attendre à encore plus de volatilité des changes à mesure que nous connaissons les répercussions de ces développements géopolitiques, et puisque certaines banques centrales commencent à hausser les taux d'intérêt, tandis que d'autres maintiennent des taux directeurs bas. La volatilité des marchés peut offrir des occasions aux investisseurs à long terme, mais elle peut aussi se traduire par des pertes de placement.

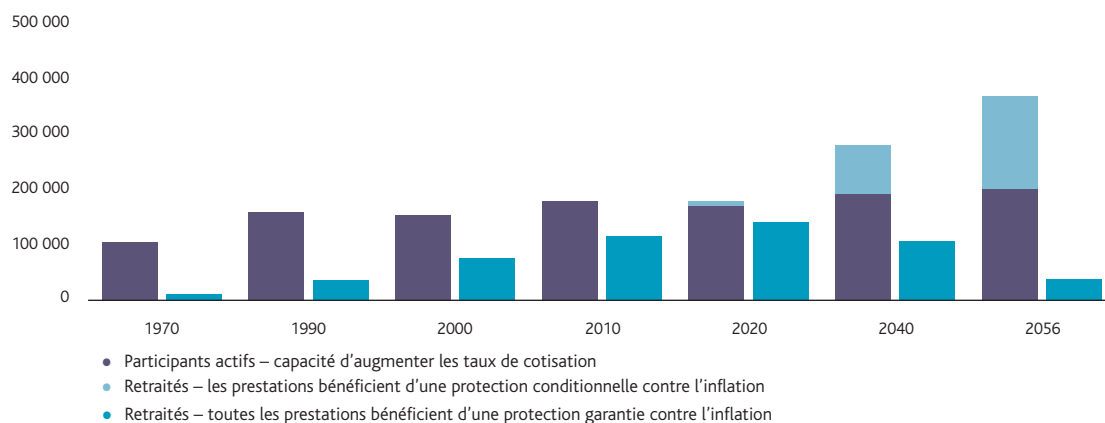
L'équité intergénérationnelle contribue à la viabilité

La viabilité du régime se définit par sa capacité de satisfaire les besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. L'équité intergénérationnelle est le principe selon lequel les participants de chaque génération cotisent une somme adéquate pour payer les prestations qu'ils reçoivent. Il s'agit d'un aspect important de la viabilité.

En cas de pertes de placement importantes ou d'insuffisance de capitalisation, les répondants ont recours à deux leviers de capitalisation principaux pour rééquilibrer le régime : accroître les taux de cotisation et réduire la protection contre l'inflation. Cependant, le RREO est un régime de retraite à maturité, qui compte un nombre relativement réduit de participants cotisants actifs pour financer d'éventuelles pertes de placement importantes. Il est peu probable que des augmentations des taux de cotisation puissent suffire à elles seules à financer des pertes de placement importantes et, de plus, ces augmentations seraient exclusivement absorbées par les participants actifs du régime. Cela a été à la base de l'inclusion proactive par les répondants de la protection conditionnelle contre l'inflation (PCCI) dans la conception du régime.

Comme il a déjà été mentionné, la PCCI offre plus de souplesse en ce qui concerne le montant de l'augmentation liée à l'inflation offerte aux retraités pour les services décomptés après 2009. La PCCI est un moyen efficace d'atténuer les risques de capitalisation tout en favorisant l'équité intergénérationnelle puisque, au fil du temps, le risque de pertes de placement importantes ou d'insuffisance de capitalisation est plus largement réparti entre les participants – il est partagé par un plus grand nombre de participants retraités. La PCCI deviendra plus efficace au fil du temps : le total des services décomptés après 2009 continue d'augmenter, tandis que la proportion des services décomptés avant 2010 (pour lesquels les rentes sont entièrement rajustées en fonction de l'inflation) est en baisse. Ces tendances signifient que toutes les prestations de retraite finiront par être assujetties à la PCCI et que les participants actifs et les retraités du régime se partageront plus équitablement les risques de pertes.

PARTAGE DES RISQUES DE PERTES¹



¹ D'après des estimations susceptibles d'être modifiées.

Puisque la PCCI s'applique à un plus grand nombre de bénéficiaires du régime, elle pourra absorber de plus grandes pertes. Elle devient donc un outil de gestion des risques plus efficace.

	1990	2016	2026
Augmentation des cotisations requise pour une perte de 10 % au titre de l'actif	1,9 %	4,8 %	5,3 %
Diminution du niveau de la PCCI requise pour une perte de 10 % au titre de l'actif	s.o.	36 %	24 %
Perte au titre de l'actif pouvant être absorbée si la PCCI était pleinement appliquée (G\$ CA)	s.o.	31 \$	67 \$

Les chiffres ci-dessus sont relatifs à un régime entièrement capitalisé, avec une protection intégrale contre l'inflation pour toutes les prestations et des cotisations moyennes de 11 %. À titre d'exemple, une perte de 10 % au titre de l'actif en 2026 pourrait être absorbée en réduisant de 100 % à 76 % les augmentations au titre de la protection contre l'inflation pour les droits attribués après 2009. Dans le cas le plus extrême, si les niveaux de PCCI étaient abaissés à 50 % pour les droits attribués de 2010 à 2013 et à 0 % pour les droits attribués après 2013, ce levier de capitalisation serait assez puissant pour absorber une perte de 67 G\$ au titre de l'actif en 2026.

La maturité du régime, la volonté d'atteindre l'équité intergénérationnelle et l'efficacité de la PCCI comme levier de capitalisation sont des facteurs clés de la viabilité de la capitalisation.

RAPPORT DU CHEF DES PLACEMENTS

« Notre portefeuille diversifié est structuré de façon à générer un rendement à long terme et à absorber les fluctuations en cours de route. »



2016 a vraiment été une année extraordinaire pour les placements. Des événements politiques inattendus comme le Brexit et la nouvelle administration américaine, ainsi que des changements dans les signaux de politique monétaire de plusieurs banques centrales, ont eu des incidences importantes sur les marchés financiers. Ces phénomènes, associés à un scepticisme croissant à l'égard de la mondialisation dans plusieurs pays, ont entraîné des fluctuations importantes dans les taux de change, ce qui a eu pour effet de réduire le rendement des actifs sous-jacents dans certains cas.

Au cours de cet exercice rempli de défis, notre taux de rendement s'est élevé à 4,2 %. Le rendement à long terme est une mesure essentielle de la capacité du régime d'offrir une sécurité financière à la retraite à nos participants. Les rendements varient d'une année à l'autre. Notre politique de placement vise à nous permettre d'obtenir des rendements supérieurs ajustés au risque à long terme, tout en évitant les reculs importants au cours d'une année donnée. Notre portefeuille est diversifié selon les catégories d'actifs et les régions. Il offre un juste équilibre entre les risques liés aux actions, aux taux d'intérêt et à l'inflation afin d'optimiser le rendement dans différentes situations économiques mondiales. Nous nous attendons donc à ce que nos placements aient un très bon rendement à long terme.

STRATÉGIE « OneTeachers »

Nous effectuons des placements pour assurer le versement des prestations pour les générations à venir. Nous avons commencé à mettre en œuvre notre stratégie de placement mise à jour, « OneTeachers », en 2016. La stratégie « OneTeachers » intègre les processus descendants du régime en matière de gestion des risques et de répartition de l'actif, qui ont fait leurs preuves, à notre solide démarche ascendante à l'égard de la composition de l'actif.

En 2016, nous avons mis à jour la structure de notre équipe des placements. Nous avons créé le groupe Constitution de portefeuilles, améliorant ainsi notre capacité à nous assurer que les rendements sont suffisants pour répondre aux besoins du régime tout en gérant les risques. Nous avons également intégré nos équipes Titres à revenu fixe, Répartition stratégique de l'actif et Placements non traditionnels au groupe Marchés financiers, tout en investissant continuellement et considérablement dans les capacités de gestion de trésorerie et d'exécution.

En plus de nos services internes de gestion de placements, nous comptons sur des partenaires solides et intelligents partout dans le monde en ce qui a trait aux investissements et aux coinvestissements. Nous nous engageons à renforcer les relations existantes et à en établir de nouvelles. En gardant cette priorité à l'esprit, nous avons créé de nouveaux postes et annoncé des promotions en 2016 pour approfondir ces liens essentiels.

NOUVELLES NOMINATIONS

Nous avons créé le service Relations stratégiques à l'échelle mondiale dirigé par le directeur général Jonathan Hausman. Ce groupe est chargé de l'établissement des relations mondiales à long terme, en regardant au-delà des transactions individuelles.

Jo Taylor a été promu au nouveau poste de directeur supérieur, Affaires internationales. M. Taylor travaille à partir de notre bureau de Londres et supervise notre présence internationale à Londres et à Hong Kong.

Nicole Musicco a été nommée directrice supérieure, Actions de sociétés ouvertes, remplaçant Wayne Kozun, qui a quitté le régime après plus de 20 années de service.

REGARDER VERS L'AVENIR

Pour gérer le régime et produire des rendements que la conjoncture soit bonne ou mauvaise, notre portefeuille fera l'objet d'une répartition diversifiée des risques, avec des expositions appropriées aux actions, aux taux d'intérêt, à l'inflation et aux taux de change.

La stratégie « OneTeachers » sera réalisée grâce à l'innovation, en renforçant nos relations mondiales, en maintenant notre réussite dans l'investissement direct et en formant notre personnel.

Bjarne Graven Larsen, M.Écon.

Vice-président directeur, Placements et chef des placements

PLACEMENTS

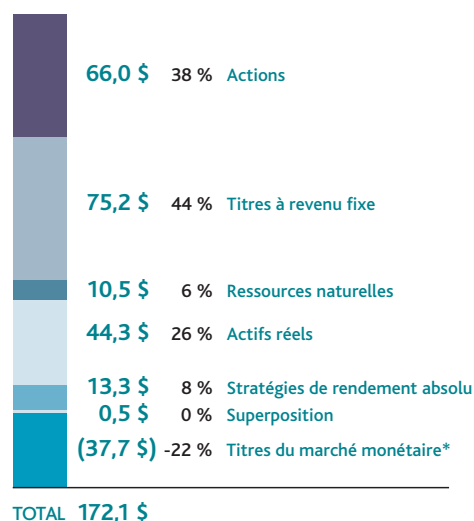
Le RREO est un investisseur actif sur la scène internationale ayant des placements dans plus de 50 pays dans des secteurs et des catégories d'actifs diversifiés. Le programme de placement est conçu pour aider le régime à répondre à ses obligations de verser des prestations de retraite et de réduire au minimum la volatilité de la capitalisation. Depuis la création du RREO en 1990, plus des trois quarts de ses revenus sont attribuables aux rendements des placements, le reste provenant des cotisations des participants et du gouvernement.

En 2016, l'actif net du régime a atteint un record de 175,6 G\$, et le régime a surpassé son indice de référence composé pour réaliser une plus-value de 1,3 G\$. Le taux de rendement total de la caisse a été de 4,2 %. Le rendement de l'actif en monnaie locale est demeuré élevé, soit 7,2 %, un résultat comparable aux rendements des actifs enregistrés sur quatre ans.

Toutefois, en dollars canadiens, l'effet de change a été de -2,8 %, soit une perte de 4,5 G\$. En conséquence, le rendement total de la caisse a été de 4,2 %. Ce résultat montre les fluctuations que peut causer l'effet de change d'une année à l'autre. Par exemple, ce dernier a ajouté 8,3 % au rendement total de la caisse en 2015. La section Rendement 2016 donne des précisions sur les résultats des placements.

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS, MONTANT NET

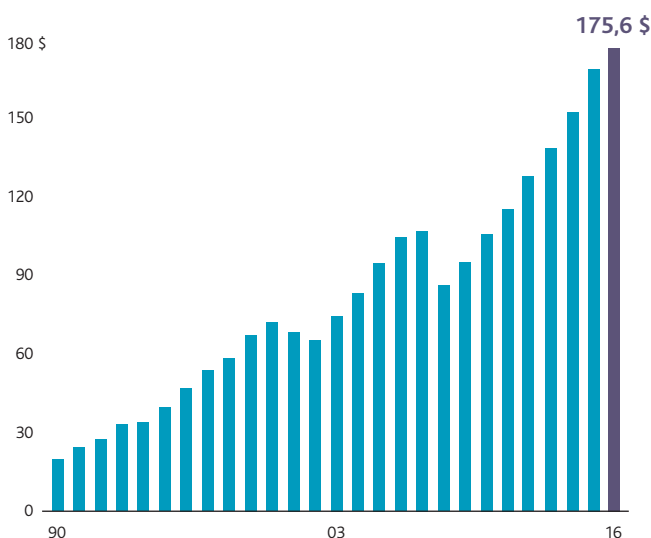
Au 31 décembre 2016 (G\$ CA)



* La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actifs.

ACTIF NET

Au 31 décembre (G\$ CA)



L'actif net comprend les actifs détenus sous forme de placement moins les passifs liés aux placements (placements nets), plus la somme à recevoir de la province de l'Ontario, et les autres actifs moins les autres passifs.

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE PLACEMENT



(De gauche à droite) **Michael Wissell**, MBA, CFA, IAS.A, directeur supérieur, Constitution de portefeuilles; **Jane Rowe**, MBA, IAS.A, directrice supérieure, Private Capital; **Nicole Musicco**, HBA, MBA, directrice supérieure, Actions de sociétés ouvertes; **John Sullivan**, MBA, président et chef de la direction, Cadillac Fairview; **Andrew Claerhout**, HBA, IAS.A, directeur supérieur, Infrastructures et ressources naturelles; **Ziad Hindo**, M. Sc., CFA, directeur supérieur, Marchés financiers; **Jo Taylor**, MBA, directeur supérieur, Affaires internationales; **Jonathan Hausman**, M. Sc., M.A.P., directeur général, Relations stratégiques à l'échelle mondiale

Le RREO cherche à maximiser les rendements des placements en misant sur un niveau de risque qui tient compte du coût et de la nature des prestations futures (le passif du régime). Il vise ainsi à constituer un portefeuille global qui présente des caractéristiques de risque et de rendement permettant de soutenir des niveaux de prestations de retraite et des taux de cotisation stables.

Nous estimons que la gestion passive par les indices boursiers ne peut, à elle seule, produire les rendements ajustés aux risques nécessaires pour s'acquitter des obligations du régime. Pour obtenir une plus-value, l'équipe des placements utilise des stratégies de gestion active dans une perspective mondiale pour trouver et acquérir des placements sous-évalués et optimiser le rendement.

Stratégie de placement

Choix de la composition de l'actif

Conscient que le choix de la composition de l'actif est un facteur important du rendement à long terme, le régime accorde une attention considérable au choix des types d'actif détenus et à l'importance relative de chaque catégorie d'actifs et de chaque région géographique.

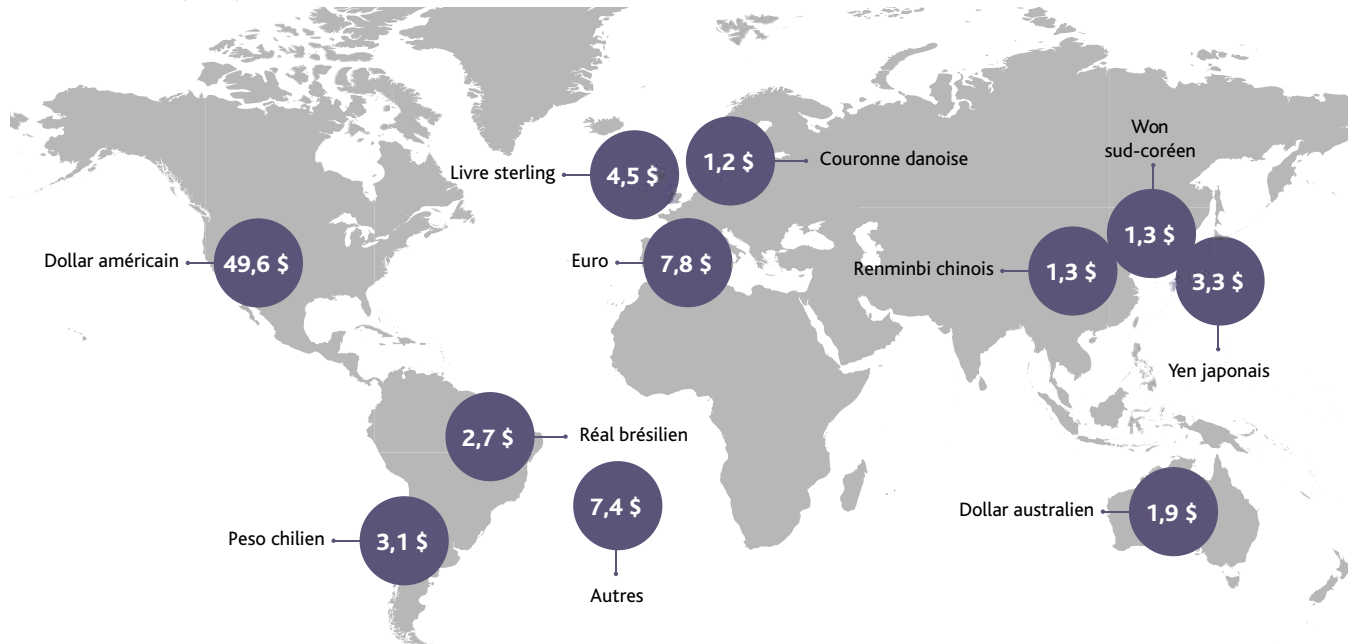
Sous la surveillance du conseil d'administration, la direction du régime gère maintenant à la fois la politique et la composition de l'actif selon la stratégie élargie de gestion de l'ensemble de la caisse « OneTeachers ». Cette stratégie intègre le rendement total, la gestion du risque relatif au portefeuille et les rendements à valeur ajoutée afin d'assurer l'avenir du RREO dans un contexte complexe, qui évolue rapidement. La direction détermine l'exposition à chacune des catégories d'actifs, dans les limites approuvées par le conseil.

Diversification et équilibre

Une diversification de l'actif total de la caisse par une constitution de portefeuilles efficace est essentielle à la réussite du régime. La diversification nous permet de répartir le risque entre divers facteurs clés comme la durée, le territoire et les répercussions économiques, et de réduire ainsi l'incidence négative d'une perte de placement particulière sur l'ensemble de la caisse. L'exposition aux économies des divers pays réduit la volatilité globale et offre la possibilité d'un meilleur rendement.

POSITIONS DE CHANGE NETTES

Au 31 décembre 2016 (G\$ CA)



Gestion proactive des risques

Le RREO gère activement et conjointement les risques de capitalisation et de placement. Ce travail se déroule sous l'égide du groupe Stratégie et risque, qui relève directement du chef de la direction. Chaque année, le régime détermine le niveau de risque global approprié pour atteindre ses objectifs. La budgétisation des risques est ensuite utilisée pour répartir les risques de gestion active entre les catégories d'actifs.

Le Comité des placements du conseil passe en revue et approuve chaque année le budget de risque. Il assure un suivi de l'exposition globale au risque de placement et examine et approuve les politiques de gestion du risque qui ont une incidence sur l'ensemble du portefeuille ainsi que les nouveaux programmes de placement.

La direction supervise les décisions en matière de placement et de gestion des risques par l'intermédiaire d'un Comité des placements à deux volets composé de professionnels des placements de haut niveau. Le volet de l'ensemble de la caisse du Comité des placements est responsable des considérations liées au programme de placement global, notamment de la capacité du portefeuille de l'ensemble de la caisse à atteindre les objectifs en matière de rendement réel et de volatilité. Le volet des titres de sociétés fermées et des actifs non liquides à l'échelle mondiale du Comité des placements est chargé de la supervision des principales transactions sur les marchés privés ou transactions non liquides, ainsi que de la composition globale du portefeuille privé.

Le RREO n'a cessé d'améliorer sa culture de gestion du risque à l'aide d'outils et de processus perfectionnés ayant pour but d'appuyer l'évaluation et la gestion des risques de façon coordonnée dans l'ensemble de la caisse, dans toutes les catégories d'actifs, dans tous les services et dans chacun des portefeuilles.

Un nouveau système de gestion des risques plus robuste, « OneRisk », a été lancé en 2016 après plus de quatre ans de mise au point et d'essais. Ce système est la pierre angulaire des efforts que nous déployons pour gérer les risques : le pouvoir révélateur et l'uniformité accrues des données liées aux risques améliorent la surveillance des activités de prise de risques de la caisse. Chaque jour, « OneRisk » calcule plus d'un milliard de nombres et produit plus de 30 rapports afin de permettre la prise de décisions éclairées à l'égard du portefeuille. Il a remplacé les deux anciens systèmes de gestion des risques.

Gestion des liquidités

Le régime doit non seulement avoir les liquidités nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants, mais il doit également chercher à tirer parti des occasions de placement. Il gère donc les liquidités avec soin. Le RREO dispose d'un cadre établi de gouvernance des liquidités, en plus d'être assujéti à certaines limites et obligations d'information. Le régime vérifie régulièrement ses liquidités par l'application de divers scénarios de risques importants. Le Comité des placements du conseil reçoit régulièrement des mises à jour à l'égard des liquidités du régime.

Les liquidités du régime sont demeurées solides en 2016.

Étant donné que la modification des règles et règlements qui touchent les banques a une incidence indirecte sur le RREO, la direction du régime continue de s'adapter et d'améliorer la façon dont elle gère, supervise et mesure les liquidités, et communique les informations pertinentes. Dans le cadre de la réorganisation de la Division des placements en 2016, un groupe de trésorerie centralisé a été créé au sein de l'équipe Marchés financiers.

Il est essentiel de disposer des liquidités et des actifs liquides nécessaires, pour plusieurs raisons. Cela nous permet :

- d'éviter de vendre, à des moments inopportuns, des actifs à long terme de grande qualité pour répondre à des besoins de capitalisation à court terme;
- de rajuster notre composition de l'actif en fonction des fluctuations des marchés;
- d'investir dans des catégories d'actifs comme les biens immobiliers, les infrastructures, les terrains forestiers exploitables et les titres de sociétés fermées, qui ne peuvent pas être monétisés rapidement;
- d'effectuer les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de notre position en produits dérivés.

La note 2(h) des états financiers fournit des renseignements supplémentaires sur la gestion des risques de liquidité, les actifs liquides et les passifs liés aux placements.

Stratégie de financement des placements

Le RREO adopte une stratégie de financement des placements visant à diversifier ses sources de financement des placements, à réduire les coûts et à gérer les risques liés au portefeuille. Les conventions de rachat pour les obligations servent à gérer la trésorerie depuis le début des années 1990, car elles sont efficaces et permettent au RREO de conserver son exposition économique aux obligations d'État.

En 2016, la stratégie a été revue dans le contexte de la modification des règlements. De nouvelles sources de financement sont envisagées pour gérer le profil de maturité des actifs détenus sous forme de placement et des passifs financiers du régime, réduire le coût global de financement et gérer le risque de change.

En 2015, un nouvel instrument de financement rentable, l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT), a commencé à émettre du papier commercial. Le papier commercial en circulation s'élevait à 9,1 G\$ au 31 décembre 2016.

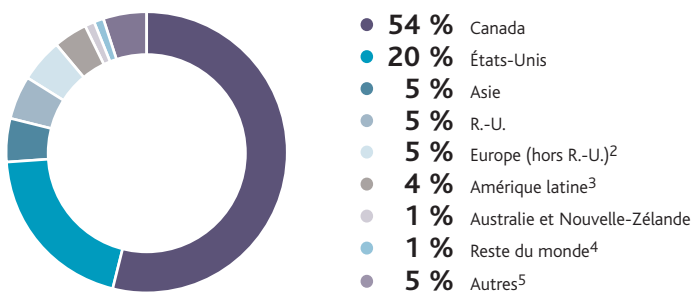
Forces en matière de placements

Présence mondiale

Les professionnels des placements du régime sont à l'œuvre à Toronto, à Londres et à Hong Kong, d'où ils recherchent et gèrent des placements dans les Amériques, en Europe et dans la région Asie-Pacifique.

EXPOSITION GÉOGRAPHIQUE¹

Au 31 décembre 2016



¹ En fonction du marché principal, de l'emplacement du siège social ou de l'emplacement du bien.

² Pays développés seulement.

³ Amérique du Sud, Amérique centrale et Mexique.

⁴ Pays non précisés ci-dessus.

⁵ Regroupe principalement les stratégies de placement non traditionnelles sans exposition à un pays précis.

Le bureau de Toronto a été établi en 1990, à la création du RREO, et il fait office de plaque tournante nord-américaine pour le personnel chargé des placements.

Le RREO a mis sur pied son bureau de Londres en 2007, puis a procédé à son agrandissement en 2015. Depuis Londres, les professionnels des placements cherchent des occasions d'affaires partout en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Les équipes du bureau de Londres collaborent avec leurs collègues de Toronto et de Hong Kong ainsi qu'avec des partenaires locaux afin d'entretenir des liens stratégiques ainsi que de déceler et de mener à bien un éventail d'occasions de placement.

Le RREO investit dans la région Asie-Pacifique depuis 1991 et il a ouvert un bureau à Hong Kong en 2013 pour mieux accéder aux possibilités qu'offre la région. Cela permet aux professionnels des placements du régime de renforcer les liens avec les principaux intervenants commerciaux et financiers dans toute cette région, qui présente une composition unique et dynamique d'économies développées, en développement et émergentes.

Développement des talents à l'interne

Environ 80 % du portefeuille de placement est géré à l'interne par des équipes spécialisées hautement compétentes. Comme le RREO compte parmi les plus importantes caisses de retraite du Canada, il offre à ses employés les ressources, la formation et les perspectives de carrière nécessaires pour répondre aux normes professionnelles les plus élevées. Le perfectionnement professionnel revêt une importance capitale pour le développement et le maintien en poste du capital intellectuel et de l'expertise interne nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies perfectionnées et novatrices.

Fonds et partenariats

Les placements gérés à l'externe sont composés de placements non traditionnels (fonds de couverture), de fonds de titres de sociétés fermées et de fonds de titres de sociétés ouvertes. Les gestionnaires de fonds de couverture externes donnent accès à des démarches de placement uniques qui augmentent le rendement et diversifient les risques. Nous avons des placements stratégiques auprès des plus grandes sociétés de capital-investissement, ce qui nous ouvre des possibilités de capital privé sur les marchés auxquels il nous aurait été difficile d'accéder directement. Nous avons également établi un partenariat avec un certain nombre de gestionnaires mondiaux et régionaux de fonds d'actions de sociétés ouvertes que nous avons choisis avec soin et qui réalisent des rendements à valeur ajoutée et partagent leur expertise locale dans des marchés clés du monde entier.

Relations stratégiques à l'échelle mondiale

Notre réussite repose en grande partie sur les liens que nous établissons avec les principaux partenaires externes. En 2016, le régime de retraite a créé le service Relations stratégiques à l'échelle mondiale dans le but d'établir et de cultiver des relations mutuellement avantageuses en matière de placement partout dans le monde. Les membres de ce service travailleront avec toutes les catégories d'actifs et dans toutes les régions du monde pour renforcer les relations existantes et en établir de nouvelles.

Investissement responsable

Le premier rapport d'investissement responsable du RREO, publié en même temps que le rapport annuel, résume notre approche réfléchie à l'égard de l'investissement responsable, alors que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont de plus en plus importants pour la gestion de l'exposition au risque et de la viabilité du régime.

RENDEMENT 2016

MONTANT NET DES PLACEMENTS ET TAUX DE RENDEMENT PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

	Au 31 décembre		(G\$ CA)		(%)			
	2016	2015	1 an		4 ans		5 ans	
			Valeurs réelles	Indice de référence	Valeurs réelles	Indice de référence	Valeurs réelles	Indice de référence
Actions			4,8	4,9	15,6	14,6	15,3	14,4
Actions canadiennes	4,3	3,5	19,1	16,9	7,4	8,5	6,9	8,4
Actions non canadiennes	61,7	74,0	4,1	4,3	17,1	16,0	17,0	15,7
Titres à revenu fixe			0,8	1,0	2,4	2,4	3,0	2,8
Obligations	43,5	38,0	(1,2)	(1,1)	2,3	2,3	3,0	2,7
Titres à taux réel	31,7	31,1	3,3	3,3	2,7	2,7	3,1	3,1
Ressources naturelles	10,5	10,2	8,3	6,7	(2,7)	(4,3)	(2,2)	(3,4)
Actifs réels			5,3	3,4	11,6	7,7	12,4	8,2
Biens immobiliers	26,5	24,9	7,7	7,4	11,2	8,7	12,8	10,0
Infrastructures	17,8	15,7	1,4	(2,3)	12,1	7,0	11,4	7,2
Stratégies de rendement absolu¹	13,3	17,7						
Superposition²	0,5	–						
Titres du marché monétaire¹	(37,7)	(46,9)						
Rendement global du régime¹	172,1	168,2	4,2	3,5	9,9	8,2	10,5	8,7

¹ Les rendements produits par les stratégies de rendement absolu et les titres du marché monétaire sont inclus dans le rendement global du régime, et non attribués à une catégorie d'actifs. Les placements nets s'entendent des placements (255,7 G\$) moins le passif lié aux placements (83,6 G\$). Voir les états consolidés de la situation financière (page 45).

² La superposition comprend des stratégies permettant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines positions sur indice et positions de change. Elle fait partie du calcul du rendement global du régime.

Le taux de rendement de l'ensemble de la caisse est présenté après déduction de la totalité des frais de négociation, des frais de gestion des placements et des frais de gestion externe, et est exprimé en dollars canadiens pour cinq périodes : un, quatre, cinq et 10 ans et depuis le début du programme de placement en 1990.

Le régime a produit un rendement sur un an de 4,2 % pour l'ensemble de la caisse, avant les frais d'administration des placements du RREO, ou un taux de rendement net de 4,0 % après les frais d'administration des placements. Le premier chiffre est présenté après déduction des frais de négociation, des frais de gestion des placements et des frais de gestion externe, mais pas des frais d'administration interne, tandis que le deuxième chiffre est présenté après déduction de tous les frais de placement. Le solide rendement de nos actifs des catégories Actifs réels et Ressources naturelles a partiellement été contrebalancé par des pertes de change attribuables à l'appréciation du dollar canadien.

Le régime compare son rendement avec celui d'un indice de référence composé exprimé en dollars canadiens et calculé en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs et en utilisant la même pondération que celle qui est prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

RENDEMENT DES PLACEMENTS¹

(%)

	2016	2015	4 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Rendement total	4,2	13,0	9,9	10,5	7,3	10,1
Indice de référence	3,5	10,1	8,2	8,7	6,3	7,9
Revenu de placement supérieur à celui de l'indice de référence (G\$ CA)	1,3 \$	4,2 \$	10,1 \$	12,3 \$	14,2 \$	36,9 \$

¹ Les rendements excluent les frais d'administration des placements du RREO.

Indices de référence

La comparaison avec les indices de référence est importante parce qu'elle permet aux membres du conseil, aux participants au régime et aux professionnels des placements d'évaluer l'efficacité des stratégies et des activités du régime par rapport aux risques pris. Les indices de référence appropriés sont établis par un comité présidé par le chef de la direction. Les modifications importantes ou non techniques des indices de référence globaux du régime doivent être approuvées par les membres du conseil du RREO.

Pour l'ensemble de la caisse et pour chacune des catégories de placements, le régime cherche à surpasser le rendement de l'indice de référence, ce rendement supérieur étant appelé une « plus-value ». La liste complète des indices de référence peut être consultée sur otpp.com/fr.

Gestion des frais de placement

Le régime s'engage à assurer la rentabilité et estime qu'il importe de gérer les frais et de les lier au processus de création de valeur des placements. Le conseil et la direction utilisent divers outils pour s'assurer que les coûts sont bien réfléchis et contrôlés. La participation à des analyses comparatives mondiales permet d'évaluer les frais par rapport à la plus-value cible et aux régimes comparables.

Le montant du capital investi, la pondération des catégories d'actifs et le style de placement sont des facteurs qui ont une incidence sur les frais de gestion de l'actif. En général, les frais de gestion absolus augmentent à mesure que du capital supplémentaire est investi, ce qui peut être partiellement compensé par des économies d'échelle.

Un moyen rentable de mettre en œuvre les stratégies du RREO consiste à avoir recours à la gestion interne dans une large mesure. Cependant, les placements importants du régime dans les actifs privés et son engagement à assurer une gestion active entraînent des coûts plus élevés par rapport au placement des actifs dans des titres publics à moindre coût et des mandats passifs. De plus, le régime engage des frais pour assurer l'entretien des bureaux internationaux dans le cadre de son engagement à repérer les occasions de placement partout au monde et à y participer.

Le processus de planification stratégique harmonise les coûts avec la stratégie. Le Comité d'audit et d'actuariat du conseil examine les budgets annuels. Des politiques de dépenses sont en place pour veiller à ce que les coûts engagés soient appropriés, et on cherche régulièrement des occasions d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'actif.

En 2016, les frais de placement, y compris les frais d'administration, les frais de gestion et les coûts de transaction, se sont établis à 0,66 \$ par tranche de 100 \$ d'actif net moyen, comparativement à 0,74 \$ par tranche de 100 \$ en 2015. Chacune de ces catégories est décrite en détail ci-dessous.

Frais d'administration

Les frais d'administration des placements comprennent les salaires, les primes et les avantages sociaux du personnel, les locaux et le matériel, les services professionnels et de consultation, les services d'information, les communications et les déplacements, ainsi que les honoraires de garde et d'audit et les frais liés au conseil. Le RREO croit que certains programmes de placement peuvent être exécutés plus efficacement si on utilise les talents à l'interne. Les coûts liés à l'utilisation d'équipes de placement sur place et aux fonctions de soutien connexes comme le service juridique, l'exploitation et les finances représentent la majorité des frais d'administration.

En 2016, les frais d'administration se sont établis à 451 M\$, soit 0,27 \$ par tranche de 100 \$ d'actif net moyen, contre 429 M\$, ou 0,27 \$ par tranche de 100 \$ en 2015. Les frais d'administration ont augmenté de 5 % en raison de salaires plus élevés, d'avantages sociaux plus généreux et d'une augmentation des coûts associés aux locaux, au matériel ainsi qu'aux services professionnels et de consultation.

Frais de gestion

Le RREO affecte du capital à des gestionnaires externes clés, de façon sélective, afin d'accéder à des compétences spécialisées et à des occasions de placement dans les situations où il ne serait pas pratique ou efficace de maintenir l'équivalent à l'interne. Grâce à ces relations, le régime engage à la fois des frais de gestion traditionnels, qui reposent généralement sur le montant du capital investi, et des frais liés au rendement, qui reposent sur les rendements supérieurs à un seuil prédéterminé et peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Le régime vise l'équilibre entre ces frais afin d'harmoniser l'intérêt des gestionnaires externes avec les objectifs de placement qu'il leur a fixés.

Dans certains cas, les frais de gestion et de rendement sont engagés par les entités dans lesquelles le régime a investi, plutôt que par le régime directement. Lorsqu'ils sont facturés directement, ou lorsque l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement sont présentés comme tels dans les états financiers du régime. Les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont pris en compte dans le revenu de placement non réalisé du régime.

En 2016, les frais de gestion se sont établis à 358 M\$, en baisse par rapport aux 421 M\$ enregistrés en 2015. Les frais de gestion ont diminué en raison d'une réduction des actifs sous gestion externe, ainsi que des frais de gestion et des commissions de rendement connexes.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont directement attribuables à l'acquisition ou à la sortie de placements. Les frais de vérification préalable et de consultation sont les coûts de transaction les plus importants qui soutiennent les opérations liées aux actifs privés. Dans le cas des titres publics, ces coûts consistent principalement en des commissions.

Les coûts de transaction ont diminué de 49 M\$ en 2016, pour un total de 299 M\$. Les coûts de transaction varieront d'une année à l'autre, selon le niveau d'activité et la nature des opérations liées aux actifs privés.

ANALYSE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Actions

Le régime utilise les actions afin de générer une croissance des placements et un revenu de placement à long terme et applique diverses stratégies pour réaliser une plus-value. Cette catégorie d'actifs comprend des titres de sociétés ouvertes (cotées en bourse) et de sociétés fermées (non cotées en bourse), dont la gestion est assurée par les groupes Actions de sociétés ouvertes et Private Capital, respectivement. Les fonds ne faisant pas partie d'un programme de gestion active sont gérés de manière passive afin de maintenir une exposition aux marchés boursiers qui soit conforme à la pondération prévue dans notre politique sur la composition de l'actif.

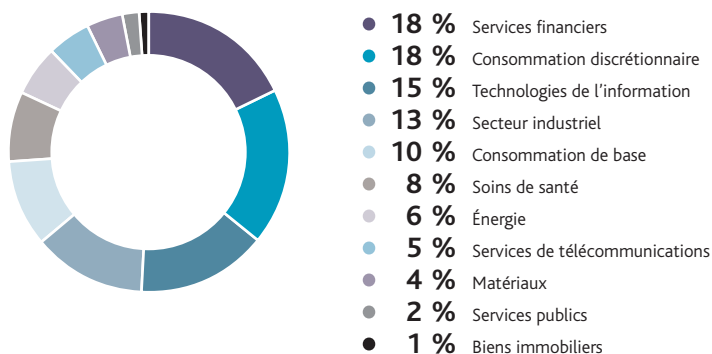
La catégorie d'actifs, qui est présentée dans le rapport selon les actions canadiennes et non canadiennes, a affiché un rendement total de 4,8 % en 2016 comparativement à 4,9 % pour son indice de référence. La valeur totale des actions du régime a diminué pour s'établir à 66,0 G\$ à la fin de 2016, comparativement à 77,5 G\$ un an plus tôt. La baisse par rapport à l'année précédente s'explique en partie par une décision stratégique de réduire le risque total lié au portefeuille en diminuant la pondération des actions et en augmentant celle des titres à revenu fixe.

Actions de sociétés ouvertes : Le service des Actions de sociétés ouvertes investit principalement dans des actions inscrites à des bourses de valeurs canadiennes et internationales, en ayant recours à l'analyse fondamentale. Son équipe Actions mondiales sous gestion active, composée de gestionnaires de portefeuille internes spécialisés dans certains secteurs, cherche à surpasser les indices de référence pertinents en fondant la sélection des titres sur des analyses ascendantes. Leurs efforts sont complétés par ceux de l'équipe de gestionnaires de placements en actions mondiales, qui identifie des gestionnaires externes de niveau supérieur et leur affecte du capital. En partageant leurs points de vue, les professionnels du service contribuent à la stratégie de l'équipe Placements relationnels stratégiques, qui cherche à tirer parti des occasions d'achat de participations minoritaires importantes dans les capitaux propres de sociétés ouvertes et quasi ouvertes, souvent en processus de transformation. Au sein du groupe Stratégie du portefeuille, une équipe de professionnels spécialisés en analyse descendante gère l'ensemble des risques du portefeuille. En tant qu'investisseur dans des sociétés ouvertes, le service comprend également une équipe de Gouvernance d'entreprise et de vote, qui représente les intérêts du régime en matière de gouvernance d'entreprise à l'échelle internationale et qui est responsable de l'élaboration des politiques, des votes par procuration et du programme d'interaction en matière de gouvernance des sociétés ouvertes.

En 2016, la majorité des principaux indices boursiers dans le monde ont affiché des gains, même si les placements à l'échelle mondiale ont subi l'impact négatif de l'appréciation du dollar canadien.

PORTEFEUILLE D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Au 31 décembre 2016



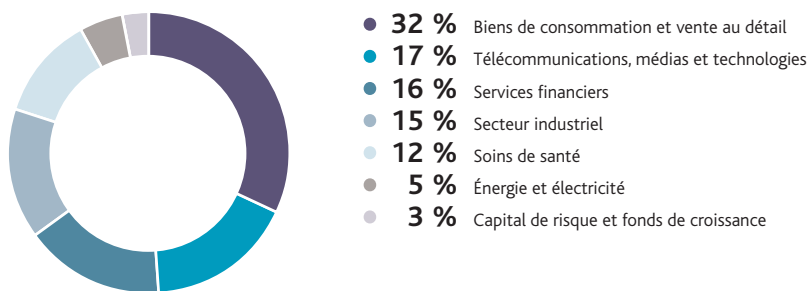
Private Capital : Le groupe Private Capital investit directement dans des sociétés fermées, soit seul, soit avec des partenaires, et indirectement par l'intermédiaire de fonds de titres de sociétés fermées. Le groupe vise à ajouter une plus-value au portefeuille de sociétés en participant à la planification stratégique à long terme, en mettant sur pied des équipes de direction et des conseils hautement performants et en veillant à la mise en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance. En 2016, le groupe Private Capital a célébré 25 ans de placements directs et par l'intermédiaire de fonds. Au cours de cette période, il a investi dans plus de 500 sociétés et fonds d'investissement, déployé environ 40 G\$ en capitaux dans le monde et s'est spécialisé dans des secteurs d'activité bien précis.

Les placements en titres de sociétés fermées totalisaient 26,6 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 28,4 G\$ à la fin de l'exercice 2015. Les actifs sous gestion ont diminué au cours de l'exercice en raison de désinvestissements importants dans le cadre de ventes dans les marchés publics et privés, ainsi que des fluctuations de change négatives causées par le raffermissement du dollar canadien. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par une croissance modeste du portefeuille et l'ajout de six nouveaux placements directs.

En 2016, les placements en titres de sociétés fermées ont généré un rendement de 4,3 %, ce qui est inférieur au rendement de 5,4 % enregistré par l'indice de référence. Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé de 20,8 % dépasse celui de l'indice de référence qui s'établit à 17,5 %.

PORTEFEUILLE DE PRIVATE CAPITAL

Au 31 décembre 2016



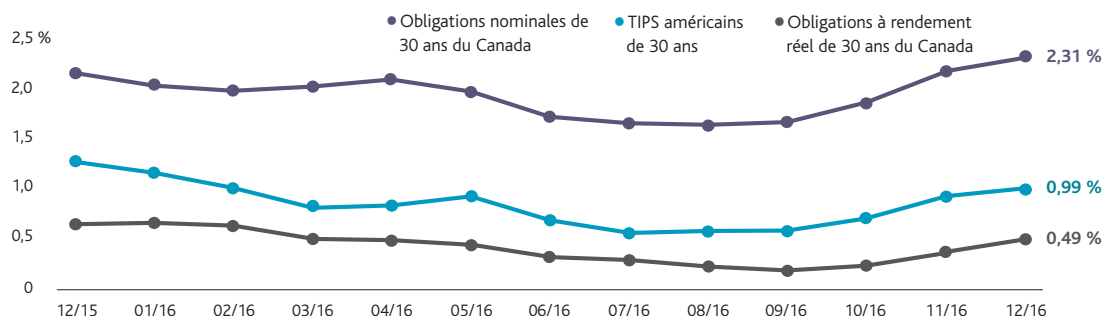
Le régime a obtenu la pleine propriété de Metronode, principal fournisseur de centres de traitement de l'information en Australie. Il a également fait l'acquisition de Constellation Brands Canada, le chef de file du marché canadien du vin, pour la somme de 1,03 G\$. Constellation détient des marques canadiennes emblématiques comme Jackson Triggs, Inniskillin et Sumac Ridge, et offre une gamme de vins internationaux de premier plan comprenant Kim Crawford, Hardy's et Robert Mondavi. Ces transactions témoignent de la capacité du RREO à financer des opérations d'envergure dans des sociétés fermées partout dans le monde et à travailler avec les équipes dirigeantes dans divers secteurs pour tirer profit des possibilités de croissance.

Titres à revenu fixe

Le RREO effectue des placements dans des titres à revenu fixe afin d'assurer une protection et un revenu régulier, de couvrir les risques de taux d'intérêt inhérents au passif du régime et de stabiliser les rendements globaux. Le régime détient un portefeuille diversifié d'obligations d'État, d'obligations provinciales, d'obligations de sociétés et d'obligations à rendement réel. Les obligations à rendement réel procurent des rendements indexés sur l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation; il s'agit principalement de titres de créance émis par les gouvernements du Canada et des États-Unis.

Les titres à revenu fixe totalisaient 75,2 G\$ à la fin de l'exercice 2016, comparativement à 69,1 G\$ à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation de la valeur de marché par rapport à l'année précédente s'explique en partie par une décision stratégique de réduire le risque total lié au portefeuille en diminuant la pondération des actions et en augmentant celle des titres à revenu fixe. Le portefeuille d'obligations et de titres à taux réel a généré un rendement de 0,8 %, légèrement inférieur au rendement de 1,0 % de l'indice de référence. Le solide rendement des titres à taux réel, des obligations des marchés émergents et des obligations de sociétés américaines a été réduit par le rendement négatif des obligations d'État.

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS D'ÉTAT



Actifs réels

Les actifs réels comprennent les placements dans les biens immobiliers et les infrastructures. Du point de vue stratégique, ces actifs produisent des rendements qui sont souvent liés aux variations du taux d'inflation et, par conséquent, permettent de couvrir les coûts liés au versement des rentes protégées contre l'inflation.

Au 31 décembre 2016, les actifs réels totalisaient 44,3 G\$, comparativement à 40,6 G\$ à la fin de l'exercice 2015. Le rendement total pour 2016 s'est établi à 5,3 %, excédant celui de 3,4 % de l'indice de référence.

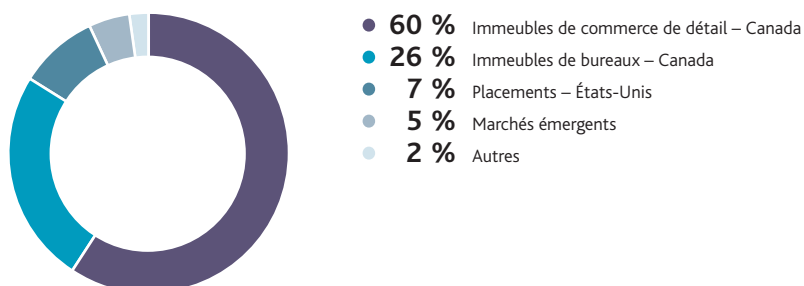
Biens immobiliers : Le portefeuille de biens immobiliers est géré par la filiale en propriété exclusive du régime, La Corporation Cadillac Fairview Limitée, qui maintient un portefeuille bien équilibré, constitué d'immeubles de commerce de détail et de bureaux conçus pour générer des flux de trésorerie fiables.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le portefeuille de biens immobiliers a généré un rendement de 7,7 %, comparativement à 7,4 % pour l'indice de référence. La valeur de l'actif net du portefeuille des biens immobiliers était de 26,5 G\$ à la fin de l'exercice 2016, comparativement à 24,9 G\$ à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation reflète la croissance de la valeur des placements en Amérique du Nord et dans les marchés émergents. Au cours de l'exercice, les propriétés canadiennes ont enregistré une croissance des bénéfices ainsi qu'une baisse marginale des taux de capitalisation.

Voici quelques-uns des faits saillants à l'égard du portefeuille : l'achèvement de projets importants dont la tour City Centre à Calgary, un agrandissement important du Centre Rideau à Ottawa et un réaménagement important du CF Toronto Eaton Centre. De nouveaux investissements ont été effectués dans les marchés émergents au Brésil et au Mexique. En 2016, le portefeuille a inscrit un bénéfice d'exploitation de 1,1 G\$ (1,2 G\$ en 2015), provenant principalement des immeubles de commerce de détail et de bureaux au Canada. Le recul du bénéfice d'exploitation par rapport à 2015 reflète des dividendes exceptionnels versés sur nos placements américains au cours de l'exercice précédent. À la fin de l'exercice 2016, le taux d'occupation était de 93 % (92 % en 2015) pour nos immeubles de commerce de détail et de 93 % (92 % en 2015) pour nos immeubles de bureaux.

PORTEFEUILLE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2016 (fondé sur l'actif total)

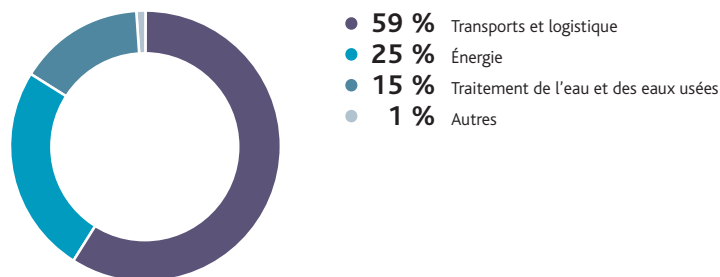


Infrastructures : Les actifs d'infrastructures du régime comprennent des placements dans des autoroutes à péage, des aéroports, des ports maritimes, une ligne ferroviaire à grande vitesse, les sources d'énergie classiques et renouvelables, ainsi que des installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées. La majorité des infrastructures sont détenues à l'extérieur du Canada, principalement au Royaume-Uni, en Europe, au Chili, aux États-Unis et en Australie. Dans l'ensemble, le RREO cherche à constituer un portefeuille dont la valeur augmentera progressivement, qui procurera des flux de trésorerie prévisibles et qui sera corrélé avec l'inflation.

La valeur du portefeuille d'infrastructures a augmenté pour s'établir à 17,8 G\$ à la fin de l'exercice 2016, comparativement à 15,7 G\$ un an plus tôt. Les nouveaux placements et l'augmentation des évaluations des actifs déjà détenus ont été partiellement contrebalancés par l'impact du raffermissement du dollar canadien. Les actifs d'infrastructures ont généré un rendement annuel de 1,4 %, supérieur au rendement de -2,3 % de l'indice de référence (les actifs étant comparés aux indices de référence du pays, la conversion en dollars canadiens entraîne une valeur négative pour l'indice de référence).

PORTEFEUILLE D'INFRASTRUCTURES

Au 31 décembre 2016



En 2016, le régime s'est associé à de solides partenaires pour effectuer un certain nombre de placements importants dans les infrastructures. Il a acheté une participation de 20 % dans la concession de l'autoroute à péage mexicaine Arco Norte, fournissant ainsi une solide fondation pour assurer la croissance continue du portefeuille d'infrastructures en Amérique latine. Le régime a augmenté sa participation dans Cubico Sustainable Investments Ltd., une société internationale d'énergie renouvelable, et dans Koole Terminals, une importante société de stockage indépendante du Nord-Ouest européen. Le régime a également fait l'acquisition d'une participation dans l'aéroport de London City, l'autoroute à péage Chicago Skyway et Westerleigh, un promoteur et un exploitant de crématoriums au Royaume-Uni, par l'entremise de consortiums d'investisseurs partageant ses vues. Ces transactions témoignent de l'engagement du RREO à effectuer des placements directs importants dans l'infrastructure à l'échelle mondiale.

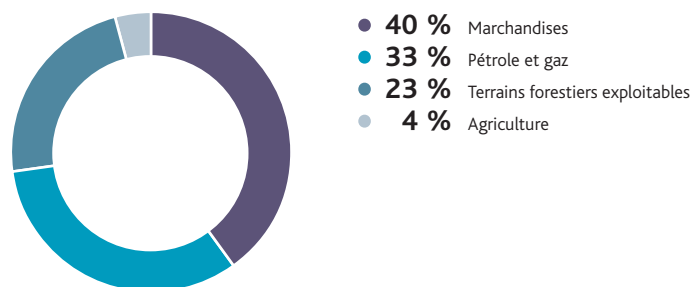
Ressources naturelles

Les placements du régime dans les ressources naturelles comprennent des placements dans des redevances pétrolières et gazières, des indices de marchandises et des actifs corporels productifs, tels que des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles. Le mandat du volet ressources naturelles consiste également à chercher à acquérir des actifs dans le secteur minier. Ces actifs fournissent au régime des rendements supérieurs ajustés au risque, une diversification et une protection contre une inflation anormalement élevée.

Les placements dans les ressources naturelles s'établissaient à 10,5 G\$ à la fin de 2016, par rapport à 10,2 G\$ en 2015. Ces actifs ont généré un rendement de 8,3 %, contre 6,7 % pour l'indice de référence. Les résultats reflètent une augmentation de la valeur de marché des indices de marchandises et une augmentation des évaluations pour les actifs déjà détenus, qui ont été partiellement contrebalancées par l'impact du raffermissement du dollar canadien et la vente d'actifs du portefeuille de terrains forestiers exploitables.

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Au 31 décembre 2016



Rendement absolu et marché monétaire

Le RREO applique des stratégies de rendement absolu pour obtenir des rendements positifs qui ne sont pas corrélés avec le rendement des autres actifs du régime. Des stratégies de rendement absolu gérées à l'interne visent en général à tirer parti des inefficiences du marché. Le régime recourt également aux services de gestionnaires externes de fonds de couverture pour obtenir des rendements non corrélés, accéder à des stratégies uniques qui augmentent les rendements et diversifier les risques. En 2016, nous avons concentré nos efforts sur des relations plus stratégiques. Pour cette raison, nous avons réduit le nombre global de gestionnaires externes.

À la fin de l'exercice 2016, les actifs utilisés dans les stratégies de rendement absolu totalisaient 13,3 G\$, comparativement à 17,7 G\$ en 2015.

La catégorie des titres du marché monétaire, équivalant au service de trésorerie d'une société, fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actifs. Depuis le début des années 1990, les contrats sur produits dérivés et les conventions de rachat pour les obligations jouent un rôle important dans le programme de placement. Pour des raisons d'efficacité, le régime utilise souvent des produits dérivés pour investir de façon passive dans les indices mondiaux d'actions et de marchandises, plutôt que d'acheter des titres. Les conventions de rachat pour les obligations servent à financer des placements dans toutes les catégories d'actifs, car elles sont efficaces et permettent au RREO de conserver son exposition économique aux obligations d'État. Ces activités entraînent une position nette négative dans la composition de l'actif, et le montant devrait varier d'un exercice à l'autre, en fonction des besoins du régime.

Liste des placements

Chaque année, le régime publie une liste des placements individuels supérieurs à 150 M\$. La liste à la fin de l'exercice 2016 commence à la page 80. Des communiqués sur les transactions importantes sont également accessibles sur le site otpp.com/fr.

Catégories d'actifs redéfinies en 2017

Le conseil établit des limites pour la répartition des placements dans les catégories d'actifs. La direction détermine l'exposition dans les limites approuvées par le conseil, en s'appuyant sur les facteurs de risque sous-jacents dans chacune des catégories d'actifs, le rendement attendu, l'équilibre entre les risques et les autres limites auxquelles est assujéti le portefeuille de l'ensemble de la caisse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement « OneTeachers », nous avons redéfini les catégories d'actifs et réorganisé les placements actuels du régime. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il existe six catégories d'actifs :

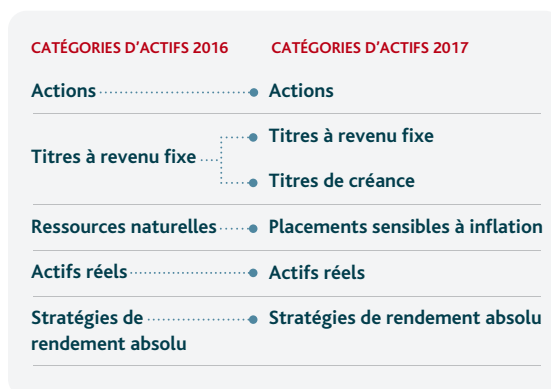
Notre catégorie des actions comprend toujours les titres de sociétés ouvertes et de sociétés fermées.

La catégorie des titres à revenu fixe comprend les obligations nominales, les titres à taux réel et les placements à court terme, tandis que les titres de créance de sociétés et de marchés émergents sont transférés à la catégorie des titres de créance.

Les ressources naturelles et les autres titres qui exposent le régime à l'inflation forment la catégorie des placements sensibles à l'inflation.

La catégorie des actifs réels comprend toujours les biens immobiliers et les infrastructures.

La catégorie des stratégies de rendement absolu comprend les fonds de couverture du portefeuille et les stratégies novatrices.



SERVICES AUX PARTICIPANTS

Offrir un service exceptionnel aux participants est au cœur de la mission du RREO. Le régime offre un service personnalisé au moyen de canaux numériques et de canaux de service de première ligne pour répondre aux besoins d'une grande variété de participants actifs et retraités.

Les Services aux participants administrent l'une des principales sources de revenus au Canada, qui a versé des rentes et des prestations s'élevant à 5,7 G\$ en 2016.

FAITS SAILLANTS DES SERVICES EN 2016

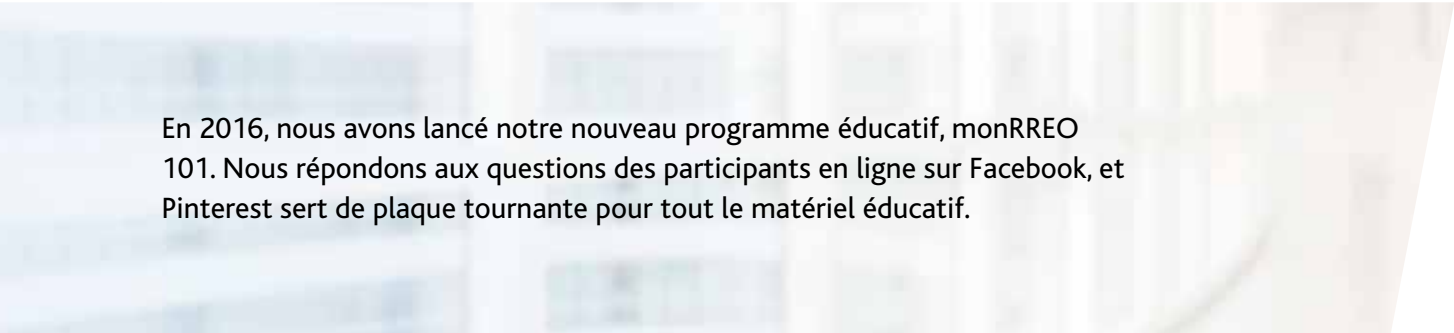
La stratégie de service a continué de viser trois objectifs principaux pour maintenir le taux de satisfaction élevé des participants : la simplification, la personnalisation et la connaissance.

Voici trois principaux exemples de l'application concrète de cette stratégie en 2016 : la création d'un nouveau relevé des droits à retraite, la mise à jour du site Web qui offre une expérience en ligne intégrée et la mise en œuvre de modifications au régime qui ont éliminé la complexité pour les participants.

Le relevé des droits à retraite n'avait pas changé de format depuis de nombreuses années, soit un livret personnalisé de huit pages. Le nouveau relevé est plus concis (deux fois moins long) et utilise des graphiques et du texte personnalisé pour améliorer l'expérience des participants et favoriser une meilleure compréhension des prestations. Les participants peuvent facilement trouver les renseignements qui les concernent sur la première page. Dans le nouveau relevé, les canaux numériques du RREO sont mis de l'avant puisque les participants sont invités à consulter le site du régime pour utiliser certains outils – par exemple le calculateur de rente interactif.

En 2016, le RREO a intégré l'expérience d'un site Web sécurisé pour que les participants puissent accéder aux renseignements et aux services par l'intermédiaire du site otpp.com/fr. Ce site offre une expérience transparente aux participants et leur permet de trouver les renseignements dont ils ont besoin et d'effectuer leurs transactions plus facilement. La conception de la nouvelle plateforme « mobile d'abord » tient compte de l'usage personnel de chacun des participants, qui ont immédiatement accès aux renseignements personnels sur leur rente en tout temps, où qu'ils soient. Le but premier du site est de communiquer des histoires et tisser des liens affectifs, augmentant par le fait même le niveau d'investissement, de connaissances et de satisfaction des participants.

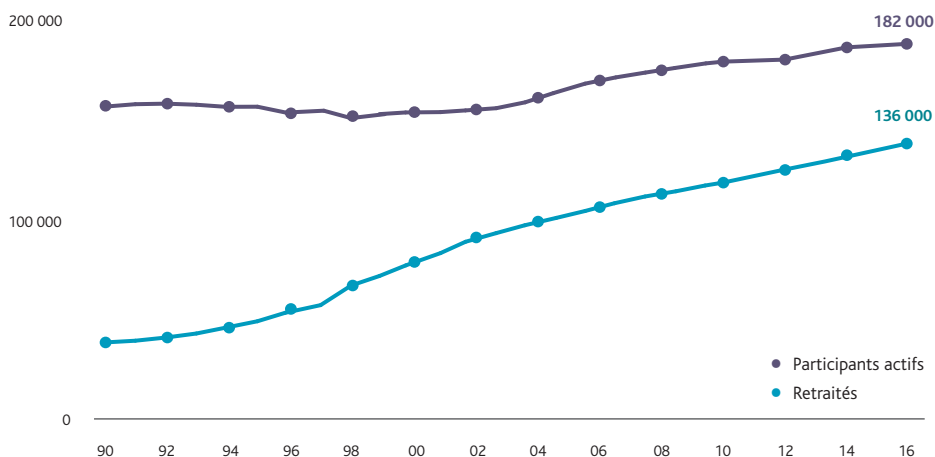
De plus, les Services aux participants ont travaillé de façon proactive avec les répondants du régime afin de mettre en œuvre des modifications qui simplifient les exigences dans certaines situations. Parmi les modifications apportées, soulignons l'élimination de l'exigence selon laquelle les participants doivent faire l'objet d'une évaluation médicale pour obtenir une rente de survivant supérieure à 60 %, et le retrait de la réduction actuarielle lorsque le conjoint d'un participant renonce à la rente de survivant après la rupture du mariage.



En 2016, nous avons lancé notre nouveau programme éducatif, monRREO 101. Nous répondons aux questions des participants en ligne sur Facebook, et Pinterest sert de plaque tournante pour tout le matériel éducatif.

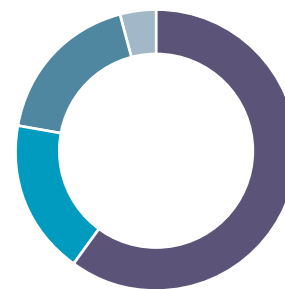
PARTICIPANTS ACTIFS ET RETRAITÉS

Au 31 décembre



SATISFACTION À L'ÉGARD DU SERVICE SELON LES SONDAGES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016



- **60 %** 10/10 (Extrêmement satisfait)
- **18 %** 9/10 (Très satisfait)
- **18 %** 7-8/10 (Satisfait)
- **4 %** 6 et moins (Neutre ou non satisfait)

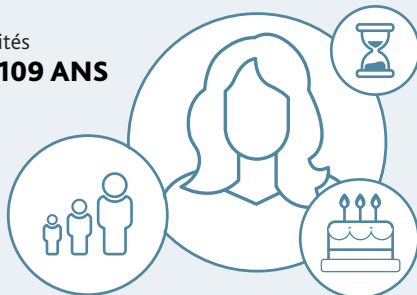
PROFIL DES PARTICIPANTS

Le nombre de participants au régime augmente chaque année depuis 1917, année de la création du régime prédécesseur, la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

QUI SONT-ILS?

Le profil des participants est diversifié

Retraités
7 À 109 ANS



Retraités
ÂGÉS DE 71 ANS EN MOYENNE

142 retraités
DE 100 ANS OU PLUS

QUE FAISONS-NOUS?

Nous administrons l'une des principales sources de revenus du Canada



4 819 RENTES ajoutées



12 RENTES versées depuis **50 ANS OU PLUS**

POURQUOI? Nos participants utilisent de plus en plus les canaux numériques, tant dans les salles de classe qu'une fois à la retraite

SERVICE NUMÉRIQUE

362 803 participants au régime ont ouvert une session sur notre site Web sécurisé en 2016

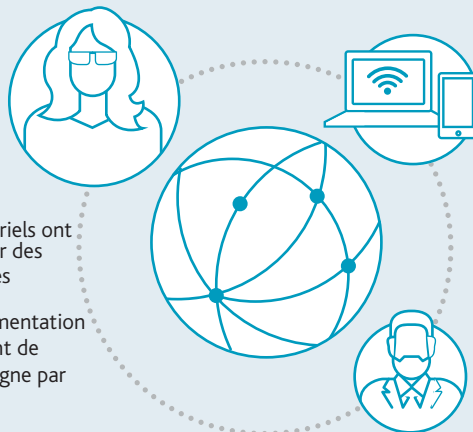
Plus de 1 900 000 courriels ont été envoyés aux participants



61 % des courriels ont été consultés sur des appareils mobiles

137 % d'augmentation du téléversement de documents en ligne par les participants

1 329 téléchargements d'applications



MÉDIAS SOCIAUX

FACEBOOK

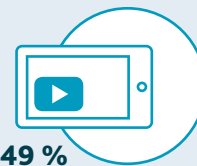
Nombre de consultations
EN HAUSSE DE 9 %



Durée de visionnement
YOUTUBE EN HAUSSE DE 50 %

PARTAGE

de nos vidéos YouTube
EN HAUSSE DE 49 %



RENDEMENT EN MATIÈRE DE SERVICES

Les participants accordent constamment une note très élevée au régime et la majorité des demandes de service sont traitées en une journée. En 2016, les participants ont eu 540 000 interactions avec le régime (ce qui comprend les interactions numériques, avec le centre d'appels et en personne). Plus de 225 000 participants ont un compte du RREO en ligne.

L'indice de la qualité du service est notre principale mesure de rendement. Une société indépendante sonde un échantillon de participants tout au long de l'année au sujet de la qualité des services de retraite et des communications du RREO. Nous avons commencé à faire l'essai d'une nouvelle méthode d'enquête en 2016 compte tenu des changements survenus dans le profil démographique des participants et la façon dont ils interagissent avec le régime. Dans le cadre de cette nouvelle méthode, on communique avec les participants par de multiples canaux, et non uniquement par téléphone, et on aborde l'expérience des participants dans son ensemble, et non uniquement les services qu'ils ont reçus récemment.

INDICE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

(sur une échelle de 0 à 10)

	2016	2015
Indice total de la qualité du service	9,1	9,1
Service (85 %)	9,2	9,2
Communications (15 %)	8,8	8,7

En outre, le service du RREO est comparé avec celui qu'offrent les plus importants régimes de retraite dans le monde, au moyen d'études effectuées par CEM Benchmarking Inc., une société de recherche indépendante qui évalue le rendement des régimes dans diverses catégories.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE COMPARATIVE – COMPARAISON DU NIVEAU DE SERVICE

	2015	2014	2013	2012
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	92	93	93	92
Moyenne mondiale de CEM	78	77	76	76
Moyenne des régimes pairs	82	81	80	80
Moyenne des participants canadiens	76	75	74	74

Remarque : Les notes sont arrondies et fondées sur les données pour l'exercice financier qui utilisent les pondérations actuelles des données du sondage.

Source : CEM Benchmarking Inc.

En 2016, le régime s'est classé au deuxième rang parmi ses pairs et dans le monde pour la qualité de ses services de retraite.

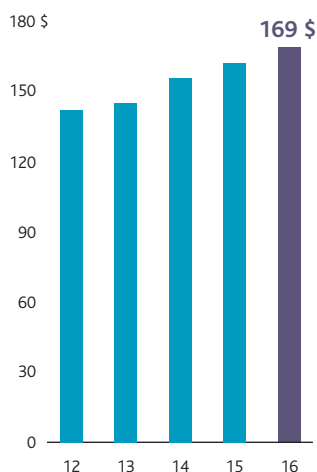
COÛTS DES SERVICES

Le coût par participant était de 169 \$ en 2016, comparativement à 162 \$ en 2015.

Au cours des dernières années, les coûts d'administration du régime ont augmenté. Des investissements sont effectués dans les systèmes et les canaux de service afin de répondre aux exigences liées à l'exploitation, à la réglementation et aux services. Des travaux sont en cours pour remplacer les systèmes administratifs désuets.

COÛT DU SERVICE PAR PARTICIPANT

Pour les exercices clos les 31 décembre (\$ CA)



GOUVERNANCE DU RÉGIME

Le RREO est d'avis que la bonne gouvernance est rentable, car elle permet aux entreprises de créer une plus-value à long terme. À titre d'administrateurs de régime de retraite, nous nous évaluons en fonction des meilleures pratiques en matière de gouvernance, de contrôles internes, de gestion du risque et de gérance, parce que cela nous aide à offrir une plus-value à long terme aux participants.

Depuis sa création, le RREO est supervisé par un conseil d'administration formé de professionnels indépendants qui sont tenus de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les bénéficiaires du régime. Les répondants du régime, le gouvernement de l'Ontario et la FEO, nomment chacun cinq membres au conseil et choisissent ensemble le président. Cette structure de gouvernance joue un rôle capital dans la réussite du régime.

RÔLE DU CONSEIL

Le conseil supervise la gestion de la caisse de retraite et l'administration du régime. Les membres du conseil sont des professionnels possédant une expertise en finance et en gouvernance et proviennent habituellement des secteurs de la comptabilité, de l'actuariat, des affaires, de l'économie, de l'éducation et de la gestion de placements ou du secteur bancaire.

La gestion quotidienne des placements et l'administration du régime sont déléguées au président et chef de la direction et à son équipe. Aucun membre de la direction ne fait partie du conseil.

Par l'intermédiaire des six comités du conseil, les membres du conseil vérifient les progrès réalisés par rapport aux objectifs énoncés par la direction et confirment que les stratégies et les décisions de la direction sont dans l'intérêt véritable de l'ensemble des participants au régime. Ces comités sont le Comité des placements, le Comité d'audit et d'actuariat, le Comité de la gouvernance, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité des risques opérationnels et le Comité d'appel. Le Comité des placements inclut tous les membres du conseil.

Les membres du conseil approuvent les plans stratégiques, les budgets, la tolérance au risque y compris les limites de la composition de l'actif, les politiques de placement, les indices de référence, le rendement, la planification de la rémunération et les plans de relève. Ils surveillent les risques d'entreprise et d'exploitation et veillent à la mise en place de plans d'atténuation appropriés. Ils examinent et approuvent les états financiers consolidés audités.

De plus, le conseil supervise les objectifs annuels des placements et examine les opérations dont le montant dépasse les limites fixées. Le conseil et la direction du régime assument la responsabilité des décisions prises en matière de placement. Les répondants du régime ne sont pas mêlés à ces décisions.

Le conseil effectue des évaluations actuarielles préliminaires régulières afin de mesurer la santé financière à long terme du régime. Les résultats des évaluations actuarielles préliminaires sont transmis aux répondants du régime. Le conseil collabore étroitement avec l'actuaire indépendant à l'établissement des hypothèses actuarielles utilisées dans ces évaluations, y compris le taux d'actualisation, en tenant compte des conseils de la direction et des répondants du régime. Les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires exigent que chacune des hypothèses soit intrinsèquement raisonnable et que les hypothèses soient appropriées dans l'ensemble.

MEMBRES DU CONSEIL

Les répondants du régime ont renouvelé le mandat de Jean Turmel qui occupera le poste de président du conseil pour un deuxième mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Les mandats des membres du conseil d'administration Bill Chinery et John Murray ont tous deux été renouvelés pour une période de deux ans.

Le taux de présence aux réunions du conseil et des comités a été de 100 % en 2016. Veuillez consulter le site otpp.com/fr pour prendre connaissance des biographies des membres du conseil et des mandats des comités.



JEAN TURMEL PRÉSIDENT

Nommé en 2007

Président depuis 2015

Taux de présence : 100 %

Président de Perseus Capital Inc.; membre du conseil d'Alimentation Couche-Tard inc.; ancien président du conseil de la Bourse de Montréal; ancien président, Banque des marchés financiers, placements et trésorerie de la Banque Nationale du Canada



ROD ALBERT

Nommé en 2010

Taux de présence : 100 %

Ancien président de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; ancien président et secrétaire général de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

Membre du Comité d'appel*, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité d'audit et d'actuariat



BILL CHINERY

FSA, FICA

Nommé en 2015

Taux de présence : 100 %

Ancien chef de la direction de BlackRock Asset Management; président du comité des placements de l'Armée du Salut; président du comité d'examen indépendant des fonds institutionnels mis en commun de Gestion Placements Sun Life

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération*, du Comité de gouvernance et du Comité d'audit et d'actuariat



PATTI CROFT

IAS.A

Nommée en 2016

Taux de présence : 100 %

Ancienne économiste en chef pour RBC Gestion mondiale d'actifs; Phillips, Hager and North; Sceptre Investment Counsel et TD Canada Trust. Vice-présidente, Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Ancienne administratrice et membre fondatrice de Women in Capital Markets, et ancienne administratrice de l'International Foundation for Employee Benefit Plans, de Canadian Medical Association Holdings Inc. et de Boilermakers' National Pension Plan Canada.

Membre du Comité d'audit et d'actuariat et du Comité de gouvernance



LISE FOURNEL

Nommée en 2016

Taux de présence : 100 %

Vice-présidente principale et dirigeante principale de l'information à Air Canada; membre du comité de technologie du conseil d'administration de l'Université de Montréal; ancienne membre des conseils de l'Université de Montréal, de Tourisme Montréal, de CIREM et du musée Pointe-à-Callière

Membre du Comité des risques opérationnels* et du Comité d'audit et d'actuariat



STEVE N. MCGIRR

Nommé en 2015

Taux de présence : 97 %

Ancien premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque de la Banque Canadienne Impériale de Commerce; conseiller principal, Lazard Canada Inc.; membre du cabinet de l'Université Queen's; administrateur et président du comité des placements de Wellspring, un réseau de soutien aux personnes atteintes du cancer

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération, du Comité des risques opérationnels et du Comité de gouvernance*



JOHN MURRAY

Nommé en 2014

Taux de présence : 100 %

Ancien sous-gouverneur de la Banque du Canada; professeur auxiliaire à l'Université Queen's; ancien professeur adjoint et professeur adjoint invité, respectivement à l'Université de la Colombie-Britannique et à l'Université de la Caroline du Nord; ancien conférencier à l'Université Princeton

Membre du Comité d'audit et d'actuariat et du Comité de gouvernance



KATHLEEN O'NEILL

FCPA, FCA, IAS.A

Nommée en 2016

Taux de présence : 100 %

Membre des conseils de Finning International Inc., d'ARC Resources Ltd. et d'Invesco Canada; ancienne vice-présidente à la direction, Développement Particuliers et entreprises, et chef, Services bancaires aux petites entreprises, à BMO Banque de Montréal; ancienne présidente du conseil de la St. Joseph's Health Centre Foundation et du St. Joseph's Health Centre, à Toronto

Membre du Comité d'audit et d'actuariat et du Comité des risques opérationnels



BARBARA PALK

CFA, FCSI, IAS.A

Nommée en 2012

Taux de présence : 100 %

Membre du conseil de TD Asset Management USA Funds Inc.; administratrice, First National Financial; membre du conseil de fiduciaires du Fonds de placement immobilier Crombie; ancienne présidente du conseil de fiduciaires de l'Université Queen's; ancienne présidente de Gestion de Placements TD inc.; ancienne présidente du Comité de gouvernance de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Membre du Comité des placements*, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité des risques opérationnels



DAVID SMITH

FCPA, FCA, IAS.A

Nommé en 2009

Taux de présence : 100 %

Président du Comité de vérification des petits ministères, gouvernement du Canada; ancien président du conseil et associé principal de PricewaterhouseCoopers; ancien président et chef de la direction de l'Institut Canadien des Comptables Agréés; ancien président du comité d'audit du gouvernement du Canada

Membre du Comité d'audit et d'actuariat* et du Comité de gouvernance



DANIEL SULLIVAN

Nommé en 2010

Taux de présence : 100 %

Ancien consul général du Canada à New York; ancien vice-président de Scotia Capitaux inc.; ancien président du conseil et administrateur de la Bourse de Toronto; ancien membre du conseil de Cadillac Fairview

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération, du Comité des risques opérationnels et du Comité d'appel**

* Président(e) du comité

** Vice-président(e) du comité

FAITS SAILLANTS DE 2016

En 2016, la gouvernance et l'efficacité du conseil ont été des priorités. Les membres du conseil ont procédé à un examen en profondeur du mandat de chacun des comités du conseil, de même qu'à une évaluation de l'efficacité de ce dernier.

En 2016, les membres du conseil ont participé à 11 réunions du conseil et à neuf réunions du Comité des placements. En outre, le Comité de gouvernance a tenu quatre réunions, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, six, et le Comité d'audit et d'actuariat, six; le Comité d'appel, quant à lui, a tenu deux assemblées générales et une audition d'un appel. Les membres du Comité des risques opérationnels nouvellement formé se sont réunis à deux reprises en 2016.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE (GRE)

Dans le cadre de ses activités habituelles, le RREO est exposé à divers risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur l'atteinte des objectifs du régime.

Le conseil d'administration supervise les efforts de gestion et d'atténuation des risques déployés par la direction, conformément à l'Énoncé de tolérance au risque de l'organisation qu'il a approuvé.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise supervise les risques liés aux placements et les autres risques auxquels est exposé le régime. Le comité, présidé par le chef de la direction, comprend des représentants expérimentés provenant de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin.

L'équipe de direction est chargée d'établir et de mettre en place les politiques relatives aux risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation, le contrôle et l'atténuation continus des risques. Elle assure également la surveillance des risques de placement, des risques opérationnels, des risques liés à la gouvernance, des risques stratégiques et des risques d'atteinte à la réputation. Les comités de gouvernance de la direction veillent à ce que le RREO supervise de façon continue les principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du régime à atteindre les objectifs.

Trois comités des risques ont été mis sur pied en 2016 pour augmenter les capacités de surveillance des risques. Ils sont présentés ci-dessous.

- Un comité des risques, Services aux participants, présidé par le chef de la direction assure la surveillance et procure l'assurance que la division Services aux participants respecte l'Énoncé de tolérance au risque du conseil, la mission, la vision et les valeurs de l'organisation et la stratégie de services aux participants. La direction peut transmettre les problèmes de gouvernance et de gestion de la division Services aux participants à ce comité, au besoin. L'objectif de ce comité est de partager de l'information, d'assurer la coordination interne, d'offrir des conseils et de prendre des décisions.
- Un comité des risques, Placements, présidé par le chef de la direction est responsable de la surveillance et de la gestion des risques de gouvernance, des risques stratégiques, des risques d'entreprise, des risques opérationnels et des risques d'atteinte à la réputation relatifs au programme de placements. La direction peut transmettre les problèmes de gouvernance et de gestion de la Division des placements à ce comité, au besoin.
- Un Comité des opérations définit les priorités et les stratégies pour gérer les activités et les risques opérationnels du RREO. Ce comité, présidé par le chef des opérations, a comme mandat d'examiner, de surveiller et de prendre des décisions relatives aux données, aux risques opérationnels, à l'architecture des systèmes et aux processus et aux stratégies opérationnels.

La gestion des risques est intégrée au processus de planification de l'organisation de façon à assurer la répartition appropriée des activités et des ressources en matière de gestion des risques, à l'appui d'une atténuation efficace des risques.

Les cinq catégories de risques d'entreprise du RREO et les activités de gestion des risques de l'organisation sont présentées ci-dessous.

Risques de placement : risques liés à la gestion efficace de l'actif du régime, y compris les risques de marché, de crédit et de liquidité. La supervision et la gestion efficace de ces risques sont assurées par le Comité des placements, le Comité du crédit de contrepartie de la Division des placements, le Comité d'information des marchés émergents, le Comité des liquidités de la Division des placements et les comités des services. Ces comités supervisent les risques liés à l'efficacité du portefeuille de l'ensemble de la caisse, aux conditions de marché exceptionnelles, à la croissance du passif et à la liquidité. La note 2e des états financiers renferme des renseignements supplémentaires sur les politiques et les processus de gestion des risques de placement.

Risques opérationnels : risques de pertes directes ou indirectes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus, d'employés ou de systèmes internes ou résultant de conditions externes. Les risques opérationnels comprennent la saisie et la gestion du cycle de vie des transactions, la capacité à mener à bien d'importants programmes et projets dans l'ensemble des divisions, ainsi que les capacités en matière de technologie et de sécurité de l'information.

Risques de gouvernance : risques liés à la structure et au fonctionnement du RREO. L'équipe de direction et les comités des risques au sein de la Division des placements et des Services aux participants assurent la supervision de ces risques, qui comprennent la capacité à absorber les changements organisationnels rapides et à veiller à la mise en place d'une structure de gouvernance appropriée à la conception du régime.

Risques stratégiques : risques liés à l'orientation stratégique à long terme du RREO. L'équipe de direction supervise ces risques, qui comprennent la marque et le positionnement du régime sur le marché mondial, la gestion des talents et la planification de la relève.

Risques d'atteinte à la réputation : risques liés à un changement dans la perception du RREO ou de son image publique. Ces risques sont supervisés par l'équipe de direction et le Comité des placements, les Services aux participants et le Comité des opérations.

LE POINT SUR LA LÉGISLATION

Surveillance réglementaire

Le gouvernement de l'Ontario a adopté une loi-cadre en 2016 dans le but d'établir une nouvelle autorité de réglementation des services financiers et des régimes de retraite, l'Office ontarien de réglementation des services financiers (OORSF). Le but de cette nouvelle entité est d'avoir une autorité de réglementation dans de multiples secteurs financiers et de moderniser certaines autorités de réglementation actuelles, y compris la Commission des services financiers de l'Ontario, qui réglemente le RREO et d'autres régimes de rente.

La loi établissant l'OORSF n'a pas encore été proclamée en vigueur et les règlements connexes n'ont pas encore été publiés; on ne connaît donc pas encore l'incidence qu'aura ce changement sur le RREO. On s'attend à obtenir plus de renseignements et de précisions sur les répercussions lorsque le gouvernement de l'Ontario publiera son plan de mise en œuvre et présentera d'autres lois et règlements.

Conformité et représentation

Le RREO doit se conformer aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements sur les placements qui régissent les régimes de retraite agréés en Ontario. Il doit aussi se conformer aux lois et aux règlements en vigueur dans les pays où il investit.

Nous interagissons avec des représentants des autorités de réglementation et du gouvernement sur diverses questions administratives liées aux placements et aux rentes, plaidant en faveur de l'établissement de règles claires et uniformes et faisant part de notre expertise sur les questions de politique publique qui se rapportent à notre mission, soit d'assurer un service exceptionnel et une sécurité de retraite aux participants du régime. Nous collaborons également avec les répondants du régime pour mettre en place les modifications qui sont apportées au régime.

Modifications au régime

Le régime a été modifié en 2016 dans le but de :

- préciser que la limite de réemploi de 50 jours est remise à zéro en septembre de chaque année pour tous les participants, et non uniquement pour ceux qui travaillent de septembre à juin;
- permettre le retrait de la réduction actuarielle nécessaire pour fournir une rente de survivant supérieure à 50 % aux participants qui vivent une rupture de la relation conjugale après la retraite, lorsque le conjoint renonce à la rente de survivant;
- supprimer l'exigence selon laquelle les participants doivent faire l'objet d'une évaluation médicale pour accroître la rente de survivant du conjoint, ce qui signifie que n'importe quel participant peut opter pour une rente de survivant supérieure à 60 % à la retraite sans avoir à subir un examen médical.

Modifications à la Loi sur le régime de retraite des enseignants

La Loi a été modifiée le 19 avril 2016 afin de préciser que les règles de réemploi du régime l'emportent sur les dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* dans le cas d'un conflit.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION*

L'analyse de la rémunération explique l'approche du RREO à l'égard de la rémunération, des divers éléments de son programme de rémunération et de la rémunération versée à ses cadres supérieurs désignés. Nos cadres supérieurs désignés pour l'exercice 2016 sont indiqués ci-dessous.

Ron Mock, président et chef de la direction;

David McGraw, vice-président principal (VPP) et directeur financier;

Bjarne Graven Larsen, vice-président directeur (VPD) et chef des placements;

Jane Rowe, vice-présidente principale (VPP), Private Capital; et

Barbara Zvan, vice-présidente principale (VPP), Stratégie et risque, et chef de risque de placement.

Notre cadre de rémunération

Philosophie de rémunération et objectifs

Le cadre de rémunération du RREO repose sur le principe de la rémunération au rendement. Nos programmes de rémunération comprennent un salaire de base, une prime annuelle et une prime du régime des incitatifs à long terme. Ils sont structurés de manière à ce qu'il y ait une correspondance directe entre la plus-value nette de l'ensemble de la caisse (déduction faite des charges) et la rémunération versée aux cadres supérieurs.

Notre philosophie et nos pratiques de rémunération reposent sur les objectifs clés suivants :

- recruter et fidéliser les employés les plus compétents;
- favoriser et récompenser un rendement supérieur, encourager le travail d'équipe, faire concorder les objectifs individuels avec ceux du RREO et récompenser le bon rendement à long terme; et
- calculer et superviser les primes des programmes de rémunération au rendement en fonction de notre budget de risques, pour éviter que nos programmes de rémunération encouragent la prise de risques excessifs.

Processus d'analyse comparative

Étant donné la diversité des emplois au RREO, chaque poste à la haute direction ou autre fait l'objet d'une comparaison avec des groupes d'emplois et des programmes de primes de marchés pertinents. Nous avons pour objectif d'être concurrentiels par rapport aux sociétés avec lesquelles nous rivalisons directement pour le recrutement d'un personnel de talent, notamment les caisses de retraite, les banques, les compagnies d'assurances et les gestionnaires de placements qui font affaire au Canada. Certains postes touchant aux marchés internationaux font également l'objet d'une comparaison avec des sociétés de gestion de placements aux États-Unis, au Royaume-Uni et à Hong Kong. Nous privilégions une rémunération directe totale correspondant à la médiane de nos pairs pour le rendement cible, et au premier quartile de nos pairs pour un rendement exceptionnel.

Principes de base

Le principe de base dominant ayant une incidence à divers degrés sur chaque prime d'employé est notre budget de risques. Au début de chaque exercice, les membres du conseil approuvent la répartition du risque lié à la gestion active pour l'ensemble de la caisse et pour chacun des services de placement qui, à leur tour, établissent leurs objectifs annuels de plus-value en dollars (soit le revenu de placement obtenu par rapport à l'indice de référence) pour l'exercice. Le rendement réel des placements de l'ensemble de la caisse et des différents services (mesuré en fonction de la plus-value, déduction faite des charges) est comparé avec les objectifs de rendement fixés. Dans nos programmes incitatifs, d'autres mesures s'appliquent à la surveillance, à l'évaluation et à l'atténuation des risques, notamment les suivantes :

- détermination du montant maximal de prime annuelle individuelle;
- modélisation et essai de nos primes annuelles et de nos primes du régime des incitatifs à long terme selon divers scénarios de rendement afin que les primes versées soient fonction des rendements escomptés;
- tableaux de bord équilibrés complets mesurant les progrès par rapport aux objectifs stratégiques dans chaque division et chaque service, notamment en ce qui concerne les initiatives de gestion du risque; et
- clause de récupération stipulant que les employés ayant délibérément commis un vol ou des actes malhonnêtes ou frauduleux devront rembourser les montants qui leur auront été versés au titre des programmes de primes.

* La section Analyse de la rémunération reprend les titres de poste en usage en 2016.

Conseillers externes

En 2016, le RREO a sollicité les services de Willis Towers Watson dans le cadre d'un processus d'examen et de remaniement du programme de rémunération de l'organisation. Le nouveau programme de rémunération est entré en vigueur en janvier 2017 et continue de renforcer la mise en œuvre de notre philosophie de rémunération au rendement tout en soutenant notre stratégie d'affaires.

De plus, les membres du conseil ont retenu les services de Mercer, une société internationale de consultation en ressources humaines, afin d'évaluer la rémunération des membres du conseil.

Éléments de notre programme de rémunération – Vue d'ensemble

Notre programme de rémunération comprend un salaire de base, des primes annuelles et une prime du régime des incitatifs à long terme pour les employés non syndiqués.

Salaire de base

Les salaires de base servent à rémunérer les employés pour l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et sont révisés chaque année. À chaque employé du RREO est attribué un niveau de poste auquel correspond une classe de salaire visant à offrir un salaire concurrentiel par rapport au marché et proportionnel aux responsabilités liées au poste de l'employé, à ses compétences démontrées, à ses connaissances et à ses antécédents de rendement.

Programme de primes annuelles (PPA)

Notre programme de primes annuelles récompense les employés au moyen de primes en espèces accordées en fonction du rendement du régime et du rendement individuel calculé selon des mesures de nature financière et autres préalablement approuvées. Le tableau ci-dessous présente notre PPA 2016 en mettant l'accent sur les éléments utilisés pour mesurer le rendement de nos cadres supérieurs désignés.

MESURES DU RENDEMENT

	Rendement du RREO	+	Rendement de la division	+	Rendement global de la caisse sur quatre ans	+	Rendement du service des placements sur quatre ans	+	Rendement individuel	=	Versement au titre du PPA
Président et chef de la direction	✓				✓				✓		
VPP et directeur financier	✓		✓						✓		Versement au titre du PPA entre 0 et 2 fois la prime cible
VPD, Placements	✓		✓		✓				✓		
VPP, Placements	✓		✓		✓		✓		✓		

La pondération pour chacun des éléments varie pour les employés de l'équipe Placements, des Services de la direction générale et des Services aux participants.

Régime des incitatifs différés

En règle générale, les employés peuvent choisir d'affecter la totalité ou une partie de leur prime annuelle au Régime de la caisse, ou au Régime de Private Capital, ou à une combinaison des deux, pendant deux ans au plus. La valeur du montant différé augmente ou diminue pendant la période de deux ans en fonction des taux de rendement réels de chacun des régimes.

Régime des incitatifs à long terme (RILT)

Notre régime des incitatifs à long terme vise à récompenser les employés participants pour l'obtention d'une plus-value nette de l'ensemble de la caisse (rendement au-dessus de l'indice de référence déduction faite des frais d'administration relatifs aux placements) et d'un rendement réel positif (déduction faite des coûts) à long terme. Chaque année, un faible pourcentage de la plus-value nette annuelle de l'ensemble de la caisse financera un fonds du RILT affecté aux comptes notionnels des employés participants. Les années où la plus-value nette de l'ensemble de la caisse est négative, les employés participants ne participeront pas aux gains avant qu'un rendement cumulatif positif, déduction faite des charges, vienne atténuer les pertes. Les comptes individuels du RILT sont rajustés annuellement en fonction du taux de rendement réel de l'ensemble de la caisse. En avril, 25 % du solde de leur compte est versé aux employés actifs.

Les employés admissibles au RILT comprennent les membres de l'équipe Placements occupant un poste de gestionnaire de portefeuille adjoint ou un poste supérieur, ainsi que les employés des Services de la direction générale et des Services aux participants occupant un poste d'administrateur ou un poste supérieur.

Composition de la rémunération

L'importance relative de la composante fixe et de la composante variable de la rémunération varie selon la fonction occupée et le niveau du poste, la proportion de la composante variable étant plus élevée pour les cadres plus chevronnés. Comme les professionnels en placement, y compris notre chef de la direction, ont une influence directe sur le rendement de nos placements, un pourcentage plus élevé de leur rémunération directe totale (salaire de base, prime annuelle et prime du régime des incitatifs à long terme) est lié à nos programmes de rémunération variable. La composition de la rémunération directe totale cible de nos cadres supérieurs désignés est présentée en détail ci-dessous. La composition réelle de la rémunération peut varier en fonction du rendement du RREO dans son ensemble, du rendement de la division, du rendement des placements et du rendement individuel des cadres supérieurs désignés.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



- 37,5 % RILT
- 37,5 % PPA
- 25,0 % Salaire de base

VPP ET DIRECTEUR FINANCIER



- 27,5 % RILT
- 27,5 % PPA
- 45,0 % Salaire de base

VPD, PLACEMENTS



- 37,5 % RILT
- 37,5 % PPA
- 25,0 % Salaire de base

VPP, PLACEMENTS



- 40,0 % RILT
- 33,0 % PPA
- 27,0 % Salaire de base

Prestations de retraite

Les employés du RREO participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires ou au régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), lesquels sont tous des régimes à prestations définies.

Les employés gagnant un salaire ouvrant droit à pension supérieur à ce que permettent les règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) participent également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé. Pour les cadres occupant un poste de vice-président ou un poste supérieur, une partie de leur prime annuelle peut être comprise dans le montant des gains ouvrant droit à pension.

Avantages sociaux et autre rémunération

Le RREO offre un programme d'avantages sociaux concurrentiel qui comprend une assurance vie, des régimes d'invalidité, de soins médicaux et de soins dentaires, des politiques en matière de congé et un programme d'aide aux employés.

Contrat de travail des cadres supérieurs

Aucun contrat de travail des cadres supérieurs ni aucune garantie d'indemnité de départ n'ont été consentis.

Décisions relatives à la rémunération prises en 2017 en fonction de 2016

Processus de prise de décision

Chaque année, les membres du conseil et le chef de la direction s'entendent sur les principaux objectifs financiers et non financiers qui permettront de mesurer le rendement individuel du chef de la direction. En fin d'exercice, les membres du conseil évaluent le rendement du chef de la direction relativement aux objectifs annuels et à ses responsabilités et lui attribuent une note de rendement globale. Le rendement individuel du chef de la direction, le rendement du RREO et le rendement de l'ensemble de la caisse sont tous pris en compte par le conseil pour déterminer la rémunération directe totale du chef de la direction.

Comme c'est le cas pour le chef de la direction, les cadres supérieurs fixent chaque année des objectifs de rendement individuel et sont évalués par rapport à ces objectifs en fin d'exercice. Le résultat des objectifs individuels et les autres mesures du rendement mentionnées ci-dessus déterminent les recommandations qui sont soumises à l'approbation des membres du conseil concernant la rémunération directe totale des cadres supérieurs.

Rendements 2016

Rendement du RREO

Pour bien nous acquitter de notre mission d'offrir un service hors pair et une sécurité financière à la retraite à nos participants, aujourd'hui et demain, nous préparons un tableau de bord à l'échelle de l'entreprise qui comprend des objectifs financiers et non financiers ainsi que des mesures dans quatre catégories. Le tableau de bord assure une approche équilibrée dans des secteurs importants, qui permettra aux employés d'atteindre nos objectifs à court, moyen et long terme. Voici une description des quatre catégories :

SÉCURITÉ FINANCIÈRE À LA RETRAITE	PARTICIPANTS ET PARTIES PRENANTES	EXPLOITATION	EFFECTIF
Comprend le taux de rendement et la plus-value nette	Comprend la gouvernance du régime, la satisfaction des participants et la qualité du service	Comprend les coûts, l'efficacité et les mesures du risque	Comprend des initiatives visant à recruter et à fidéliser les meilleurs employés ainsi qu'à assurer leur perfectionnement

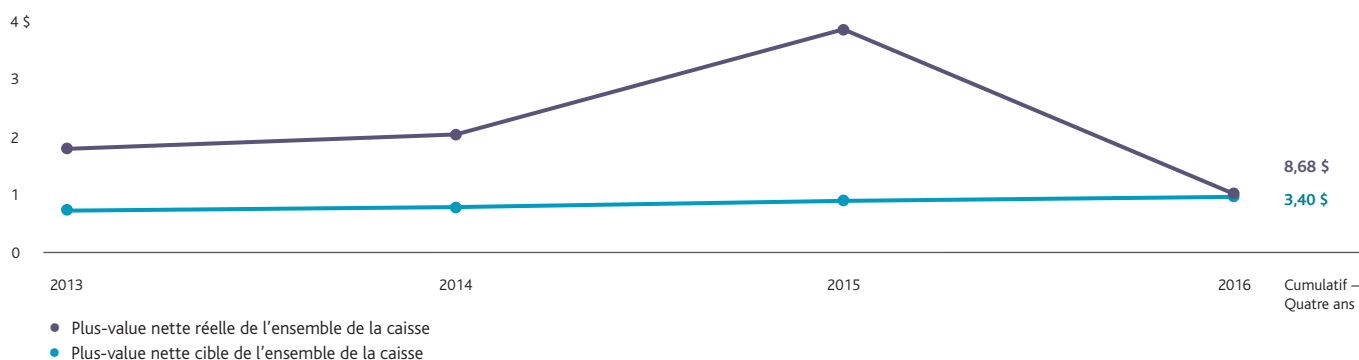
En fin d'exercice, le tableau de bord est évalué et les résultats sont soumis aux membres du conseil pour approbation. En 2016, les employés ont obtenu un résultat supérieur au rendement cible avec un coefficient de 1,63 sur 2,0.

Rendement à l'échelle de la caisse

Le graphique ci-dessous résume le rendement de la plus-value nette de 2013 à 2016, à l'échelle de la caisse, relative aux cibles de rendement par rapport aux risques, moins l'imputation des coûts. Pendant la période cumulative de quatre ans, la plus-value nette de l'ensemble de la caisse a surpassé la cible de 5,3 G\$, soit un coefficient de rendement maximal de nos employés correspondant à 2,0 fois la cible.

RENDEMENT GLOBAL DE LA CAISSE SUR QUATRE ANS

(G\$ CA)



Rendement du service des placements sur quatre ans

Le tableau ci-dessous résume le rendement exprimé en termes de plus-value nette (déduction faite des charges) obtenue par rapport au rendement requis, compte tenu du risque alloué à chaque service de placements, pour une période de quatre ans.

Année	Actions de sociétés ouvertes	Private Capital	Infrastructures et ressources naturelles	Marchés financiers
2013 à 2016	Cible non atteinte	Supérieur à la cible	Exceptionnel	Exceptionnel

Rémunération des cadres supérieurs

Ce tableau présente des renseignements sur le salaire de base, la prime annuelle, les incitatifs à long terme et toute autre rémunération gagnés en 2014, en 2015 et en 2016 par le chef de la direction, le directeur financier et les trois autres cadres supérieurs ayant la rémunération la plus élevée, sauf pour les filiales.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base A	Prime annuelle B	Attribution du RILT C	Prime RILT versée D	Autres ¹ E	Variation de la valeur de la rente de retraite	Rémunération directe totale ² A+B+C	Rémunération totale ³ A+B+D+E
Ron Mock Président et chef de la direction	2016	514 615 \$	1 364 200 \$	1 287 000 \$	2 208 000 \$	1 159 \$	771 600 \$	3 165 815 \$	4 087 974 \$
	2015	500 000	1 425 000	3 000 000	2 412 600	1 160		4 925 000	4 338 760
	2014	498 654	1 321 500	1 800 000	1 961 700	1 185		3 620 154	3 783 039
David McGraw VPP et directeur financier	2016	367 615	374 200	345 000	654 800	828	210 600	1 086 815	1 397 443
	2015	360 769	383 700	670 000	727 200	6 300		1 414 469	1 477 969
	2014	344 231	345 700	475 000	660 500	2 106		1 164 931	1 352 537
Bjarne Graven Larsen VPD et chef des placements	2016	384 135	1 036 300	1 050 000	497 000	1 236 293	174 300	2 470 435	3 153 728
Jane Rowe VPP, Private Capital	2016	342 769	793 900	490 400	1 456 900	772	222 700	1 627 069	2 594 341
	2015	334 000	842 800	2 600 000	1 706 700	775		3 776 800	2 884 275
	2014	332 154	809 100	1 450 000	1 246 900	799		2 591 254	2 388 953
Barbara Zvan VPP, Stratégie et risque et chef de risque de placement	2016	299 369	717 900	500 000	1 391 600	674	322 300	1 517 269	2 409 543
	2015	290 600	723 200	1 800 000	1 620 000	674		2 813 800	2 634 474
	2014	288 062	703 100	800 000	1 380 600	685		1 791 162	2 372 447

¹ Les autres formes de rémunération comprennent un ou plusieurs des avantages suivants : assurance vie temporaire collective, assurance décès et mutilation accidentels et versement au titre des congés annuels accumulés. Bjarne Graven Larsen s'est joint au RREO le 1^{er} février 2016 et a reçu une prime de 1,2 million de dollars et une indemnité de déménagement ponctuelle.

² Pour prendre leurs décisions de rémunération, le conseil et la direction portent leur réflexion principalement sur la rémunération directe totale, c'est-à-dire le salaire de base, la prime annuelle et l'attribution du régime des incitatifs à long terme.

³ La rémunération totale ne comprend pas la variation de la valeur de la rente de retraite ni l'attribution du RILT.

Soldes des comptes notionnels

Le tableau ci-dessous présente le solde du compte notionnel de chacun des cadres supérieurs désignés.

Activité des comptes notionnels

Nom et poste principal	Solde d'ouverture	Taux de rendement en 2016	Attribution au 1 ^{er} janvier 2017	Montant versé en 2017	Solde
Ron Mock Président et chef de la direction	7 237 730 \$	4,24 %	1 287 000 \$	2 208 000 \$	6 623 805 \$
David McGraw VPP et directeur financier	2 181 789	4,24 %	345 000	654 800	1 964 556
Bjarne Graven Larsen VPD et chef des placements	900 000	4,24 %	1 050 000	497 000	1 491 184
Jane Rowe VPP, Private Capital	5 120 155	4,24 %	490 400	1 456 900	4 370 888
Barbara Zvan VPP, Stratégie et risque et chef de risque de placement	4 860 052	4,24 %	500 000	1 391 600	4 174 650

Prestations de retraite

Le tableau ci-dessous présente la valeur actualisée estimée de la rente totale provenant de tous les régimes susmentionnés (RRF, Régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et RRC) et les prestations de retraite annuelles estimées du chef de la direction, du directeur financier et des trois autres cadres supérieurs ayant la rémunération la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales, lorsqu'ils atteindront 65 ans.

Nom et poste principal	Années de service estimatives à 65 ans	Rente annuelle totale estimative à 65 ans	Valeur actuelle de la rente totale au 1 ^{er} janvier 2016	Variation annuelle compensatoire de la valeur de la rente – 2016	Variation annuelle non compensatoire ¹ de la valeur de la rente – 2016	Valeur actuelle de la rente totale au 31 décembre 2016
Ron Mock Président et chef de la direction	17	387 800 \$	5 174 700 \$	498 400 \$	273 200 \$	5 946 300 \$
David McGraw VPP et directeur financier	17	170 200	1 594 900	139 800	70 800	1 805 500
Bjarne Graven Larsen VPD et chef des placements	13	224 500	–	174 300	–	174 300
Jane Rowe VPP, Private Capital	13	182 000	915 900	177 600	45 100	1 138 600
Barbara Zvan VPP, Stratégie et risque et chef de risque de placement	39	688 300	2 946 500	163 800	158 500	3 268 800

¹ La variation non compensatoire comprend les intérêts sur le passif et l'incidence des modifications des hypothèses.

Les valeurs indiquées ci-dessus sont des estimations fondées sur des hypothèses et représentent des droits qui peuvent varier au fil des ans.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Il incombe au Comité de gouvernance du conseil d'émettre des recommandations relatives à la rémunération des membres du conseil et des comités.

En 2016, les membres du conseil ont retenu les services de Mercer, une société-conseil en rémunération indépendante, pour qu'elle évalue leur rémunération.

Chacun des membres du conseil reçoit des honoraires annuels de 70 000 \$. Le président du conseil reçoit des honoraires annuels de 170 000 \$. Les présidents du Comité des placements, du Comité de gouvernance, du Comité des ressources humaines et de la rémunération, du Comité d'appel et du Comité d'audit et d'actuariat reçoivent chacun des honoraires additionnels de 15 000 \$. Les membres du conseil qui sont nommés à plus de trois comités ou qui en sont à la première année de leur mandat reçoivent des honoraires additionnels de 5 000 \$.

Les membres du conseil sont remboursés des dépenses habituelles pour les déplacements, les repas et l'hébergement, au besoin. En 2016, ces dépenses se sont élevées à 86 244 \$.

Membre du conseil	Réunions du conseil	Réunions de comités	Rémunération totale en 2016
Jean Turmel Président du conseil	11	25	170 000 \$
Rod Albert Président, Comité d'appel	11	24	90 000
Bill Chinery Président, Comité des ressources humaines et de la rémunération et Administrateur en chef de la technologie de l'information	11	25	93 750
Patti Croft	11	19	75 000
Lise Fournel Présidente, Comité des risques opérationnels	11	15	90 000
Steve N. McGirr Président, Comité de gouvernance	11	18	90 000
John Murray	11	19	70 000
Kathleen O'Neill	11	15	75 000
Barbara Palk Présidente, Comité des placements	11	15	85 000
David Smith Président, Comité d'audit et d'actuariat	11	19	85 000
Daniel Sullivan	11	18	90 000

INFORMATION FINANCIÈRE

La section Information financière souligne les sections des états financiers que la direction juge essentielles pour comprendre la situation financière du régime.

Les pages qui précèdent les états financiers consolidés contiennent trois lettres qui décrivent les responsabilités de la direction, des auditeurs et des actuaires :

- Responsabilité de la direction relativement à l'information financière – indique que la direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés. Les états financiers sont préparés suivant les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Le conseil, qui est indépendant de la direction, a la responsabilité finale des états financiers et est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat.
- Rapport de l'auditeur à l'administrateur – énonce l'opinion officielle formulée par l'auditeur externe sur les états financiers consolidés.
- Opinion formulée par les actuaires – informe que les méthodes d'évaluation actuarielle sont appropriées, que les données sont suffisantes et fiables, et que les hypothèses sont conformes aux principes actuariels reconnus. L'évaluation actuarielle est fondée sur les données sur la participation, les normes comptables et actuarielles ainsi que sur les taux d'intérêt à long terme.

ÉVALUATION AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS

L'évaluation aux fins des états financiers mesure la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour le service des prestations et du passif du régime à un certain moment. Elle offre un aperçu de la santé financière du régime, car elle ne se base pas sur les cotisations futures ni ne fait de prévisions quant au coût des prestations que les participants actuels n'ont pas encore accumulées. Elle n'est donc pas considérée comme un indicateur de la viabilité à long terme du régime et les répondants du régime ne s'en servent pas pour fixer les taux de cotisation et le niveau des prestations.

Méthodes et hypothèses utilisées pour l'évaluation aux fins des états financiers

L'évaluation aux fins des états financiers est préparée conformément aux directives des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Le passif du régime, préparé par un actuaire indépendant, tient compte des services décomptés déjà accumulés par tous les participants et des cotisations déjà encaissées par le régime. Les techniques d'évaluation, les estimations et le passif du régime sont décrits plus en détail dans les notes aux états financiers consolidés.

Les hypothèses actuarielles qui servent à établir le passif du régime reflètent les meilleures estimations à l'égard des facteurs économiques et non économiques futurs, proposées par la direction et approuvées par le conseil du régime. Les résultats réels diffèrent généralement de ces hypothèses, et les écarts seront comptabilisés en tant que gains et pertes actuariels dans les années à venir.

Pour les états financiers, le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On établit le taux d'actualisation au moyen d'une méthode d'estimation fondée sur les flux de trésorerie qui applique un taux d'actualisation moyen pondéré correspondant au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'actualisation utilisé est de 3,25 % (3,25 % en 2015). La note 4 des états financiers consolidés du régime présente de plus amples détails sur les méthodes et les hypothèses utilisées.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

À la fin de l'exercice 2016, le régime affichait dans ses états financiers un déficit de 13,8 G\$, supérieur au déficit de 1,8 G\$ inscrit à la fin de l'exercice 2015. Le déficit représente la différence entre l'actif net disponible pour le service des prestations de 175,6 G\$ et les prestations de retraite constituées de 189,4 G\$ à la fin de l'exercice.

SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE L'EXERCICE

(Au 31 décembre) (G\$ CA)	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations	175,6 \$	171,4 \$
Prestations de retraite constituées	189,4	173,2
Déficit	(13,8) \$	(1,8) \$

Au cours de 2016, l'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 4,2 G\$. Un revenu de placement net de 7,0 G\$ et des cotisations de 3,4 G\$ ont accru l'actif net disponible pour le service des prestations, tandis que des prestations versées de 5,7 G\$ et des frais d'administration de 0,5 G\$ ont réduit l'actif net disponible. Le revenu de placement net est attribuable aux modestes gains de toutes les catégories d'actif (la section Placements de l'analyse par la direction traite des rendements des placements).

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(Au 31 décembre) (G\$ CA)	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	171,4 \$	154,5 \$
Revenu de placement	7,0	19,6
Cotisations	3,4	3,3
Prestations versées	(5,7)	(5,5)
Frais d'administration	(0,5)	(0,5)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	4,2	16,9
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	175,6 \$	171,4 \$

Les prestations de retraite constituées ont augmenté de 16,2 G\$ au cours de l'exercice pour s'établir à 189,4 G\$. Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles ont fait augmenter de 9,4 G\$ la valeur des prestations de retraite constituées. Les prestations de 5,7 G\$ versées en 2016 comprennent l'ajout de 4 800 rentes de retraite et d'invalidité et de 1 000 rentes de survivant au cours de la période, ainsi qu'une augmentation en fonction du coQt de la vie de 1,3 %.

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

(Au 31 décembre) (G\$ CA)	2016	2015
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	173,2 \$	172,7 \$
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	5,7	5,8
Prestations constituées	5,3	5,2
Prestations versées	(5,7)	(5,5)
Changements aux hypothèses actuarielles	9,4	(3,6)
Modification du niveau d'indexation conditionnelle	1,7	0,7
Gains actuariels	(0,2)	(2,1)
Augmentation des prestations de retraite constituées	16,2	0,5
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	189,4 \$	173,2 \$

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les placements et le passif lié aux placements du régime sont présentés à la juste valeur. La détermination de la juste valeur a pour but d'estimer un prix de sortie auquel une transaction normale pour vendre un actif ou transférer un passif serait effectuée entre des intervenants du marché. Des techniques d'évaluation sont utilisées pour mesurer la juste valeur. Tel qu'il est décrit à la note 1c des états financiers consolidés du régime, ces techniques utilisent des données telles que les cours des transactions sur les marchés, les taux d'actualisation, les flux de trésorerie futurs contractuels ou prévus et d'autres facteurs pertinents qui ont une incidence sur la détermination de la juste valeur.

Conformément aux normes comptables du Canada, le régime a classé et présenté ses mesures de la juste valeur dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des évaluations en fonction du degré d'utilisation de données observables dans la détermination de la juste valeur. Les données de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques; les données de niveau 2 sont dérivées de prix observables, mais ne satisfont pas le critère du niveau 1, tandis que les données de niveau 3 sont non observables. Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Le montant net des placements de niveau 1 comprend la plupart des obligations gouvernementales et des titres cotés en bourse du régime, notamment les titres qui sont vendus, mais pas encore achetés, et dont l'évaluation est faite au moyen de prix cotés. Entre autres actifs compris dans le montant net des placements de niveau 2 figurent les obligations de sociétés facilement négociables, qui sont évaluées au moyen de prix cotés sur des marchés moins actifs, ainsi que les titres achetés en vertu de conventions de revente et les titres vendus en vertu de conventions de rachat, qui sont évalués au moyen de flux de trésorerie actualisés et de rendements observables du marché. Parmi les actifs compris dans les placements de niveau 3 figurent les actifs réels comme les biens immobiliers et les infrastructures, les titres non négociés sur le marché et les placements dans des ressources naturelles, qui sont évalués au moyen de techniques appropriées requérant l'utilisation d'importantes données non observables comme les flux de trésorerie prévus ou d'autres informations propres à l'entité.

Le tableau suivant présente le montant net des placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La note 2a des états financiers consolidés du régime présente de plus amples détails sur chaque catégorie.

(Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016) (M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	83 706 \$	12 051 \$	14 238 \$	109 995 \$
Actions	27 785	248	29 361	57 394
Ressources naturelles	—	—	6 273	6 273
Actifs réels	3 271	295	45 183	48 749
Sommes à recevoir liées aux placements	2 146	30 922	237	33 305
Passifs liés aux placements	(21 343)	(60 284)	(2 007)	(83 634)
Placements, montant net	95 565 \$	(16 768) \$	93 285 \$	172 082 \$

SUPERVISION ET MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES

Contrôles de communication de l'information et contrôle a l'égard de l'information financière

Nous nous appuyons sur le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, promulgué par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, en raison de l'importance que nous accordons a la bonne gouvernance. Le président et chef de la direction ainsi que le directeur financier ont pour responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le contrôle interne a l'égard de l'information financière.

Nous avons conçu des contrôles et procédures de communication de l'information propres a fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants relatifs au régime sont recueillis et communiqués a la direction afin que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun concernant l'obligation d'informer le public. Nous avons évalué nos contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2016 et conclu a leur efficacité.

Nous avons aussi conçu un contrôle interne a l'égard de l'information financière, en nous fondant sur l'Integrated Framework publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO »), afin de fournir une assurance raisonnable quant a la fiabilité de l'information financière et a la préparation des états financiers consolidés aux fins de la publication externe en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne du régime a l'égard de l'information financière et avons conclu a son efficacité en date de la fin d'exercice.

Protection de la qualité et de l'intégrité de l'audit

Une des principales activités de supervision des comités d'audit consiste a évaluer annuellement l'efficacité de l'auditeur externe. Cela aide les comités d'audit a s'acquitter de leur responsabilité de faire des recommandations éclairées au conseil relativement au renouvellement ou au non-renouvellement du mandat de l'auditeur externe. Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) a effectué des évaluations chaque année. Le Comité d'audit et d'actuariat du RREO a recommandé au conseil le renouvellement du mandat de l'auditeur externe pour 2016, recommandation que le conseil a acceptée.

Au fil des ans, le RREO et d'autres défenseurs de la gouvernance d'entreprise ont exprimé leurs inquiétudes relativement au fait que des cabinets comptables chargés de l'audit de l'information financière des sociétés ouvertes soient également rémunérés généreusement par ces sociétés pour des services-conseils autres que l'audit. Nous croyons qu'une telle rémunération pour des services-conseils peut compromettre, ou donner l'impression de compromettre, l'intégrité de la fonction d'audit.

Nous tâchons de réduire au minimum le recours a de tels services-conseils auprès de l'auditeur du régime et communiquons les honoraires totaux versés a cet effet. En 2016, les honoraires versés a Deloitte Touche Tohmatsu Limited, dont le cabinet canadien est l'auditeur du régime, s'élevaient a 11,1 M\$ (11,8 M\$ en 2015), dont 10,4 M\$ pour les activités d'audit et 715 000 \$ pour les services autres que l'audit. Sur les 715 000 \$ versés pour les services autres que l'audit, environ 335 000 \$ étaient liés au régime, 370 000 \$ étaient liés aux filiales auditées par Deloitte et le solde de 10 000 \$ était lié aux filiales non auditées par Deloitte. Sur les 370 000 \$ payés par les filiales auditées par Deloitte, 115 000 \$ ont été versés a Deloitte (Canada) et 255 000 \$ ont été versés a des cabinets de Deloitte a l'étranger, ce qui est considéré comme un risque faible de réduire l'indépendance des auditeurs du régime.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur des jugements et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers consolidés.

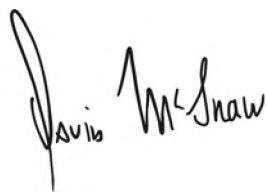
Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat (le « comité »), composé de sept membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les auditeurs internes et indépendants en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs internes et indépendants afin de décider de la portée et du moment de leurs audits respectifs, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil.

L'auditeur indépendant du régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., relève directement du Comité d'audit et d'actuariat, auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de l'audit et de ses constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers du régime et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Il a effectué un audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugés nécessaires pour exprimer son opinion dans son rapport à l'administrateur.



Ron Mock
Président et chef de la direction
Le 2 mars 2017



David McGraw
Directeur financier

RAPPORT DE L'AUDITEUR À L'ADMINISTRATEUR

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016, les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, les états consolidés de l'évolution des prestations de retraite constituées et les états consolidés des variations du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2016, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations de retraite constituées et des variations du déficit pour l'exercice clos à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.F.C.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 2 mars 2017

OPINION FORMULÉE PAR LES ACTUAIRES

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2016 en présument de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers consolidés du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 août 2016 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le chapitre 4600 du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations à long terme à la fin de 2016;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil;
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et, s'il y a lieu, les autres données publiées sur les modifications des taux salariaux.

L'objectif des états financiers consolidés est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2016 en présument de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire (l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du régime porté aux états financiers consolidés représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2016 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.



Scott Clausen, F.I.C.A., F.S.A.

Le 2 mars 2017

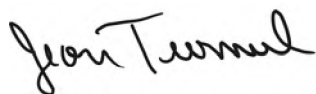


Lise Houle, F.I.C.A., F.S.A.

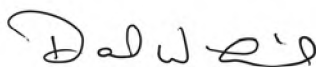
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre (M\$ CA)	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations		
ACTIFS		
Trésorerie	241 \$	340 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	3 273	3 208
Somme à recevoir des courtiers	907	39
Placements (note 2)	255 716	2 62 912
Locaux et matériel	57	64
	260 194	2 66 5 63
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	382	377
Somme à verser aux courtiers	608	80
Passifs liés aux placements (note 2)	83 634	94 666
	84 624	95 123
Actif net disponible pour le service des prestations	175 570 \$	171 440 \$
Prestations de retraite constituées et déficit		
Prestations de retraite constituées (note 4)	189 397 \$	173 2 66 \$
Déficit	(13 827)	(1 826)
Prestations de retraite constituées et déficit	175 570 \$	171 440 \$

Au nom de l'administrateur du régime:



Président



Membre du conseil

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	171 440 \$	154 476 \$
Opérations de placement		
Revenu de placement net (note 6)	6 998	19 672
Frais d'administration (note 11a)	(451)	(429)
Opérations de placement, montant net	6 547	19 243
Opérations de services aux participants		
Cotisations (note 9)	3 363	3 310
Prestations versées (note 10)	(5 725)	(5 537)
Frais d'administration (note 11b)	(55)	(52)
Opérations de services aux participants, montant net	(2 417)	(2 279)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	4 130	16 964
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	175 570 \$	171 440 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

Pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2016	2015
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	173 266 \$	172 725 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	5 679	5 804
Prestations constituées	5 303	5 246
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	9 394	—
Modification du niveau d'indexation conditionnelle (note 4b)	1 674	675
	22 050	11 725
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 10)	5 725	5 537
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	—	3 538
Gains actuariels (note 4c)	194	2 109
	5 919	11 184
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	16 131	541
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	189 397 \$	173 266 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DU DÉFICIT

Pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2016	2015
Déficit, au début de l'exercice	(1 826) \$	(18 249) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	4 130	16 964
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(16 131)	(541)
Déficit, à la fin de l'exercice	(13 827) \$	(1 826) \$

NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée.

(a) Généralités

Le régime est régi par la LRRE. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) (les corépondants). Les modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt du Canada, sous le numéro d'enregistrement 0345785. Le régime peut être assujéti à l'impôt d'autres territoires où des exonérations fiscales complètes ne sont pas offertes.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une personne morale sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les personnes morales (Ontario)*.

(b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

(c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

(d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

(e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

(f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

(g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime de retraite enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 156 299 \$ (avec exemption du RPC : 144 500 \$) en 2016 et à 152 447 \$ (avec exemption du RPC : 140 945 \$) en 2015; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations de retraite constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

(a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du régime, conformément aux dispositions de la partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada – Comptabilité. Le chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux méthodes comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, le régime doit toujours se conformer à la partie I – Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II – Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de CPA Canada. Le régime a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de CPA Canada. Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Le régime consolide CCFL, Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT), une entité ad hoc créée en vue d'appuyer les activités de financement du régime, ainsi que les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le régime ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été autorisée par résolution du conseil le 2 mars 2017.

(b) Changements futurs de méthodes comptables

Les nouvelles normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

- L'IFRS 9, Instruments financiers. La nouvelle norme remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et comprend des directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture. La nouvelle norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018; une application anticipée est autorisée.

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption de la nouvelle norme ait des effets importants sur la situation financière et le revenu de placement du régime.

(c) Placements

Evaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les placements a court terme et le papier commercial sont évalués à l'aide des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations nominales et les obligations a rendement réel sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- c. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché.
- d. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours moyens de clôture. Lorsque le marché d'un titre coté est inactif, la direction évalue si le prix coté correspond à la juste valeur. Si ce n'est pas le cas, la direction ajuste le prix coté ou estime la juste valeur au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.
- e. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les ressources naturelles sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou des évaluateurs, ou des deux parties. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction, selon les conditions actuelles du marché et les pratiques sectorielles habituelles, afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement.

Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Les immeubles dont la valeur est supérieure à 250 M\$ seront évalués indépendamment chaque année.

Les fonds d'actions de sociétés fermées sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur liquidative fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur liquidative.

- f. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles. Pour déterminer la juste valeur, il faut également tenir compte du risque de crédit de la contrepartie en calculant un ajustement de l'évaluation du crédit.
- g. Les placements non traditionnels, constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur liquidative fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur liquidative.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation en vue d'établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Ces techniques comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actualisée selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté au risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations – les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux – lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent de services d'établissement des prix.
- Taux d'intérêt – les taux d'intérêt sont établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales, les marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme normalisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actualisée.
- Taux de change – il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers – les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse, de même que pour les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises – de nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés.
- Volatilité des prix et corrélations – la volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcul de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des cours des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.
- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les ressources naturelles – les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses d'investissement et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes. D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Ceux-ci sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Lorsqu'ils sont facturés directement ou que l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont déduits du revenu de placement.

(d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

(e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, selon l'état de capitalisation du régime. Aux fins de l'évaluation des états financiers, le régime estime la protection conditionnelle contre l'inflation en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

(f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

(g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations non encore versées sont incluses dans les prestations de retraite constituées.

(h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

(i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 4 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note 1c explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

(j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes annexes. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2.

PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des titres à revenu fixe, des actions et des placements liés à des ressources naturelles et à des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

(a) Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 527 M\$ (625 M\$ en 2015), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

Au 31 décembre	2016		2015	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Obligations	52 355 \$	51 050 \$	53 776 \$	49 376 \$
Placements à court terme	9 521	9 504	8 919	8 860
Placements non traditionnels ²	11 727	8 862	13 014	9 110
Titres canadiens à taux réel	20 381	14 993	20 694	15 346
Titres non canadiens à taux réel	16 011	12 866	17 061	13 934
	109 995	97 275	113 464	96 626
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	2 075	2 053	2 048	2 551
Non canadiennes	27 423	22 081	33 317	25 840
Hors bourse				
Canadiennes	2 786	2 480	2 533	2 505
Non canadiennes	25 110	19 704	26 555	19 249
	57 394	46 318	64 453	50 145
Ressources naturelles				
Terrains forestiers exploitables	2 442	1 356	2 705	1 437
Placements sectoriels ³	3 831	3 802	3 547	3 745
	6 273	5 158	6 252	5 182
Actifs réels				
Biens immobiliers (note 5)	30 923	19 064	29 441	18 034
Infrastructures	17 826	13 832	15 193	10 694
	48 749	32 896	44 634	28 728
	222 411	181 647	228 803	180 681
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	27 910	27 621	29 465	28 419
Garantie en espèces déposée en vertu d'ententes d'emprunt de titres	1 967	1 967	2 111	2 111
Garantie en espèces versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	121	121	108	108
Contrats dérivés, montant net	3 307	1 761	2 425	486
	33 305	31 470	34 109	31 124
Placements	255 716 \$	213 117 \$	262 912 \$	211 805 \$

¹ Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter aux principaux placements, à la page 80.

² Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

³ Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers, gaziers et agricoles.

Au 31 décembre	2016		2015	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(47 422) \$	(47 131) \$	(60 768) \$	(59 665) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(19 108)	(17 656)	(20 509)	(16 632)
Actions	(1 947)	(1 752)	(2 125)	(1 988)
Biens immobiliers (note 5)	(3 196)	(2 876)	(4 581)	(4 178)
Papier commercial	(9 120)	(8 935)	(3 058)	(2 985)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(163)	(163)	(154)	(154)
Contrats dérivés, montant net	(2 678)	(845)	(3 471)	(724)
	(83 634)	(79 358)	(94 666)	(86 326)
Placements, montant net (note 2d)	172 082 \$	133 759 \$	168 246 \$	125 479 \$

(b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

(M\$ CA)	31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	83,706 \$	12,051 \$	14,238 \$	109,995 \$
Actions	27,785	248	29,361	57,394
Ressources naturelles	—	—	6,273	6,273
Actifs réels	3,271	295	45,183	48,749
Sommes à recevoir liées aux placements	2,146	30,922	237	33,305
Passifs liés aux placements	(21,343)	(60,284)	(2,007)	(83,634)
Placements, montant net	95,565 \$	(16,768) \$	93,285 \$	172,082 \$

(M\$ CA)	31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	88 106 \$	9 327 \$	16 031 \$	113 464 \$
Actions	33 141	716	30 596	64 453
Ressources naturelles	—	—	6 252	6 252
Actifs réels	3 257	168	41 209	44 634
Sommes à recevoir liées aux placements	2 289	31 623	197	34 109
Passifs liés aux placements	(22 910)	(69 661)	(2 095)	(94 666)
Placements, montant net	103 883 \$	(27 827) \$	92 190 \$	168 246 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements (montant net) mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

2016

(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Ressources		Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
			naturelles	Actifs réels			
Solde, au début de l'exercice	16 031 \$	30 596 \$	6 252 \$	41 209 \$	197 \$	(2 095) \$	92 190 \$
Achats	5 228	7 294	289	7 714	6 489	6 851	33 865
Ventes	(6 937)	(9 188)	(375)	(4 008)	(6 485)	(6 863)	(33 856)
Transferts entrants ⁴	206	—	—	—	12	(77)	141
Transferts sortants ⁴	—	—	—	—	(24)	131	107
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement							
Réalisés	1 118	2 231	71	507	49	32	4 008
Non réalisés	(1 408)	(1 572)	36	(239)	(1)	14	(3 170)
Solde, à la fin de l'exercice	14 238 \$	29 361 \$	6 273 \$	45 183 \$	237 \$	(2 007) \$	93 285 \$

2015

(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Ressources		Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
			naturelles	Actifs réels			
Solde, au début de l'exercice	13 816 \$	22 354 \$	2 867 \$	36 433 \$	501 \$	(2 433) \$	73 538 \$
Achats	4 279	8 320	4 038	4 842	2 128	2 687	26 294
Ventes	(4 201)	(6 104)	(1 176)	(4 140)	(2 576)	(2 257)	(20 454)
Transferts entrants ⁴	—	—	—	—	(4)	—	(4)
Transferts sortants ⁴	—	—	—	—	(1)	26	25
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement							
Réalisés	569	2 722	311	380	176	(135)	4 023
Non réalisés	1 568	3 304	212	3 694	(27)	17	8 768
Solde, à la fin de l'exercice	16 031 \$	30 596 \$	6 252 \$	41 209 \$	197 \$	(2 095) \$	92 190 \$

⁴ Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. De même, les transferts de 330 M\$ entre le niveau 2 et le niveau 1 (néant en 2015) sont imputables à un changement dans l'applicabilité des données non observables. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

(c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment ce qui suit :

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu qui est appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe :

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une partie s'engage à verser à l'autre partie, ou à recevoir de celle-ci, des flux de trésorerie fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou de marchandises, d'un panier de titres ou de marchandises, ou d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux sont des ententes dans le cadre desquelles deux parties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux appliqués à un montant nominal. La compensation de certains swaps de taux négociés hors bourse avec des contreparties américaines est centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux parties. Voici des exemples de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré :

Les contrats à terme normalisés portant sur des actions ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou un indice de marchandises, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date ultérieure prédéterminée.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date ultérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date ultérieure prédéterminée.

Options

Les options peuvent être acquises sous forme de montants normalisés en bourse ou hors bourse, selon des modalités personnalisées. Il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres de capitaux propres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résultant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps sont semblables, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la baisse de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance. La compensation de certains swaps sur défaillance négociés hors bourse avec des contreparties américaines est centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité ou aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité ou aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaliser tous les dividendes produits par un titre de capitaux propres ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime au 31 décembre :

(M\$ CA)	2016		2015	
	Montant	Juste valeur	Montant	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	21 454 \$	402 \$	32 893 \$	(666) \$
Contrats à terme normalisés	5 572	14	3 581	11
Options : Cotées en bourse				
– achetées	350	21	190	3
– vendues	669	(28)	145	(7)
Hors bourse				
– achetées	14 114	730	1 125	83
– vendues	3 125	(195)	1 464	(69)
	45 284	944	39 398	(645)
Produits dérivés de taux d'intérêt				
Swaps	90 105	29	93 721	(42)
Contrats à terme normalisés	103 444	(10)	218 564	–
Options : Cotées en bourse				
– achetées	11 318	5	20 550	8
– vendues	10 673	(6)	9 730	(9)
Hors bourse				
– achetées	30 398	115	13 942	39
– vendues	42 699	(110)	28 302	(40)
	288 637	23	384 809	(44)
Produits dérivés sur devises				
Swaps	11 215	(70)	6 653	(162)
Contrats à terme de gré à gré ⁵	70 956	(119)	55 688	(66)
Options : Hors bourse				
– achetées	8 299	121	6 277	104
– vendues	7 839	(111)	6 086	(94)
	98 309	(179)	74 704	(218)
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance				
– achetés	16 099	(286)	15 158	(47)
– vendus	19 793	140	13 389	(78)
	35 892	(146)	28 547	(125)
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/ aux écarts	5 061	(19)	5 304	(59)
Swaps sur dividendes	254	(21)	199	(3)
	5 315	(40)	5 503	(62)
	473 437	602	532 961	(1 094)
Garantie nette en espèces payée en vertu de contrats dérivés	–	27	–	48
Montant nominal et juste valeur nette des contrats dérivés	473 437 \$	629 \$	532 961 \$	(1 046) \$

⁵ À l'exception des contrats de change à terme liés aux actifs immobiliers comme l'indique la note 5.

La juste valeur nette des contrats dérivés au 31 décembre du tableau précédent se compose comme suit :

(M\$ CA)	2016	2015
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 678 \$	2 388 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats dérivés	31	52
Passifs liés aux produits dérivés	(2 076)	(3 482)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	(4)	(4)
	629 \$	(1 046) \$

(d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net des placements du régime en dollars canadiens se résume comme suit au 31 décembre :

	2016		2015	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
Actions				
Canadiennes	4 275 \$	2 %	3 538 \$	2 %
Non canadiennes	61 679	36	74 003	44
	65 954	38	77 541	46
Titres à revenu fixe				
Obligations	43 529	25	37 974	23
Titres à taux réel	31 725	19	31 131	18
	75 254	44	69 105	41
Ressources naturelles				
Marchandises	4 184	3	3 996	2
Terrains forestiers exploitables	2 442	1	2 705	2
Placements sectoriels ⁶	3 831	2	3 547	2
	10 457	6	10 248	6
Actifs réels				
Biens immobiliers	26 470	16	24 860	15
Infrastructures	17 826	10	15 661	9
	44 296	26	40 521	24
Stratégies de rendement absolu				
Stratégies internes de rendement absolu	4 864	3	8 291	5
Placements non traditionnels	8 414	5	9 468	6
	13 278	8	17 759	11
Superposition	512	—	—	—
Titres du marché monétaire	(37 669)	(22)	(46 928)	(28)
Placements, montant net	172 082 \$	100 %	168 246 \$	100 %

⁶ Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers, gaziers et agricoles.

⁷ La superposition comprend des stratégies permettant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines positions sur indice et positions de change.

(e) Gestion des risques

Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime, et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politiques

Le régime assure une gestion des risques cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques, notamment :

- Énoncé de politiques et procédés de placement – Ce document, qui peut être consulté sur le site Web du régime, précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an; le plus récent examen a été effectué le 16 juin 2016. Aucune modification importante n'a été apportée à l'énoncé à ce moment-là. Le taux de rendement à long terme cible correspond au taux d'actualisation présumé utilisé dans l'évaluation actuarielle, selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation du régime. Les placements du régime sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé inclut une politique sur la composition de l'actif à long terme :

Exposition	Minimale	Visée	Maximale
Actions	37 %	42 %	47 %
Titres à revenu fixe	37 %	50 %	58 %
Ressources naturelles	3 %	6 %	11 %
Actifs réels	20 %	25 %	30 %
Titres du marché monétaire ⁸	(26) %	(23) %	(15) %
		100 %	

⁸ La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actifs.

- Politique de placement du conseil – Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique précise la répartition des actifs et du budget de risques, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme la participation maximale permise dans un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.
- Politique de la Division des placements – Cette politique présente la façon dont la Division des placements est structurée pour pouvoir entreprendre la gestion des placements et du risque de la caisse et pour gérer les activités au quotidien. Cette politique précise le rôle de supervision et les activités des comités principaux au sein de la Division des placements.
- Politiques des portefeuilles de chaque service de placement – Ces politiques s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actifs gérée par la Division des placements. Les politiques des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les limites d'opérations, les exigences d'approbation et les facteurs de risque, en plus de contenir une description de la gestion des risques et des exigences en matière de communication de l'information pour chaque gestionnaire de portefeuille, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration des écarts par rapport à la politique approuvée pour le portefeuille. Toutes les politiques des portefeuilles sont soumises à l'examen et à l'approbation du vice-président directeur de la Division des placements et du vice-président principal responsable du service.
- Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions – Cette politique énonce les principes qui régissent les transactions avec des contreparties autorisées.

- Politique sur le crédit de contrepartie de la Division des placements – Cette politique s’applique aux placements dont l’exposition au risque de crédit découle de la conclusion d’ententes avec certaines contreparties. Cette politique énonce les restrictions sur le risque de crédit de la contrepartie et la procédure à suivre pour obtenir l’autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique sur l’approbation préalable des transactions – Cette politique officialise les procédures afin de garantir l’exactitude et l’exhaustivité des données requises pour la saisie, l’établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d’en permettre l’enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

Processus

Le régime utilise la budgétisation des risques pour répartir les risques entre les catégories d’actifs de la caisse. Le budget de risques est soumis annuellement à l’examen et à l’approbation des membres du conseil. Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité, selon le budget de risques qui lui est alloué. Chaque service doit respecter l’Énoncé de politiques et procédés de placement, la Politique de placement du conseil (y compris le budget de risques qui lui est alloué), la Politique de la Division des placements, la Politique sur l’autorisation et l’exécution des transactions, la Politique sur l’approbation préalable des transactions et les politiques applicables des portefeuilles. De plus, le service Marchés financiers doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux politiques du régime à cet égard. La division Finances mesure de manière indépendante l’exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l’information à la Division des placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d’un comité de placements, ou d’une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d’évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d’établir des plans d’action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de placement limitée du conseil, qui l’a lui-même déléguée à l’équipe de direction. Les limites d’opérations et les exigences d’approbation sont définies dans les politiques des portefeuilles pour le service. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des actions de sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer une vérification préalable avant l’acquisition de titres et utiliser celle-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l’acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d’évaluer l’exposition au risque qui découle de tels placements.

Les gestionnaires principaux de chaque service de placement forment le Comité des placements de la caisse, qui se concentre sur la gestion des risques de placement pour l’ensemble de la caisse. Le directeur financier assiste à toutes les réunions du comité à titre d’observateur. Ce comité allie l’expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d’exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille les risques liés aux devises, aux taux d’intérêt et aux liquidités pour l’ensemble de la caisse. Le comité se réunit aux deux semaines, ou plus souvent selon le contexte. Le Comité des placements de la caisse chapeaute le Comité du crédit de contrepartie de la Division des placements, le Comité des liquidités de la Division des placements, le Comité des marchés émergents et le Comité des placements responsables.

Le Comité de gestion du risque d’entreprise supervise les risques liés aux placements et les autres risques auxquels est exposé le régime. Le comité, présidé par le chef de la direction, comprend des représentants expérimentés provenant de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d’entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin.

(f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu’une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l’incapacité d’un tiers à s’acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d’un débiteur ou d’un émetteur de titres, ou indirectement d’un garant d’une obligation de crédit.

Gestion du risque de crédit

Le régime gère activement le risque de crédit. Lorsqu’on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l’exposition et l’utilisation de produits dérivés de crédit.

Exception faite des titres de créance émis ou garantis sans condition importante par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada (ayant une notation de crédit élevée) ou par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, les placements totaux en titres d'émetteur unique dans toutes les catégories d'actifs ne peuvent excéder 3 % de la valeur de marché de l'ensemble de la caisse, sans l'approbation du conseil. L'exposition auprès d'un émetteur unique ou d'un garant unique ne peut excéder 2 % de la valeur de marché du régime, sans l'approbation du conseil. Par ailleurs, les placements dans des titres ayant une notation de crédit inférieure ou dans des titres sans notation ne peuvent constituer plus de 10 % de la valeur de marché du régime.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux pertes sur créances. Un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) est conclu avec la plupart des contreparties de contrats dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, soit une annexe de soutien au crédit (Credit Support Annex), avec d'importantes contreparties pour atténuer davantage le risque de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Puisque les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de contrepartie, le régime obtient systématiquement des garanties de ses contreparties, non seulement dans le cas de contrats dérivés hors bourse, mais aussi de prises en pension de titres. La note 2i fournit un complément d'information sur les garanties engagées et reçues.

Le régime dispose d'un processus d'évaluation du risque de crédit pour approuver de nouvelles contreparties éventuelles et pour surveiller les contreparties autorisées à participer à des contrats dérivés, à des mises en pension de titres et à des prises en pension de titres, à des ententes d'emprunt de titres, à des opérations de courtage de premier ordre et à la compensation de contrats à terme normalisés et d'options. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Des politiques limitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats dérivés, des mises en pension de titres et des prises en pension de titres, des opérations de courtage de premier ordre et de la compensation de contrats à terme normalisés et d'options.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le régime est exposé au risque de crédit en raison des placements en titres de créance et de la somme à recevoir de la province de l'Ontario et des courtiers. L'exposition maximale au risque de crédit de ces instruments financiers correspond à leur juste valeur présentée dans les états consolidés de la situation financière et dans la note 2a. Le régime est aussi exposé au risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse. Le risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse correspond à la juste valeur positive nette des obligations contractuelles envers les contreparties.

Pour surveiller le risque de crédit, le régime produit un rapport trimestriel sur la concentration du risque de crédit, selon la notation de crédit de tous les instruments financiers sensibles au crédit.

Le service de gestion du risque de crédit du régime attribue une notation à chaque contrepartie. Ces notations sont comparées aux notations externes attribuées quotidiennement aux contreparties par des agences reconnues.

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit au 31 décembre :

2016

Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réel	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	41 168 \$	32 697 \$	- \$	- \$	- \$
AA/R-1 (moyen)	2 502	-	5 990	-	83
A/R-1 (faible)	9 376	3 482	21 006	-	891
BBB/R-2	5 259	-	-	-	-
Inférieure à BBB/R-2	2 123	-	-	-	-
Sans notation ⁹	1 448	213	914	12 243	-
	61 876 \$	36 392 \$	27 910 \$	12 243 \$	974 \$

2015

Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réel	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	41 555 \$	33 533 \$	- \$	- \$	- \$
AA/R-1 (moyen)	1 872	101	913	-	69
A/R-1 (faible)	10 542	3 879	26 570	-	94
BBB/R-2	3 096	12	-	-	5
Inférieure à BBB/R-2	2 813	-	-	-	-
Sans notation ⁹	2 817	230	1 982	9 818	-
	62 695 \$	37 755 \$	29 465 \$	9 818 \$	168 \$

⁹ Les titres sans notation comprennent les instruments qui sont émis par des sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le régime est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

Au 31 décembre (M\$ CA)	2016	2015
Garanties	314 \$	574 \$
Engagements de prêts	133	385
Montant nominal des dérivés de crédit vendus	19 793	13 389
Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan	20 240 \$	14 348 \$

Bien que l'exposition maximale du régime au risque de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 31 décembre 2016, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 51,0 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (47,0 G\$ en 2015), de 0,2 G\$ de titres émis par le Trésor américain (5,9 G\$ en 2015), de 5,0 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (5,4 G\$ en 2015), de 3,3 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (voir la note 3) (3,2 G\$ en 2015) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

(g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque de marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs, ainsi que la composition de l'actif.

Gestion du risque de marché

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée selon la méthode du déficit prévu. Elle fait état du risque des placements par catégorie d'actifs et reflète le risque de pertes au titre de l'actif net attribuable à des facteurs de risques de marché et de crédit. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit, de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

Changements relatifs à l'évaluation des risques

En 2016, nous avons adopté un nouveau système pour le calcul de l'exposition totale de l'actif. Ce nouveau système utilise les données du marché des 10 ans dernières années, alors que l'ancien système avait recours à des données historiques s'échelonnant sur 29 ans. Le raccourcissement de la période prise en compte permet d'utiliser une plus grande part des données réelles du marché pour le calcul de l'exposition totale de l'actif; le recours à des approximations et à des méthodes statistiques s'en trouve ainsi réduit.

À la fin de l'exercice 2015, l'ancien système évaluait à 29,0 G\$ l'exposition totale de l'actif, contre 41,5 G\$ pour le nouveau système. L'écart entre ces deux mesures est attribuable aux changements apportés à l'ancien système en vue d'améliorer la méthode d'évaluation du risque.

Plus de la moitié de la hausse de l'exposition totale de l'actif mesurée découle de la réduction de la période historique, et ce, pour deux raisons. La première est que les fluctuations du marché de 2007 à 2009 représentent une plus grande part des données historiques employées. Par conséquent, certains des actifs les plus influencés par la conjoncture du marché, comme les actions, les obligations de sociétés, les produits dérivés de crédit, les fonds de couverture et les marchandises, présentent un risque mesuré plus élevé. La deuxième raison est que les taux d'intérêt sont demeurés faibles en général au cours des 10 dernières années, augmentant ainsi le risque mesuré lié au fonds, qui a dû composer avec cette faiblesse extrême.

La part restante de la hausse de l'exposition totale de l'actif est principalement attribuable aux changements apportés aux hypothèses sur le plan de la modélisation. Par exemple, nous avons rajusté bon nombre de nos placements dans des sociétés fermées en fonction de l'endettement de ces dernières afin de refléter l'accroissement du risque de perte à mesure que les dettes d'une société augmentent. En outre, l'incidence positive des taux n'est plus tenue en compte dans notre évaluation du risque des placements en titres à revenu fixe, ce qui concorde mieux avec la façon dont le risque est mesuré en général.

Limites de la méthode d'évaluation

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. De plus, elle peut ne pas rendre la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. L'approche « bootstrapping » et une longue période historique atténuent toutefois cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le régime calcule le risque relatif à ses positions en actifs à la fin de la journée, ce qui constitue une autre limite. Les positions peuvent changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants présentés à l'égard de l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation du risque aussi juste que possible. Différentes mesures ont été prises au cours du dernier exercice pour améliorer considérablement la précision des mesures du risque calculées. Les méthodes de mesure du risque ont été modifiées de façon à intégrer des modèles de risque plus précis et des données plus fiables sur le risque.

Le tableau ci-dessous présente la variation sur 12 mois du déficit prévu au titre de l'exposition totale de l'actif du régime calculée selon notre nouveau système de mesure du risque, au 31 décembre.

(G\$ CA) ¹⁰	2016	2015
Actions		
Canadiennes	2,0 \$	2,5 \$
Non canadiennes	22,5	25,5
Titres à revenu fixe		
Obligations	4,5	6,0
Titres à taux réel	6,5	6,5
Ressources naturelles		
Marchandises	2,0	2,0
Terrains forestiers exploitables	0,5	0,5
Placements sectoriels ¹¹	2,0	1,5
Actifs réels		
Biens immobiliers	4,0	4,0
Infrastructures	3,0	3,0
Stratégies de rendement absolu	2,0	3,5
Titres du marché monétaire	6,5	8,5
Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu¹²	37,5 \$	41,5 \$

¹⁰ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

¹¹ Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers, gaziers et agricoles.

¹² L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égale pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre des prestations de retraite est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime gère le risque de taux d'intérêt au moyen de produits dérivés de taux d'intérêt, comme le décrit la note 2c des états financiers consolidés. Compte tenu des contrats dérivés ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements dont fait état la note 2c, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 7 %, soit 2,9 G\$ (7 % en 2015, soit 2,7 G\$) de la valeur des placements du régime dans des titres à revenu fixe. De même, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 16 %, soit 4,8 G\$ (14 % en 2015, soit 5,3 G\$) de la valeur des placements du régime dans les titres à taux réel.

Au 31 décembre 2016, si l'on suppose que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une baisse de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 22 % des obligations au titre du régime, soit 40,8 G\$ (21 % en 2015, soit 36,0 G\$).

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Au 31 décembre, le régime détenait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	2016	2015
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	49 553 \$	52 564 \$
Euro	7 774	9 238
Livre sterling	4 505	10 305
Yen japonais	3 275	4 625
Peso chilien	3 108	2 744
Réal brésilien	2 673	1 665
Dollar australien	1 944	2 156
Won sud-coréen	1 343	1 867
Renminbi chinois	1 307	3 785
Couronne danoise	1 175	1 718
Autres	7 450	9 419
	84 107 \$	100 086 \$

Au 31 décembre, si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation approximative suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	2016	2015
Devise	Variation de la valeur des placements nets	Variation de la valeur des placements nets
Dollar américain	2 478 \$	2 628 \$
Euro	389	462
Livre sterling	225	515
Yen japonais	164	231
Autres	950	1 168
	4 206 \$	5 004 \$

(h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin que le régime puisse garder au moins 1,7 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat. Cela lui permet d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités une situation de crise sur les marchés boursiers, de s'acquitter de ses obligations au titre de flux de trésorerie contractuels et de répondre à ses besoins de trésorerie projetés sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 51 208 M\$ au 31 décembre 2016 (52 991 M\$ en 2015). Le régime détient également une valeur nette de 27 551 M\$ (33 240 M\$ en 2015) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Echéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements, selon les dates d'échéance, s'établissent comme suit au 31 décembre :

(M\$ CA)	2016			
	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(39 736) \$	(7 686) \$	— \$	(47 422) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(19 108)	—	—	(19 108)
Actions	(1 947)	—	—	(1 947)
Biens immobiliers	(920)	(1 929)	(347)	(3 196)
Papier commercial	(9 120)	—	—	(9 120)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(163)	—	—	(163)
Contrats dérivés, montant net	(2 678)	—	—	(2 678)
	(73 672) \$	(9 615) \$	(347) \$	(83 634) \$

(M\$ CA)

2015

	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(53 477) \$	(7 291) \$	- \$	(60 768) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(20 509)	—	—	(20 509)
Actions	(2 125)	—	—	(2 125)
Biens immobiliers	(2 225)	(1 351)	(1 005)	(4 581)
Papier commercial	(3 058)	—	—	(3 058)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(154)	—	—	(154)
Contrats dérivés, montant net	(3 471)	—	—	(3 471)
	(85 019) \$	(8 642) \$	(1 005) \$	(94 666) \$

(i) Garanties engagées et reçues

Le régime donne et obtient des garanties sous forme de titres et d'espèces dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de 20 M\$ au 31 décembre 2016 (néant en 2015).

Le régime procède à des opérations d'emprunt de titres et engage des garanties à leur égard. Le régime ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de reventes, des titres vendus en vertu de conventions de rachat et des titres empruntés au 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2016	2015
Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat		
Titres achetés en vertu de conventions de revente	27 910 \$	29 465 \$
Garanties détenues	27 749	29 767
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	47 422	60 768
Garanties engagées	47 438	64 250
Emprunt de titres		
Titres empruntés	4 979	4 545
Garanties engagées ¹³	5 382	4 936
Contrats dérivés		
Garanties reçues ¹⁴	1 003	230
Garanties engagées ¹⁵	1 175	1 584

¹³ Comprend une garantie en espèces de 1 967 \$ (2 111 \$ en 2015).

¹⁴ Comprend une garantie en espèces de 163 \$ (154 \$ en 2015).

¹⁵ Comprend une garantie en espèces de 121 \$ (108 \$ en 2015).

(j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Le régime conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'ISDA et des accords-cadres de mise en pension de titres (global master repurchase agreements), afin de limiter son exposition aux pertes sur créances (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Comme ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords au 31 décembre est présentée ci-dessous :

(M\$ CA)	2016			
	Montant brut faisant l'objet présenté à la note 2a	Montants d'accords de compensation	Titres et garanties en espèces ¹⁶	Risque net
Actifs financiers				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	27 910 \$	(18 753) \$	(9 154) \$	3 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 307	(1 699)	(927)	681
	31 217 \$	(20 452) \$	(10 081) \$	684 \$
Passifs financiers				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(47 422) \$	18 753 \$	28 666 \$	(3) \$
Passifs liés aux produits dérivés	(2 678)	1 699	967	(12)
	(50 100) \$	20 452 \$	29 633 \$	(15) \$
(M\$ CA)	2015			
	Montant brut présenté à la note 2a	Montants d'accords de compensation	Titres et garanties en espèces ¹⁶	Risque net
Actifs financiers				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	29 465 \$	(27 931) \$	(1 529) \$	5 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 425	(1 905)	(161)	359
	31 890 \$	(29 836) \$	(1 690) \$	364 \$
Passifs financiers				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(60 768) \$	27 931 \$	32 824 \$	(13) \$
Passifs liés aux produits dérivés	(3 471)	1 905	1 380	(186)
	(64 239) \$	29 836 \$	34 204 \$	(199) \$

¹⁶ Les titres donnés en garantie et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La note 2i comprend le montant total des garanties.

NOTE 3. SOMME À RECEVOIR DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

Au 31 décembre (M\$ CA)	2016	2015
Cotisations à recevoir	3 224 \$	3 157 \$
Intérêts courus à recevoir	49	51
	3 273 \$	3 208 \$

La somme à recevoir de la province de l'Ontario au 31 décembre 2016 comprend une somme de 1 635 M\$ reçue en janvier 2017 et un montant estimatif de 1 638 M\$ avec les intérêts à recevoir en janvier 2018. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2015 comprenait une somme de 1 598 M\$ reçue en janvier 2016 et un montant estimatif initial de 1 610 M\$ à recevoir en janvier 2017. La différence entre les estimations initiales et le montant reçu est attribuable aux intérêts.

NOTE 4. PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

(a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 189 397 M\$ (173 266 M\$ en 2015), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

Au 31 décembre	2016	2015
Taux d'actualisation	3,25 %	3,25 %
Taux d'augmentation des salaires	2,80 %	2,50 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,50 %
Taux réel ¹	1,40 %	1,70 %

¹ Les taux réels présentés correspondent à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2016. Les modifications apportées aux hypothèses économiques ont entraîné une augmentation nette de 9 281 M\$ de la valeur des prestations de retraite constituées (diminution de 5 003 M\$ en 2015, si l'on inclut l'incidence des ententes salariales conclues avec les filiales de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en 2015, qui sont décrites ci-après).

Les principales hypothèses économiques pour 2015 tenaient compte de l'entente entre la province de l'Ontario et les filiales de la FEO prévoyant une augmentation des salaires de 1 % le 1^{er} septembre 2016 et une seconde augmentation, cette fois de 0,5 %, le 98^e jour de l'année scolaire 2016. L'entente prévoyait également, le 1^{er} septembre 2015, un versement forfaitaire correspondant à 1 % du salaire gagné à tous les participants couverts par la convention collective. Cette somme sera incluse dans les gains ouvrant droit à pension des participants.

En 2016, aucune modification importante n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie. En revanche, une légère modification a été apportée à l'hypothèse relative à l'âge du départ à la retraite chez les participants inactifs. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont été modifiées en 2015 pour tenir compte des expériences récentes des participants relativement à la retraite, à la cessation de la participation au régime et aux augmentations de salaire liées à l'expérience. Les modifications apportées aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont fait augmenter de 113 M\$ (1 465 M\$ en 2015) la valeur des prestations de retraite constituées. Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une augmentation nette de 9 394 M\$ (une diminution nette de 3 538 M\$ en 2015) de la valeur des prestations de retraite constituées.

(b) Dispositions du régime

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. La protection contre l'inflation se situe entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situe entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La disposition relative à la protection conditionnelle contre l'inflation ne peut être invoquée ou modifiée qu'au moment du dépôt d'une évaluation actuarielle. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Aux fins de l'évaluation des états financiers, les rentes futures pour les services décomptés sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Les taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1^{er} janvier 2016 s'établissent comme suit :

Services décomptés	Protection contre l'inflation
Avant 2010	100 % de la variation de l'IPC
De 2010 à 2013	90 % de la variation de l'IPC
Après 2013	90 % de la variation de l'IPC

Lors de la dernière évaluation actuarielle déposée, la protection contre l'inflation a été en partie rétablie pour les retraités récents. Le 1^{er} janvier 2017, les enseignants qui ont pris leur retraite après 2009 ont bénéficié d'une augmentation ponctuelle afin que leur rente soit prospectivement élevée au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une pleine protection contre l'inflation au 1^{er} janvier 2016. Les augmentations futures au titre du coût de la vie seront égales à 90 % (auparavant elles étaient égales à 70 %) de la hausse annuelle de l'IPC pour les années décomptées après 2009. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors l'augmenter ou le diminuer suivant la capitalisation du régime. La modification apportée au taux d'indexation conditionnelle a donné lieu à une hausse de 1 674 M\$ (675 M\$ en 2015) de la valeur des prestations de retraite constituées.

(c) Gains et pertes actuariels

Les gains actuariels au titre des prestations de retraite constituées de 194 M\$ (2 109 M\$ en 2015) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

NOTE 5. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Le régime consolide la juste valeur des actifs et passifs de CCFL et des sociétés de portefeuille gérées par CCFL. Les sociétés de portefeuille et les entités de placement, y compris les coentreprises gérées par des parties externes, sont comptabilisées comme des placements du régime, mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

Les tableaux ci-dessous contiennent de l'information sur le portefeuille immobilier. Les transactions et les soldes intersociétés sont éliminés étant donné la consolidation. Le premier tableau présente les principales composantes des placements immobiliers nets. Le deuxième tableau présente les principales composantes du résultat net des biens immobiliers.

Au 31 décembre	2016		2015	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actif^{1,2}				
Biens immobiliers	26 506 \$	15 695 \$	25 220 \$	14 783 \$
Placements	4 159	3 113	3 966	3 003
Autres actifs	258	256	255	248
Total de l'actif	30 923	19 064	29 441	18 034
Passif^{1,2}				
Dette à long terme	2 324	2 196	3 640	3 451
Autres passifs	872	680	941	727
Total du passif	3 196	2 876	4 581	4 178
Placements immobiliers, montant net	27 727 \$	16 188 \$	24 860 \$	13 856 \$

¹ Les actifs nets en dollars américains, en pesos mexicains et en pesos colombiens ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 423 M\$ (1 660 M\$ en 2015) dont la juste valeur combinée est de (8) M\$, comparativement à (54) M\$ en 2015.

² Les coentreprises gérées par des parties externes détiennent des biens immobiliers et ont des passifs. La valeur de l'actif net de ces coentreprises est incluse dans les placements, représentant des actifs de 708 M\$ (751 M\$ en 2015) et des passifs de 305 M\$ (402 M\$ en 2015).

(M\$ CA)	2016	2015
Produits		
Locations	1 949 \$	1 822 \$
Placements et autres	92	244
	2 041	2 066
Charges		
Exploitation des biens immobiliers	850	799
Frais généraux et administratifs	36	57
Autres	15	21
	901	877
Résultat d'exploitation	1 140	1 189
Charges d'intérêts	(90)	(124)
Résultat (note 6)	1 050	1 065
Gains nets sur placements	906	1 792
Résultat net tiré des biens immobiliers	1 956 \$	2 857 \$

NOTE 6.

REVENU DE PLACEMENT NET

Revenu/(perte) de placement net après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coQts de transaction aux catégories d'actifs

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coQts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, s'établit comme suit pour l'exercice clos le 31 décembre :

Revenu de placement net							2016
(M\$ CA)	Revenu ¹	Réalisé ²	Non réalisé ^{2, 3}	Revenu de placement	Frais de gestion	Coût de transaction	Revenu de placement net
Titres à revenu fixe							
Obligations	800 \$	(540) \$	(1 040) \$	(780) \$	(3) \$	(16) \$	(799) \$
Placements à court terme	(7)	502	(154)	341	—	—	341
Placements non traditionnels ⁴	173	1 077	(769)	481	(25)	(2)	454
Titres canadiens à taux réel	482	177	40	699	(2)	(5)	692
Titres non canadiens à taux réel	208	137	48	393	—	—	393
	1 656	1 353	(1 875)	1 134	(30)	(23)	1 081
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	34	(137)	545	442	(1)	(10)	431
Non canadiennes	534	3 197	(2 355)	1 376	(44)	(43)	1 289
Hors bourse							
Canadiennes	50	(84)	278	244	(10)	(33)	201
Non canadiennes	746	2 084	(1 903)	927	(242)	(117)	568
	1 364	5 060	(3 435)	2 989	(297)	(203)	2 489
Ressources naturelles							
Marchandises	(24)	(110)	791	657	—	(3)	654
Terrains forestiers exploitables	153	70	(182)	41	—	—	41
Placements sectoriels ⁵	186	1	227	414	(20)	(3)	391
	315	(39)	836	1 112	(20)	(6)	1 086
Actifs réels							
Biens immobiliers (note 5)	1 065	371	535	1 971	(1)	(14)	1 956
Infrastructures	896	58	(505)	449	(10)	(53)	386
	1 961	429	30	2 420	(11)	(67)	2 342
	5 296 \$	6 803 \$	(4 444) \$	7 655 \$	(358) \$	(299) \$	6 998 \$

¹ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend des pertes de change nettes réalisées et non réalisées de 209 M\$.

³ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

⁴ Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

⁵ Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers, gaziers et agricoles.

(M\$ CA)	Revenu	Réalisé ⁶	Non réalisé ^{6,7}	Revenu de placement	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Titres à revenu fixe							
Obligations	630\$	2 646 \$	(1 273) \$	2 003 \$	(5) \$	(9) \$	1 989 \$
Placements à court terme	—	88	41	129	—	—	129
Placements non traditionnels ⁸	60	(961)	1 239	338	(53)	(1)	284
Titres canadiens à taux réel	467	85	7	559	—	(1)	558
Titres non canadiens à taux réel	207	108	1 267	1 582	—	—	1 582
	1 364	1 966	1 281	4 611	(58)	(11)	4 542
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	(41)	97	(816)	(760)	—	(13)	(773)
Non canadiennes	757	5 923	(778)	5 902	(73)	(68)	5 761
Hors bourse							
Canadiennes	42	63	(141)	(36)	(17)	(8)	(61)
Non canadiennes	652	2 510	3 139	6 301	(239)	(184)	5 878
	1 410	8 593	1 404	11 407	(329)	(273)	10 805
Ressources naturelles							
Marchandises	(19)	(3 700)	1 974	(1 745)	—	(3)	(1 748)
Terrains forestiers exploitables	79	345	343	767	(1)	—	766
Placements sectoriels ⁹	53	—	(196)	(143)	(22)	(20)	(185)
	113	(3 355)	2 121	(1 121)	(23)	(23)	(1 167)
Actifs réels							
Biens immobiliers (note 5)	1 085	153	1 639	2 877	(1)	(19)	2 857
Infrastructures	751	2	1 914	2 667	(10)	(22)	2 635
	1 836	155	3 553	5 544	(11)	(41)	5 492
	4 723\$	7 359 \$	8 359 \$	20 441 \$	(421) \$	(348) \$	19 672 \$

⁶ Comprend des pertes de change nettes réalisées et non réalisées de 588 M\$.

⁷ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

⁸ Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

⁹ Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers, gaziers et agricoles.

NOTE 7.

RENDEMENTS DES PLACEMENTS ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE CONNEXES

Les rendements des placements et des indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice clos le 31 décembre s'établissent comme suit :

(%)	2016		2015	
	Rendement des placements	Rendement des indices de référence des placements	Rendement des placements	Rendement des indices de référence des placements
Titres à revenu fixe	0,8 %	1,0 %	5,9 %	6,0 %
Actions canadiennes	19,1	16,9	(11,7)	(6,8)
Actions non canadiennes	4,1	4,3	21,2	17,6
Ressources naturelles	8,3	6,7	(1,3)	(6,1)
Actifs réels	5,3	3,4	16,0	10,2
Rendement global du régime	4,2 %	3,5 %	13,0 %	10,1 %

Les rendements des placements ont été calculés à l'aide d'une méthode axée sur le taux de rendement pondéré en fonction du temps.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires de placement pour cette catégorie d'actifs.

Le rendement total du régime est comparé à un indice de référence composé qui est exprimé en dollars canadiens et obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

NOTE 8.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES RÉGLEMENTAIRES

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement afin de déterminer les exigences de capitalisation du régime. Les participants actifs sont tenus de verser à titre de cotisation au régime 11,50 % de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 13,10 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. De plus, la politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant d'établir les cotisations et les prestations.

Conformément à l'entente conclue entre les corépondants, les taux de cotisation sont les suivants :

(%)	Taux de cotisation	
	Tranche couverte par le RPC	Tranche non couverte par le RPC
2012	10,80 %	12,40 %
2013	11,15 %	12,75 %
De 2014 à 2026	11,50 %	13,10 %

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations réglementaires utilisent la méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser par les participants à la date d'évaluation.

La dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation a été établie, en date du 1^{er} janvier 2016, par Mercer (Canada) limitée; elle a révélé un excédent de capitalisation de 4 522 M\$, après l'adoption de la protection conditionnelle contre l'inflation de 90 %, au titre des années décomptées entre 2010 et 2013 et postérieures à 2013, et après la comptabilisation des cotisations extraordinaires, comprises dans le taux de cotisation de 2016 décrit ci-dessus, de 1,1 % du salaire qui sera payable jusqu'au 31 décembre 2026.

NOTE 9. COTISATIONS

(M\$ CA)	2016	2015
Participants		
Services rendus au cours de la période ¹	1 619 \$	1 592 \$
Rachat de services	34	35
	1 653	1 627
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	1 596	1 567
Intérêts	36	37
Rachat de services	31	32
	1 663	1 636
Employeurs désignés	34	33
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	13	14
	47	47
	3 363 \$	3 310 \$

¹ Les cotisations impayées étaient inférieures à 1 M\$ en 2016 et 2015.

NOTE 10. PRESTATIONS VERSÉES

(M\$ CA)	2016	2015
Rentes de retraite	5 227 \$	5 056 \$
Prestations de décès	376	344
Rentes d'invalidité	26	27
Transferts de la valeur de rachat	64	74
Transferts aux fins du droit de la famille	24	27
Transferts à d'autres régimes	8	8
Remboursements	—	1
	5 725 \$	5 537 \$

NOTE 11.
FRAIS D'ADMINISTRATION

(a) Frais de placement

(M\$ CA)	2016	2015
Salaires, incitatifs et avantages	290,1 \$	277,7 \$
Locaux et matériel	49,4	44,9
Services professionnels et de consultation	50,1	46,0
Services d'information	28,7	25,8
Communications et déplacements	16,4	16,8
Frais de garde	7,3	10,2
Honoraires d'audit légal	2,3	1,9
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,9	0,8
Autres	6,0	5,0
	451,2 \$	429,1 \$

(b) Frais liés aux services aux participants

(M\$ CA)	2016	2015
Salaires, incitatifs et avantages	37,4 \$	36,3 \$
Locaux et matériel	10,6	8,8
Services professionnels et de consultation	4,8	4,2
Communications et déplacements	1,2	1,4
Honoraires d'audit légal	0,1	0,1
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,1	0,1
Autres	0,8	0,9
	55,0 \$	51,8 \$

(c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du régime, soit les membres du conseil et de l'équipe de direction, ainsi que les vice-présidents principaux de la Division des placements.

La rémunération des principaux dirigeants est incluse dans les frais d'administration du régime. Il n'y a pas d'autres opérations entre parties liées touchant les principaux dirigeants et le régime.

La rémunération des principaux dirigeants¹ au 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2016	2015
Avantages à court terme	14,6 \$	13,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,4	5,9
Indemnités de fin de contrat de travail	3,5	—
Autres avantages à long terme	12,6	16,3
	33,1 \$	35,2 \$

¹ Le tableau n'inclut pas les rémunérations des dirigeants et des administrateurs de La Corporation Cadillac Fairview Limitée.

(d) Avantages postérieurs a l'emploi

Les employés couverts par le régime sont des participants aux régimes a prestations définies du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Les cotisations du régime en 2017 devraient s'élever a environ 12,3 M\$. Certains employés sont aussi des participants au Régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (RASSF). De l'information sur ces trois régimes, dont le répondant est la Province de l'Ontario, se trouve a www.optrust.com et a www.opb.ca. En tant qu'employeur, le régime ajoute des cotisations d'équivalence aux cotisations des employés a ces régimes de retraite. Certains membres de la haute direction participent également a un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé, géré par le régime, qui procure des prestations de retraite non indexées équivalant a 2 % du salaire ouvrant droit a pension de l'employé, multiplié par le nombre d'années de service, moins la rente annuelle initiale a laquelle l'employé a droit en vertu du RRF et du RASSF. Les cotisations passées en charges par le régime au cours de l'exercice s'établissaient a 12,5 M\$ (15,3 M\$ en 2015). Les cotisations sont incluses dans les charges au titre des salaires, incitatifs et avantages.

NOTE 12.

CAPITAL

Les excédents et les déficits de capitalisation établis régulièrement au cours des évaluations actuarielles préparées par un actuaire indépendant sont décrits dans le capital du régime dans les états financiers consolidés. L'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire sert a mesurer la santé financière a long terme du régime. L'actuaire vérifie la capacité du régime de s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants. Au moyen d'un taux de rendement hypothétique, l'actuaire prévoit les prestations versées par le régime pour estimer la valeur actuelle du passif (voir la note 4), puis il compare ces données a l'actif actuel du régime, aux cotisations futures de tous les participants actuels de même qu'a la valeur actuelle des hausses de cotisations des futurs participants. Le résultat de la comparaison indique un excédent ou un déficit.

La gestion du capital du régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations afin de pouvoir les verser a long terme. Les corépondants modifient le taux de cotisation et les niveaux de prestations afin d'éliminer tout déficit. La politique de capitalisation du régime établie par les corépondants dans l'Entente des partenaires décrit comment ces derniers gèrent le capital du régime.

Une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Lorsque l'évaluation n'est pas déposée auprès de l'autorité de réglementation, l'actuaire effectue une évaluation actuarielle préliminaire pour aider les corépondants a gérer le capital du régime.

La note 8 indique l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

NOTE 13.

CONVENTION DE RETRAITE (CR)

Les restrictions imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré a l'égard des périodes de service postérieures a 1991 peuvent toucher certains participants a ce régime. C'est pourquoi la CR a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné a leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne la contrôle pas, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations constituées et du déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les participants, la province de l'Ontario et les employeurs désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le plafond est fixé annuellement par l'actuaire indépendant du régime de manière à ce que les cotisations à la CR soient plus que suffisantes pour couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. Au début de 2017, l'actuaire a établi que le plafond devait demeurer à 14 500 \$. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations constituées.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront temporairement suspendues, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Les états financiers de la CR sont conformes aux dispositions du chapitre 4600 et des IFRS. Les états financiers de la CR au 31 décembre se résument ainsi :

Au 31 décembre (en milliers de \$ CA)	2016	2015
États de la situation financière		
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actifs	41 619 \$	27 186 \$
Passifs	(5 382)	(2 060)
	36 237 \$	25 126 \$
PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DÉFICIT		
Prestations constituées	335 040 \$	309 172 \$
Déficit	(298 803)	(284 046)
	36 237 \$	25 126 \$
États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations	20 662 \$	11 251 \$
Revenu de placement	138	150
	20 800	11 401
Prestations versées	9 524	12 272
Charges	165	105
	9 689	12 377
Augmentation/(diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	11 111 \$	(976) \$

Les hypothèses actuarielles et la protection conditionnelle contre l'inflation constituée utilisées pour établir la valeur des prestations constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation présumé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

NOTE 14. ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2016, la valeur de ces engagements totalisait 10 597 M\$ (13 112 M\$ en 2015).

NOTE 15. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Garanties

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Le régime n'a fait aucun paiement en 2016 et en 2015 au titre de ces garanties.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit. L'exposition maximale du régime est de néant au 31 décembre 2016 (149 M\$ en 2015).

Le régime garantit pour une filiale des conventions de bail dont les dates d'échéance se situent entre 2017 et 2059. L'exposition maximale du régime est de 96 M\$ au 31 décembre 2016 (96 M\$ en 2015). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2016 et 2015.

Le régime garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du régime est de 67 M\$ au 31 décembre 2016 (116 M\$ en 2015).

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, soit un an à cinq ans. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 151 M\$ au 31 décembre 2016 (213 M\$ en 2015) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers.

Le régime garantit les émissions de débentures effectuées par une société de placement immobilier, qu'il consolide. Le régime n'a fait aucun paiement à la société de placement immobilier ni relativement aux émissions de débentures. Les émissions comprennent des débentures de série B à 4,31 % échéant le 25 janvier 2021 pour un montant de 0,75 G\$ et des débentures de série C à 3,64 % échéant le 9 mai 2018 pour un montant de 0,6 G\$. Au 31 décembre 2015, le régime a aussi garanti les débentures de série A à 3,24 % échéant le 25 janvier 2016 pour un montant de 1,25 G\$. Les débentures, incluses dans les passifs liés aux placements immobiliers du régime, peuvent être rachetées par l'émetteur en tout temps avant l'échéance.

Le régime garantit également le papier commercial émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust, que le régime consolide. Le régime n'a effectué aucun versement à la fiducie ou relativement au papier commercial, lequel est émis dans le cadre de placements privés aux États-Unis et au Canada. Le montant maximal global du capital impayé en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 31 décembre 2016, la valeur du papier commercial émis par la fiducie s'élevait à 9 127 M\$ (3 062 M\$ en 2015). Le papier commercial inclus dans les passifs liés aux placements du régime n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fera l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire. La durée maximale des titres émis est de 270 jours après la date d'émission aux États-Unis et de 364 jours après la date d'émission au Canada.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

PRINCIPAUX PLACEMENTS

Au 31 décembre 2016

TITRES À REVENU FIXE ET PLACEMENTS À COURT TERME DE PLUS DE 150 M\$

Type (M\$ CA)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada	2017 – 2064	0,00 – 9,00	29 756 \$	28 454 \$
Obligations de sociétés canadiennes	2017 – 2043	0,00 – 14,00	956	950
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2017 – 2017	-1,50 – 1,25	27 910	27 621
Papier commercial	2017 – 2017	0,00 – 0,00	1 405	1 402
Bons du Trésor du Canada	2017 – 2017	0,00 – 0,00	4 606	4 604
Obligations souveraines internationales	2018 – 2060	0,00 – 26,38	2 655	2 909
Obligations de sociétés internationales	2017 – 2053	0,00 – 13,00	7 047	7 023
Obligations du Trésor américain	2017 – 2046	0,63 – 6,25	(10 084)	(8 559)
Obligations d'agences internationales	2017 – 2024	3,13 – 8,25	376	375
Obligations provinciales	2018 – 2048	1,20 – 8,50	8 307	8 043
Billets de banque	2017 – 2017	0,00 – 0,55	3 420	3 408
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2017 – 2017	-0,40 – 2,10	(47 422)	(47 131)
Papier commercial émis	2017 – 2017	0,00 – 1,40	(9 120)	(8 935)

PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL DE PLUS DE 150 M\$

Type (M\$ CA)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel	2021 – 2047	1,25 – 4,25	16 686 \$	12 966 \$
Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel	2021 – 2046	0,00 – 5,33	1 675	700
Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation	2017 – 2044	0,13 – 3,88	10 153	6 976
Obligations provinciales à rendement réel	2021 – 2036	2,00 – 4,50	1 925	1 243

ACTIONS/PARTS DE SOCIÉTÉS DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2016 (M)

Nom du titre	Actions	Juste valeur	Nom du titre	Actions	Juste valeur
The Macerich Company	23,3	2 212,2 \$	FedEx Corp.	0,8	194,8 \$
Indice iShares MSCI Emerging Markets	37,5	1 755,4	LafargeHolcim Ltd.	2,7	189,3
Multiplan Empreendimentos Imobiliarios S.A.	54,8	1 302,5	Athene Holding Ltd.	3,2	185,1
Samsung Electronics Co., Ltd.	0,2	468,8	XPO Logistics, Inc.	3,2	183,7
Sprint Corporation	34,7	392,2	Tencent Holdings Limited	5,4	176,0
Alphabet Inc.	0,3	343,4	Sony Corporation	4,7	175,7
La Compagnie de la Baie d'Hudson	23,0	304,8	EXOR N.V.	3,0	171,1
JPMorgan Chase & Co.*	2,4	273,0	Daimler AG	1,7	166,7
American International Group, Inc.	3,1	272,3	Comcast Corporation	1,7	162,4
Level 3 Communications, Inc.	3,1	236,0	Chubb Limited	0,9	160,8
Microsoft Corporation	2,7	226,4	Citigroup Inc.	2,0	159,5
General Motors Company	4,8	225,2	Nokia Corporation	24,3	157,7
Aircastle Limited	7,9	220,5	Facebook, Inc.	1,0	156,9
SoftBank Group Corp.	2,4	209,9	Lloyds Banking Group plc	150,8	156,2
Nissan Shatai Co., Ltd.	15,7	205,6	Wells Fargo & Company*	2,6	153,2
Groupe TMX Limitée	2,8	203,4	Nestlé S.A.	1,6	153,0

* Juste valeur de marché des bons de souscription comprise.

BIENS IMMOBILIERS DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2016

Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle	Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle
Centres commerciaux régionaux au Canada			Immeubles de bureaux au Canada		
Place Champlain, Dieppe	850	100 %	Tour de bureaux City Centre, Calgary	853	100 %
Chinook Centre, Calgary	1 419	100 %	Tour Deloitte, Montréal	515	100 %
Fairview Mall, Toronto	875	50 %	Granville Square, Vancouver	403	100 %
Fairview Park Mall, Kitchener	747	100 %	Édifice HSBC, Vancouver	395	100 %
Fairview Pointe Claire, Montréal	1 045	50 %	Complexe de bureaux Pacific Centre, Vancouver	1 820	100 %
Le Carrefour Laval, Montréal	1 435	100 %	PricewaterhouseCoopers Place, Vancouver	241	100 %
Les Galeries D'Anjou, Montréal	1 351	50 %	Centre RBC, Toronto	1 223	50 %
Les Promenades Saint-Bruno, Montréal	1 132	100 %	Shell Centre, Calgary	693	100 %
Lime Ridge Mall, Hamilton	806	100 %	Complexe de bureaux Toronto-Dominion Centre, Toronto	4 425	70 %
Market Mall, Calgary	934	50 %	Complexe de bureaux Toronto Eaton Centre, Toronto	1 845	100 %
Markville Shopping Centre, Markham	1 017	100 %	Waterfront Centre, Vancouver	402	100 %
Masonville Place, London	637	100 %	Yonge Corporate Centre, Toronto	668	100 %
Pacific Centre, Vancouver	1 070	100 %			
Polo Park Mall, Winnipeg	1 199	100 %			
Richmond Centre, Richmond	795	50 %			
Centre Rideau, Ottawa	1 403	100 %			
Sherway Gardens, Toronto	1 236	100 %			
Shops at Don Mills, Toronto	468	100 %			
The Promenade, Toronto	706	100 %			
Toronto-Dominion Centre, Toronto	158	70 %			
Toronto Eaton Centre, Toronto	2 903	100 %			

SOCIÉTÉS FERMÉES ET SOCIÉTÉS EN COMMANDITE DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2016

24 Hour Fitness Worldwide Inc.	Empresa de Servicios Sanitarios del Bio-Bio S.A.	Nuevosur, S.A.
AEA Investors Fund V LP	Esva S.A.	NXT Capital Holdings, L.P.
Aethon Energy Management LLC	Euclid Fund	OGF SA
Alliance Laundry Systems, LLC	Exal International Limited	OLE Media Management L.P.
Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VI, L.P.	FAPS Holdings, Inc.	Orbis Institutional Global Equity L.P.
Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VIII, L.P.	Fifth Cinvn Fund (No. 6) Limited Partnership	PAG Asia I L.P.
Apollo Special Situations Fund, L.P.	Flexera Holdings, L.P.	PetVet Care Centers, Inc.
AQR Offshore Multi-Strategy Fund VII Ltd.	Flynn Restaurant Group LLC	PhyMed Healthcare Group
Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P.	FMAP CIM Limited	Plano Molding Company
Ares Corporate Opportunities Fund IV, L.P.	FMAP PCM Limited	Polar Multi-Strategy Fund (Legacy)
Aroona Farms SA Pty Ltd.	FMAP WMC Limited	Providence Equity Partners VI L.P.
Ascend Learning Holdings, LLC	FountainVest China Growth Fund II, L.P.	Providence Equity Partners VII-A L.P.
Asia Opportunity Fund III, L.P.	FountainVest China Growth Fund, L.P.	RedBird Capital Partners Platform L.P.
Automobile Protection Corporation	GCT Global Container Terminals Inc.	Resource Management Service Inc.
Autopista Arco Norte, S.A. de CV	Hancock Timber Resource Group	Riverbed Technology, Inc.
Baldr Fund Inc.	HayFin Topaz L.P.	Scotia Gas Networks plc
Baybridge Seniors Housing Inc.	Heartland Dental Care, Inc.	SeaCube Container Leasing Ltd.
BDCM Offshore Opportunity Fund II, Ltd.	Helly Hansen Group AS	Serta Simmons Holdings, LLC
Birmingham International Airport	Heritage Royalty Limited Partnership	Shearer's Foods, Inc.
BluEarth Renewables Inc.	HS1 Limited	Silver Lake Partners III, L.P.
Bridgewater Pure Alpha Fund II, Ltd.	Hudson Catastrophe Fund, Ltd.	Silver Lake Partners IV, L.P.
Bristol Airport Limited	Imperial Parking Corporation	Skyway Concession Company LLC
BroadStreet Capital Partners, Inc.	Infiltrator Systems, Inc.	Sociedad Austral de Electricidad S.A.
Busy Bees Benefits Holdings Limited	InterGen N.V.	Solus Offshore Opportunities Fund 5 L.P.
Camelot Group plc	Irish National Lottery	Storapod Holding Company, Inc.
Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty	Kepos Alpha Fund Ltd.	Sydney Desalination Plant Pty Limited
Canbriam Energy, Inc.	Koole Tankstorage Zaandam B.V.	Synlab Limited
Catalina Holdings (Bermuda) Ltd.	Kyobo Life Insurance Co., Ltd.	TDR Capital II 'B' L.P.
Catterton Partners VII, L.P.	Lancaster Aircraft Leasing Limited Partnership	Terranum Corporate Properties
Cerberus OT Partners, L.P.	LMAP 902 Limited	The Brussels Airport Company
Constellation Brands Canada, Inc.	LMAP 903 Limited	TierPoint, LLC
Copenhagen Airport A/S	LMAP 904 Limited	TP Partners Fund, L.P.
Coway Holdings, Inc.	LMAP 909	Triam Partners Co-Investment Opportunities Fund, L.P.
CPG International Inc.	LMAP Chi Limited	Triam Partners, Ltd.
CSC ServiceWorks Holdings, Inc.	London City Airport	Univision Communications Inc.
Cubico Sustainable Investments Limited	Lowell Group Limited	ValueAct Capital International II, L.P.
DaVinci Re Holdings Ltd.	MBK Partners Fund II, L.P.	Westerleigh Group Holdings Limited
DTZ Jersey Holdings Ltd.	MBK Partners III, L.P.	Woodspur Farming LLC
EdgeMarc Energy Holdings, LLC	MR Argent Offshore Fund AB L.P.	
	MSB Capital Limited	
	Munchkin, Inc.	
	Nextgen Group Holdings Pty Limited	

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE SUR 11 ANS

(G\$ CA)	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET											
Produits											
Revenu de placement	7,00 \$	19,67 \$	16,26 \$	13,72 \$	14,75 \$	11,74 \$	13,27 \$	10,89 \$	(19,03) \$	4,68 \$	12,31 \$
Cotisations											
Participants/transferts	1,70	1,67	1,63	1,55	1,48	1,41	1,35	1,29	1,13	1,06	0,83
Province de l'Ontario	1,66	1,64	1,59	1,53	1,46	1,41	1,35	1,43	1,18	1,08	0,82
Total des produits	10,36	22,98	19,48	16,80	17,69	14,56	15,97	13,61	(16,72)	6,82	13,96
Charges											
Prestations versées	5,72	5,54	5,31	5,15	4,92	4,66	4,50	4,39	4,20	4,02	3,82
Frais de placement	0,45	0,43	0,41	0,36	0,30	0,29	0,29	0,21	0,15	0,23	0,22
Frais liés aux Services aux participants	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03
Total des charges	6,23	6,02	5,77	5,56	5,26	5,00	4,84	4,64	4,39	4,29	4,07
Augmentation/(diminution) de l'actif net	4,13 \$	16,96 \$	13,71 \$	11,24 \$	12,43 \$	9,56 \$	11,13 \$	8,97 \$	(21,11) \$	2,53 \$	9,89 \$
ACTIF NET											
Placements											
Titres à revenu fixe											
Obligations	43,53 \$	37,98 \$	35,19 \$	30,53 \$	28,87 \$	26,50 \$	22,73 \$	15,46 \$	14,22 \$	22,91 \$	20,86 \$
Titres à taux réel	31,72	31,13	30,36	26,37	31,14	29,29	23,24	19,88	17,41	11,06	11,80
Actions											
Canadiennes	4,27	3,54	10,71	10,86	11,40	10,64	9,29	8,43	6,21	13,73	16,39
Non canadiennes	61,68	74,00	58,14	51,03	48,11	41,03	38,20	32,75	28,72	36,31	32,42
Ressources naturelles											
Marchandises	4,18	4,00	9,03	8,21	6,97	5,64	5,22	1,94	1,25	3,02	2,32
Terrains forestiers exploitables	2,45	2,70	2,59	2,45	2,17	2,17	2,22	2,34	2,80	2,12	2,05
Placements sectoriels	3,83	3,55	0,28	0,17	–	–	–	–	–	–	–
Actifs réels											
Biens immobiliers	26,47	24,86	22,09	19,24	16,86	14,96	16,86	14,21	13,48	13,41	11,12
Infrastructures	17,83	15,66	12,66	11,68	9,65	8,71	7,07	5,57	7,23	6,72	4,73
Stratégies de rendement absolu	13,28	17,76	15,84	12,20	12,27	12,33	11,38	11,67	14,75	12,30	15,21
Superposition	0,51	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres du marché monétaire	(37,67)	(46,93)	(44,50)	(33,84)	(40,18)	(35,01)	(31,49)	(18,74)	(20,97)	(13,58)	(11,22)
Placements, montant net	172,08	168,25	152,39	138,90	127,26	116,26	104,72	93,51	85,10	108,00	105,68
Somme à recevoir de la province de l'Ontario											
	3,27	3,21	3,10	2,97	2,83	2,72	2,63	2,52	2,19	1,84	1,58
Autres actifs											
	1,21	0,44	0,22	0,14	0,50	0,51	0,57	0,63	0,40	0,36	0,08
Autres passifs											
	(0,99)	(0,46)	(1,23)	(1,25)	(1,07)	(2,39)	(0,39)	(0,26)	(0,25)	(1,65)	(1,33)
Actif net	175,57	171,44	154,48	140,76	129,52	117,10	107,53	96,40	87,44	108,55	106,01
Prestations de retraite constituées	189,40	173,27	172,73	148,57	166,01	162,59	146,89	131,86	118,14	115,46	110,50
Déficit	(13,83) \$	(1,83) \$	(18,25) \$	(7,81) \$	(36,49) \$	(45,49) \$	(39,36) \$	(35,46) \$	(30,70) \$	(6,91) \$	(4,49) \$
RENDEMENT (%)											
Taux de rendement	4,2	13,0	11,8	10,9	13,0	11,2	14,3	13,0	(18,0)	4,5	13,2
Indice de référence	3,5	10,1	10,1	9,3	11,0	9,8	9,8	8,8	(9,6)	2,3	9,4

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS L'ÉVALUATION DES ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre (%)

Taux d'actualisation	3,25	3,25	3,35	4,20	3,40	3,40	4,05	4,60	4,00	4,65	4,70
Taux d'augmentation des salaires	2,80	2,50	2,70	3,00	3,00	3,05	3,40	3,55	2,35	3,20	3,40
Taux d'inflation	1,80	1,50	1,70	2,00	2,00	2,05	2,40	2,55	1,35	2,20	2,40
Taux réel ¹	1,40	1,70	1,65	2,20	1,40	1,35	1,65	2,05	2,65	2,45	2,30

¹ Depuis le 31 décembre 2015, le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Auparavant, le taux réel présenté correspondait à l'écart arithmétique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation des régimes de retraite au moins tous les trois ans. Les dates des évaluations et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. Les dix dernières évaluations actuarielles ayant été déposées et les hypothèses utilisées pour chacune d'elles sont résumées dans le tableau ci-dessous. Des précisions sur les changements apportés au régime en raison des décisions prises en matière de capitalisation sont données à la section Capitalisation du régime du site otpp.com/fr.

Dans l'évaluation actuarielle déposée en 2016, les répondants ont utilisé une partie de l'excédent de capitalisation préliminaire de 13,2 G\$ pour porter la rente des participants qui ont pris leur retraite après 2009 au niveau où elle aurait été si elle avait été entièrement protégée contre l'inflation le 1^{er} janvier 2016. L'excédent a également été utilisé pour accroître les niveaux de protection contre l'inflation à 90 % (au lieu de 70 %) de l'augmentation annuelle du coût de la vie dans le cas des services décomptés après 2009. Les deux modifications sont entrées en vigueur en janvier 2017. De plus, une partie de l'excédent a été réservée pour favoriser la stabilité des taux de cotisation et des niveaux de prestations, dans l'éventualité où une évaluation actuarielle future indiquerait une baisse des actifs ou une augmentation du coût des rentes.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES¹

Au 1 ^{er} janvier (G\$ CA)	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005	2003	2002
Actif net disponible pour le service des prestations	171,4 \$	154,5 \$	140,8 \$	117,1 \$	107,5 \$	87,4 \$	108,5 \$	84,3 \$	66,2 \$	69,5 \$
Ajustement de nivellement	(10,8)	(8,2)	(7,2)	(3,0)	3,3	19,5	(3,6)	(1,5)	9,7	3,0
Valeur de l'actif	160,6	146,3	133,6	114,1	110,8	106,9	104,9	82,8	75,9	72,5
Cotisations de base futures	41,5	38,8	37,5	35,4	33,8	25,9	23,6	16,7	14,7	13,7
Cotisations spéciales futures	3,1	3,5	3,5	3,3	3,8	5,5	5,6	6,2	–	–
Futures cotisations d'équivalence de la réduction de PCCI	2,3	5,9	7,4	7,3	5,1	–	–	–	–	–
Total de l'actif	207,5	194,5	182,0	160,1	153,5	138,3	134,1	105,7	90,6	86,2
Coût des rentes futures ²	(205,3)	(197,3)	(188,2)	(167,6)	(158,4)	(137,5)	(134,1)	(105,6)	(89,1)	(84,3)
Réduction du coût grâce à l'indexation de moins de 100 %	2,3	5,9	7,4	7,7	5,1	–	–	–	–	–
Excédent	4,5 \$	3,1 \$	1,2 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,0 \$	0,1 \$	1,5 \$	1,9 \$

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES

Au 1 ^{er} janvier (%)	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005	2003	2002
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,10	2,20	2,15	1,35	2,20	2,750	2,05	1,90
Taux d'actualisation réel ³	2,75	2,85	2,85	3,10	3,25	3,65	3,45	3,725	4,35	4,40
Taux d'actualisation	4,80	4,85	4,95	5,30	5,40	5,00	5,65	6,475	6,40	6,30

¹ Les dates de dépôt des évaluations sont fixées par les répondants du régime.

² Valeur d'une protection intégrale contre l'inflation incluse.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Auparavant, le taux réel présenté correspondait à l'écart arithmétique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

HYPOTHÈSES

Niveau de protection conditionnelle contre l'inflation (PCCI)	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005	2003	2002
PCCI – Après 2009–Avant 2014	90,0	70,0	60,0	50,0	60,0	100,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
PCCI – Après 2013	90,0	70,0	60,0	45,0	60,0	100,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Niveau de cotisation au-dessus du MGAP	13,1	13,1	13,1	12,4	12,0	12,0	11,2	8,9	8,9	8,9
Niveau de cotisation sous le MGAP	11,5	11,5	11,5	10,8	10,4	10,4	9,6	7,3	7,3	7,3

DIRECTION

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Ron Mock

Président et chef de la direction

Services d'audit

Carol Gordon, directrice générale

Division des opérations de l'entreprise

Rosemarie McClean, chef des opérations

Neil Bisset, directeur supérieur et chef de l'information

Jennifer Newman, directrice supérieure, Services de l'entreprise

Robert De Santis, directeur général, Ingénierie de solutions

Douglas Gerhart, directeur général, Architecture TI – Placements

Jonathan Hammond, directeur général, Services technologiques de l'entreprise

Peter Simpson, directeur général, Opérations financières

Alyssa Van Graft, directrice générale, Planification stratégique et Gestion des affaires

Finances

David McGraw, directeur financier

Hersh Joshi, directeur général, Fiscalité

Sandra McEwen, directrice générale, Évaluations, analyse des risques et validation des modèles

Calum McNeil, directeur général, Information relative aux finances et à la gestion

Bureau du conseiller général

Jeff Davis, chef des affaires juridiques et des affaires générales

Deborah Allan, directrice générale, Communications et relations avec les médias

Rossana Di Lieto, directrice générale et chef de la conformité

Marc Dupont, directeur général, Affaires gouvernementales et publiques

Ressources humaines et Installations (À pourvoir), chef des ressources humaines

Division des Services aux participants

Tracy Abel, chef, Services de retraite

Charley Butler, directrice générale, Expérience des participants et innovation

Stratégie et risque

Barbara Zvan, directrice, Risques et stratégie

Mary Cover, directrice générale, Stratégies de rentes et risques d'entreprise

Audrey Gaspar, directrice générale, Architecture de la caisse

Scott Pickett, directeur général, Recherche et gestion du risque

Division des placements

Bjarne Graven Larsen, VPD et chef des placements

Asie-Pacifique, Europe, Moyen-Orient et Afrique

Jo Taylor, directeur supérieur, Affaires internationales

Marchés financiers

Ziad Hindo, directeur supérieur

Gillian Brown, directrice générale, Titres de créance, Titres liés aux assurances, Produits liés aux actions

Jason Chang, directeur général, Titres à revenu fixe, devises et marchandises

Kevin Duggan, directeur général, Exécution et trésorerie

Relations stratégiques à l'échelle mondiale

Jonathan Hausman, directeur général

Infrastructures et ressources naturelles

Andrew Claerhout, directeur supérieur

Dale Burgess, directeur général, Amérique latine

Stephen McLennan, directeur général, Ressources naturelles

Olivia Steedman, directrice générale, Investissements en installations nouvelles et création de valeur

Charles Thomazi, directeur général, EMOA

Opérations de placement

Dan Houle, directeur général

Constitution de portefeuilles

Michael Wissell, directeur supérieur

Chris Schindler, directeur général, Gestion de portefeuille et répartition de l'actif

Private Capital

Jane Rowe, directrice supérieure

Tanya Carmichael, directrice générale, Fonds mondiaux

Bogdan Cenanovic, directeur général, Technologie, médias et télécommunications

Steve Faraone, directeur général, Services de biens de consommation, distribution et de la santé

Romeo Leemrijse, directeur général, Produits industriels, énergie et électricité

Michael Murray, directeur général, Services financiers

Actions de sociétés ouvertes

Nicole Musicco, directrice supérieure

Leslie Lefebvre, directrice générale, Actions mondiales sous gestion active

Ken Manget, directeur général, Placements relationnels stratégiques

La Corporation Cadillac Fairview Limitée

John M. Sullivan, président et chef de la direction

Wayne L. Barwise, VPD, Développement

Sandra J. Hardy, VPD, Services juridiques et secrétaire

Salvatore (Sal) Iacono, VPD, Exploitation

Cathal J. O'Connor, VPD et directeur financier

Duncan Osborne, VPD, Investissements

Norm Sabapathy, VPD, Ressources humaines

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Le 6 avril 2017 à 16 h 45 (HE)

The Carlu

444, rue Yonge, 7^e étage, Toronto

NOUS CONTACTER

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

5650, rue Yonge

Toronto (Ontario) M2M 4H5

416 228-5900

communications@otpp.com

Bureau à Londres, R.-U.

10 Portman Square

London W1H 6AZ

+44 20 7659 4450

Jo Taylor, directeur supérieur,

Affaires internationales

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario Limitée (Asie)

安大略省教師退休金計劃(亞洲)有限公司

28/F Alexandra House

18 Chater Road, Central Hong Kong

+852 2230 4500

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur le présent rapport annuel.



Au RREO, nous anticipons l'évolution des besoins des participants. Nous prenons en compte les aléas des marchés. Et nous nous adaptons aux fluctuations économiques mondiales. Nous sommes véritablement **un régime pour toutes les saisons.**